

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE
SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C.
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2019

DOSSIER : R-4076-2018 Phase 2

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Mme FRANÇOISE GAGNON et
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 27 AOÛT 2019

VOLUME 4

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

DEMANDERESSE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE,
Me VINCENT LOCAS et
Me PHILIP THIBODEAU
avocats d'ÉNERGIR, S.E.C.

INTERVENANTS :

Me PAULE HAMELIN
avocate de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me SIMON VINCENT
avocat de l'Union des municipalités du Québec
(UMQ).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE D'ÉNERGIR - Approvisionnements gaziers - Panel 6	
DAVID ST-PIERRE	
VINCENT REGNAULT	
JEAN-SÉBASTIEN HUET	
MARC-ANTOINE BELLAVANCE	
INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS	13
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	29
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	39
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	136
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	171
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	188
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	200

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>	
E-3 (Énergir) :	Indiquer combien il y a eu de défaillances mineures ou majeures qui ont été notées de pompes à l'usine LSR, selon le registre ou les informations depuis 1990 (demandé par la FCEI)	95
E-4 (ÉNERGIR) :	Déterminer quel est le pourcentage des défaillances des éléments d'un vaporisateur (panel PLC, brûleurs, pompes et soufflantes (demandé par la FCEI)	105
E-5 (Énergir) :	En lien avec la pièce B-0175, réponse 6.1, à l'égard de la référence « 2 mois/ 80 mois », indiquer combien il y a eu de jours avec une vaporisation égale ou supérieure à 75 % et quel a été le volume de vaporisation pour ces journées (demandé par la FCEI)	122
E-6 (ÉNERGIR) :	En lien avec la pièce B-0175, appendice Q, 6.2, page 9 de 18, pour les quatre occasions où les vaporisations ont été utilisées en deux mille treize, quatorze (2013-2014) et deux mille dix-sept, deux mille dix-huit (2017-2018), indiquer les dates et le volume de vaporisation totale pour ces huit journées (demandé par FCEI)	125

- E-7 (Énergir) : Est-ce que les données tirées du manuel de Lee sont basées sur des pompes qui fonctionnent dans les mêmes circonstances que celles de l'usine LSR, soit quelques heures d'utilisation suivies de périodes d'arrêts prolongés avec entretien? Et se peut-il que ces pompes fonctionnent sur une base permanente? Pourquoi Jenmar n'a pas utilisé les données historiques disponibles chez Énergir pour les pompes? (demandé par la FCEI) 136
- E-8 (ÉNERGIR) : Vérifier la possibilité et fournir, le cas échéant, le rapport ou l'écrit de l'Institut Pembina, référé dans le B-0184, à la page 176 du PDF, c'est-à-dire la page 6 de l'annexe 17 de Énergir-H, Document 1 (demandé par le ROÉÉ) 148
- E-9 (Énergir) : Déposer le « Precedent Agreement » signé par Énergir et retourné à TCPL le 28 février 2019 (demandé par la Régie) 198
-

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
PIÈCE A-0059 : Tableau « Établissement des besoins et des outils d'approvisionnement »	189

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-septième
2 (27e) jour du mois d'août :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-sept (27)
8 août deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4076-
9 2018 Phase 2. Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et tarif d'Énergir à compter
12 du premier (1er) octobre deux mille dix-neuf
13 (2019). Poursuite de l'audience.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Donc, Maître Sigouin-Plasse, nous procédons avec le
16 panel numéro 6.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Ah! Ça, ça va être mon confère maître Locas qui va
19 s'occuper de ça.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Ah! O.K. Oui.

22 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

23 Je vous reviens pour la question 4.1 de la demande
24 de renseignements numéro 9. La précision que je
25 peux vous apporter, c'est que l'information qui est

1 recherchée par la Régie à cette question-là
2 relative au plan global en efficacité énergétique,
3 ce n'est pas une information que nous détenons aux
4 fins des prévisions nécessaires à la préparation du
5 plan global en efficacité énergétique, donc il y a
6 une difficulté, surtout évidemment quand... Bon.
7 Alors, elle n'est pas disponible et il y a surtout
8 aussi une contrainte aussi de temps.

9 Ceci étant dit, ce que je peux vous
10 proposer, Monsieur le Président, c'est que les
11 témoins seront là demain matin. S'il y a des
12 éléments de réponses que nous pouvons vous fournir
13 néanmoins, ils seront là. On tentera de voir, avec
14 un échange avec maître Cardinal, qu'est-ce qu'il en
15 est.

16 À l'heure actuelle, ce que je peux vous
17 dire, c'est ça. C'est que c'est pas des
18 informations qui sont détenues à des fins
19 prévisionnelles au niveau du plan global en
20 efficacité énergétique.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Très bien.

23 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

24 Parfait.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors, on va voir qu'est-ce qu'on peut faire pour
3 s'entendre. C'est peut-être parfois juste une
4 question de rédaction, donc...

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Parfait.

7 LE PRÉSIDENT :

8 ... on va peut-être y arriver. En passant, je vais
9 saluer tous les gens qui se sont joints également à
10 nous. J'ai oublié de vous le dire parce que nous
11 avons commencé bien avant. Alors, Maître Locas.

12 Me VINCENT LOCAS :

13 Oui. Là c'est à mon tour.

14 LE PRÉSIDENT :

15 C'est à votre tour.

16

17 PREUVE D'ÉNERGIR - Approvisionnements gaziers -
18 Panel 6

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Donc, nous allons poursuivre avec le panel 6 sur
21 les approvisionnements gaziers, donc la portion
22 publique qui va débiter avec une présentation de
23 monsieur Regnault qui a été... présentation qui a
24 été déposée hier en fin de journée et qui porte la
25 cote B-0294, pour les fins des notes

1 sténographiques. Et par la suite, nous allons...
2 bien entendu, les témoins seront disponibles pour
3 répondre aux questions, s'il y en a, sous format
4 public. Et par la suite, également, si jamais il y
5 a des questions qui devraient être à huis clos, les
6 témoins vont être également disponibles pour le
7 huis clos.

8 J'en profite pour mentionner, en lien avec
9 la DDR-8 confidentielle dont les réponses ont été
10 déposées hier, après discussion avec la FCEI, la
11 portion, la première portion, la série 1 qui porte
12 sur la prévision de la demande, on a eu la
13 réflexion. On ne juge pas nécessairement qu'il y a
14 une nécessité que le tout soit confidentiel. Elle a
15 été déposée, bien entendu, les réponses, sous pli
16 confidentiel pour suivre la logique dans laquelle
17 les questions nous ont été posées.

18 Ceci étant dit, on est en train de préparer
19 des copies. Je sais qu'on est un tribunal sans
20 papier, mais on a préparé des copies papier de
21 cette série de réponses pour au moins permettre aux
22 intervenants qui sont intéressés de pouvoir
23 consulter de pouvoir consulter les réponses et de,
24 si jamais ils ont des questions, de pouvoir les
25 poser au courant de la portion publique du présent

1 panel.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Et elles seront rendues publiques également, cette
4 partie-là, la première partie de la pièce en
5 question?

6 Me VINCENT LOCAS :

7 C'est quelque chose qu'on...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Ce serait peut-être sage pour pas les garder
10 confidentielles, en fait. C'est juste...

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Oui. Bien, il va y avoir toujours la portion...
13 exactement.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui. Oui. Oui. Oui.

16 Me VINCENT LOCAS :

17 C'est que la portion qui suit reste confidentielle
18 là.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Oui.

21 Me VINCENT LOCAS :

22 Il y avait deux séries de questions, mais on va
23 pouvoir décaviarder, si vous voulez là, cette
24 portion-là.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Excellent. Merci.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Merci. Donc, monsieur Regnault et monsieur St-
5 Pierre sont disponibles pour être assermenté,
6 Madame la Greffière.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors, bonjour.

9

10 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-septième
11 (27e) jour du mois d'août, ONT COMPARU :

12

13 DAVID ST-PIERRE, directeur des projets majeurs et
14 infrastructures GNL, ayant une place d'affaires au
15 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

16

17 VINCENT REGNAULT, directeur transport et
18 approvisionnement gazier, ayant une place
19 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
20 (Québec);

21

22 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
23 solennelle, déposent et disent :

24

25 JEAN-SÉBASTIEN HUET

1 MARC-ANTOINE BELLAVANCE

2

3 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, déposent et
4 disent :

5

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 On commence?

8 INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS :

9 Q. **[1]** Vous avez bien compris. Donc, je vous laisse,
10 Maître Regnault, passer à votre présentation.

11 R. Merci. Donc, bon matin, Monsieur le Président,
12 Madame la Régisseur, Monsieur le Régisseur.

13 Toujours un plaisir que de venir devant vous vous
14 présenter le plan d'approvisionnement d'Énergir à
15 chaque année.

16 Cette année, il y a deux petits sujets sur
17 lesquels je voulais revenir qui nous apparaissaient
18 un peu plus d'importance. Le premier, c'est la
19 question de la redondance de la philosophie N+1 que
20 nous avons mise de l'avant à l'usine LSR cette
21 année, comme nous vous le présentions dans la
22 preuve. Le second petit sujet dont je veux vous
23 entretenir rapidement, c'est la question
24 d'optimisation du plan d'approvisionnement.

25 (10 h 17)

1 Sur la question de la redondance de la
2 philosophie de N+1, je pense que tout le monde est
3 d'accord pour dire que la question de la sécurité
4 d'approvisionnement, c'est évidemment une chose qui
5 est fondamentale pour Énergir, une chose qui est
6 fondamentale pour ma direction. Ça fait évidemment
7 partie de nos priorités, s'assurer qu'on va être
8 toujours en mesure d'alimenter l'ensemble de la
9 clientèle, particulièrement dans la saison froide.

10 Cette obligation d'ailleurs, elle est un
11 peu partagée puisque la Régie a elle-même
12 l'obligation de s'assurer de la suffisance des
13 approvisionnements pour une année donnée. Donc,
14 vous aurez évidemment à juger de la pertinence de
15 ce qu'on vous propose.

16 Cette question-là de la sécurité
17 d'approvisionnement ou de la fiabilité de nos
18 infrastructures, elle a pris différentes formes au
19 fil des ans, depuis la création d'Énergir à la fin
20 des années cinquante (50). Je vous dirais, on
21 arrive dans une période qui est un peu plus
22 contemporaine à laquelle, moi, j'ai participé en
23 tout cas.

24 Au tournant des années deux mille dix
25 (2010), vous vous souviendrez peut-être de Simon

1 Garneau, à l'époque qui était directeur de
2 l'Ingénierie, qui est venu vous présenter la
3 stratégie de gestion des actifs qui était une
4 évolution de la façon dont Énergir voulait prendre
5 soin de ses actifs et s'assurer de la fiabilité des
6 infrastructures, également de la sécurité du
7 public.

8 La question de la stratégie de gestion des
9 actifs, comme je le disais, s'est attardée à la
10 sécurité du public. Elle s'attardait aussi à la
11 fiabilité. Je pense qu'un des exemples que vous
12 avez vu au fil des années, c'était lors de la cause
13 tarifaire deux mille treize (2013), la question des
14 vannes de sectionnement du réseau de transmission,
15 des conduites de transmission.

16 Donc, on avait à l'époque des vannes qui
17 étaient installées sur le réseau de transmission et
18 qui se fermaient automatiquement si elles
19 détectaient une fuite ou un incident quelconque.
20 Et, évidemment, ça, ça pouvait avoir un impact sur
21 la fiabilité d'approvisionnement si elles se
22 déclenchaient de façon inopinée. Puis
23 malheureusement c'était des expériences qui avaient
24 été vécues dans l'industrie. Et donc, à cette
25 époque-là, on avait pris la décision de changer

1 cette façon de faire-là.

2 Et cette gestion-là des actifs dans la
3 perspective de fiabilité des approvisionnements,
4 elle a pris la forme de la philosophie N+1, de la
5 redondance pour la première fois en deux mille
6 quinze (2015) avec le dossier d'investissement pour
7 le compresseur à La Tuque. À cette époque-là, il y
8 avait notamment un rapport d'un expert d'une firme
9 qui s'appelle DNV qui avait mis de l'avant cette
10 philosophie de redondance, qui était une
11 philosophie qu'on retrouvait à plusieurs endroits
12 dans l'industrie. On n'a pas à chercher très, très
13 loin, ne serait-ce que TransCanada qui applique
14 cette philosophie-là à tout son réseau de
15 transmission, son réseau de transport à travers le
16 Canada avec sa notion de « lost of critical unit ».

17 Donc, Énergir l'a appliquée pour la
18 première fois en deux mille quinze (2015) à sa
19 station de compression à La Tuque. Elle l'a
20 également fait pour la réfection de la station de
21 compression à Saint-Maurice. Et évidemment on a
22 poursuivi l'examen des infrastructures critiques
23 dans le réseau gazier puis on est vite arrivé à
24 l'usine LSR. Et mon collègue David St-Pierre qui
25 est ici a passé beaucoup de temps avec son équipe à

1 analyser justement les différents équipements qui
2 pouvaient être critiques dans le fonctionnement de
3 l'usine LSR.

4 On a... C'est possible de changer de page
5 s'il vous plaît. On a identifié donc, mon collègue
6 avec son équipe a identifié essentiellement deux
7 équipements qui sont particulièrement critiques
8 dans le fonctionnement de l'usine, soit les pompes
9 qui permettent d'amener le GNL du réservoir
10 jusqu'aux vaporisateurs, et les vaporisateurs eux-
11 mêmes.

12 L'usine LSR, c'est important, je pense que
13 tout le monde le sait, mais je vais juste le
14 répéter parce que, pour moi, c'est quelque chose de
15 particulièrement important comme directeur des
16 Approvisionnements gaziers, c'est vraiment un
17 maillon clé dans l'ensemble du réseau gazier. C'est
18 un élément, une infrastructure dont on ne peut pas
19 se passer. Puis je pense qu'il y a deux raisons. Il
20 y en a plusieurs, mais il y a deux raisons pour moi
21 qui me frappent ou qui m'apportent, qui m'amènent à
22 dire ça plus particulièrement.

23 La première chose, c'est que l'usine LSR,
24 c'est notre... moi j'appelle ça, c'est notre
25 dernière ligne de défense. Une fois qu'on a utilisé

1 l'usine LSR, on a en théorie plus rien si ce n'est
2 que la possibilité d'interrompre la liquéfaction du
3 GM-GNL. Mais abstraction faite de ce dix (10 000),
4 douze mille-là (12 000) qu'on pourrait avoir avec
5 GM-GNL, puis qui est déjà considéré dans le Plan,
6 l'usine LSR, c'est vraiment la dernière ligne de
7 défense. Puis aussi elle est importante par la
8 quantité qu'elle peut donner.

9 Au fil des ans, on a toujours considéré
10 qu'elle donnait deux cent vingt mille gigajoules
11 jour (220 GJ/j) dans une journée de pointe, ce qui
12 est au-delà de dix pour cent (10 %) de
13 l'approvisionnement de l'ensemble de la clientèle.
14 Donc, elle a vraiment un rôle qui est central.
15 Évidemment, les compresseurs ont aussi un rôle
16 central. Mais il y a toujours, si jamais il devait
17 y avoir un problème sur un compresseur à un moment
18 où la demande est moins forte, on peut toujours
19 justement compenser avec l'usine LSR.

20 (10 h 21)

21 Mais lorsqu'on arrive à un moment où on
22 doit utiliser l'usine LSR, on est vraiment... c'est
23 parce qu'on est vraiment dans une journée très
24 froide puis elle doit être là, elle doit répondre
25 « présente » parce que sinon on se retrouve dans

1 une situation qui est vraiment problématique.

2 Puis c'est pour ça que l'objectif qui a été
3 donc recherché dans la réflexion sur la
4 disponibilité de l'usine, on s'est dit : Bien,
5 nous, ce qu'on veut finalement, c'est d'avoir une
6 disponibilité de l'usine LSR qui est équivalente à
7 ce que fait, par exemple, Tans-Canada. TC Energy,
8 pour les appeler par leur nouveau nom, qui... Et
9 eux, ils ont comme objectif, justement, d'avoir une
10 fiabilité qui est au-delà de quatre-vingt-dix-neuf
11 pour cent (99 %). Donc, on s'est dit : C'est ça
12 qu'on veut atteindre comme fiabilité.

13 On peut aller à la diapo suivante, s'il
14 vous plaît, Madame la Greffière. Puis pourquoi on
15 veut atteindre un niveau de disponibilité qui est
16 si élevé? Bien, c'est parce que les conséquences de
17 ne pas avoir la pleine capacité de l'usine ou la
18 capacité à laquelle on est en droit de s'attendre
19 de l'usine, bien ces conséquences-là elles peuvent
20 être très graves là. Je ne veux pas être un oiseau
21 de malheur puis brandir un épouvantail là, mais la
22 réalité de la vie, c'est que si une journée donnée
23 il n'y a pas suffisamment de gaz dans l'ensemble du
24 réseau d'Énergir, ce qui va se produire, c'est
25 qu'il y a un endroit là, on n'est pas capable de le

1 dire dans la théorie parce que ça dépend des
2 conditions particulières d'une journée donnée, mais
3 il y a un endroit dans le réseau où la pression va
4 devenir trop basse puis à ce moment-là, bien, on ne
5 sera plus en mesure d'alimenter une partie de la
6 clientèle là. Je ne sais pas quelle partie, ça
7 dépendrait évidemment de la quantité de gaz naturel
8 qui manque. Mais on se retrouverait dans une
9 situation où il y aurait une perte de pression, une
10 baisse de pression, à un point tel qu'on se
11 retrouve qu'on n'est plus en mesure d'alimenter une
12 partie de la clientèle.

13 Puis je sais qu'on en a parlé à quelques
14 reprises ici, mais la conséquence, justement de
15 « perdre des clients », elle est complexe, elle est
16 compliquée dans le sens où contrairement à
17 l'électricité, ce qu'on doit faire... On n'est pas
18 capable de remettre le gaz simplement à « on » avec
19 un disjoncteur, un peu comme on peut faire dans le
20 domaine de l'électricité une fois qu'on a réparé un
21 transformateur ou un câble d'électricité. Avant de
22 faire la réparation ou de remettre un réseau en
23 pression de gaz, il faut aller couper
24 l'alimentation en gaz dans toutes les adresses qui
25 sont desservies et ensuite, on peut remettre la

1 pression dans le réseau. Ensuite, on doit retourner
2 à chacune de ces adresses-là pour rallumer
3 l'ensemble des appareils. Donc, il y a une tâche,
4 il y a une lourdeur qui est associée au fait de...
5 puis un coût évidemment qui est associé au fait de
6 perdre une partie de la clientèle, qui fait en
7 sorte que c'est une chose qu'on doit absolument
8 éviter.

9 Puis évidemment, il y a toute une question
10 de perception à l'égard de la fiabilité du gaz
11 naturel. Je pense qu'il n'y a personne qui aurait
12 intérêt, tant Énergir que l'ensemble de sa
13 clientèle, que la perception de fiabilité du réseau
14 gazier soit entachée puis que les gens se
15 disent : « Bien, finalement, le réseau n'est pas si
16 fiable que ça, à ce moment-là on va aller à une
17 autre énergie », puis on se retrouve dans une
18 boucle dans laquelle on ne veut pas se retrouver.

19 Donc, considérant ces réflexions-là, ce
20 qu'on a fait, c'est qu'on a mandaté la firme
21 Jenmar, justement, pour évaluer la disponibilité
22 des équipements à l'usine LSR si on appliquait
23 cette redondance N+1. Puis c'est vraiment le mandat
24 qui a été donné à Jenmar, c'était de calculer ces
25 pourcentages-là.

1 La question de l'application de la
2 philosophie, c'est une question qu'on avait nous,
3 même à l'interne, mise de l'avant, qu'on a pu aussi
4 observer dans l'industrie. Donc, je sais qu'il y a
5 eu beaucoup de questions ou d'intérêt de la part,
6 par exemple de la FCEI, notamment, pour interroger
7 Jenmar, mais je veux juste aussi qu'on ne fasse pas
8 grand cas du fait qu'il ne soit pas ici.
9 Évidemment, s'il a à répondre à des questions et
10 qu'on n'est pas en mesure de le faire, on pourra
11 prendre des engagements et vous revenir là dans les
12 meilleurs délais en fonction des disponibilités des
13 gens chez Jenmar là, mais on n'a pas utilisé Jenmar
14 pour venir vous dire s'il faut appliquer la
15 philosophie de N+1, ça c'est des choses que... Vous
16 pourrez en parler à mon collègue qui a une vaste
17 expérience dans ce domaine-là, où qu'on a pu aussi
18 constater dans l'industrie que c'était une
19 philosophie qui était appliquée aux installations
20 de vaporisation.

21 Tout ça pour dire que la conclusion à
22 laquelle Jenmar en est arrivé au niveau de la
23 fiabilité, c'est qu'avec l'application de la
24 philosophie de redondance, on arrivait à une
25 disponibilité qui était supérieure à quatre-vingt-

1 dix-neuf pour cent (99 %) alors que sans cette
2 philosophie-là, on se retrouvait plus dans les eaux
3 de quatre-vingt-douze pour cent (92 %) au niveau de
4 la fiabilité des installations.

5 (10 h 27)

6 Donc qu'est-ce qui s'est passé lorsqu'on a
7 pris connaissance de ce résultat-là, bien, à ce
8 moment-là, on s'est dit bon bien, on peut... Faut
9 être prudents. Comme je le dis, manquer de gaz
10 n'est pas une option au niveau de
11 l'approvisionnement gazier. Donc, à ce moment-là,
12 on a pallié à la situation avec une solution
13 temporaire l'hiver passé en acquérant un service de
14 pointe auprès d'un fournisseur et on est à l'heure
15 actuelle à faire des analyses pour en arriver à une
16 solution permanente. Évidemment, on verra à vous
17 revenir en temps et lieu lorsqu'on aura pu
18 identifier cette solution plus permanente.

19 Donc, ça, ça complète le premier point sur
20 lequel je voulais revenir, la question de la
21 redondance. Je veux également revenir sur la
22 question de l'optimisation du plan
23 d'approvisionnement, parce qu'il y a, sans dire une
24 certaine confusion, mais peut-être un mélange des
25 genres, puis je ne veux pas, encore une fois,

1 pointer du doigt la FCEI, mais la FCEI a pointé
2 dans une direction qui est certes très
3 intéressante, la question de l'optimisation du plan
4 d'approvisionnement, puis je vais y arriver dans un
5 instant. Mais je veux juste qu'on soit conscients
6 du fait que ce n'est pas parce qu'Énergir acquiert
7 ou contracte un service de pointe pour l'hiver
8 prochain, pour mitiger la situation à l'usine
9 qu'elle ne peut pas contracter d'autres outils
10 similaires ou optimiser d'une autre façon la
11 structure d'approvisionnement. Donc, l'un n'empêche
12 pas l'autre. Ce n'est pas parce que, donc, on
13 contracte le service de pointe pour pallier à la
14 question du... « Aux conséquences » de la
15 philosophie de redondance que je ne trouverai pas
16 un autre service de pointe ou un autre outil
17 similaire pour optimiser la structure
18 d'approvisionnement.

19 Puis ce que je veux juste dire au niveau de
20 l'optimisation du plan, c'est je pense que vous
21 avez été à même de constater, entre autres dans les
22 deux derniers rapports annuels, qu'Énergir a fait
23 énormément d'efforts au cours de ces années-là pour
24 justement réduire les coûts associés à la structure
25 d'approvisionnement. Il y a énormément de

1 transactions qui ont été faites sur le marché
2 secondaire. Vous êtes, comme j'ai dit, à même de le
3 constater. On parle de plusieurs centaines de
4 transactions. Il y a eu, je trouve, une belle
5 évolution en termes de façon d'aborder les choses
6 dans la direction des approvisionnements gaziers à
7 cet égard-là. Donc, on est vraiment... J'ai une
8 équipe qui est dédiée justement à saisir les
9 opportunités d'optimisation de la structure. On le
10 fait à court terme. On le fait à moyen terme. Vous
11 avez vu les transactions qu'on a faites où on a
12 laissé aller certaines capacités de transport avec
13 Enbridge, du M12, pour les remplacer par des
14 transactions d'échange pour générer des économies
15 pour la clientèle.

16 Vous le voyez à court terme avec toutes les
17 transactions qu'on a faites. Vous pouvez compter
18 sur nous pour voir qu'est-ce qu'il y a de
19 disponible dans le marché, notamment en termes de
20 services de pointe pour l'hiver prochain pour peut-
21 être, comme le suggère la FCEI, parce que je pense
22 que c'est une bonne suggestion, il faut le
23 reconnaître, pour peut-être éventuellement laisser
24 aller du transport. Répondre à une demande
25 excédentaire s'il devait manquer d'outils pour

1 l'hiver prochain, donc, on pourra regarder la
2 disponibilité de ce genre de services-là. Si on en
3 avait trop, on pourrait évidemment le revendre.

4 Donc, il y a toute une réflexion qui va
5 être faite à l'interne pour justement s'assurer
6 qu'on est capables de tirer le plus de valeur de
7 cette structure-là, puis faire en sorte que les
8 coûts qui sont récupérés de la clientèle, sont
9 minimisés au maximum. Les coûts associés à
10 l'approvisionnement sont des coûts très importants
11 dans l'ensemble de la facture de la clientèle, puis
12 on est évidemment sensibles à ça, puis on essaie de
13 trouver des solutions.

14 Ceci dit, il a été évoqué la possibilité
15 qu'on fasse et qu'on indique certaines choses qu'on
16 souhaitait faire dans le cadre de la préparation du
17 plan. La difficulté qu'on a pour vous parler dans
18 le plan d'approvisionnement qu'on prépare au
19 printemps, vous parlez, donc, de possibilités
20 d'optimisation pour l'hiver qui s'en vient, c'est
21 que le marché à ce moment-là, il ne s'est pas
22 cristallisé. Quand on se retrouve au mois de
23 février, puis au mois de mars d'une année donnée,
24 qu'on prépare le plan d'approvisionnement, les gens
25 qui ont des contrats sur le marché secondaire qui

1 peuvent fournir ce genre de services-là de court
2 terme, ils sont encore dans leur hiver. Ils n'ont
3 pas encore réfléchi ça va être quoi les
4 opportunités qu'ils vont avoir pour l'hiver
5 suivant. Donc, à ce moment-là, ce n'est pas
6 disponible. Ça fait que ça c'est le premier
7 obstacle auquel on fait face pour revenir ou pour
8 vous dire : « Ah oui, oui, on va contracter un
9 service de pointe pour optimiser la structure. ».
10 (10 h 31)

11 La deuxième difficulté à laquelle on fait
12 face, pour vous en parler dès la préparation du
13 plan, c'est que les besoins pour l'hiver qui s'en
14 vient sont toujours finalisés à la fin du mois de
15 septembre. C'est à ce moment-là que la direction de
16 l'approvisionnement gazier reçoit la prévision 012,
17 la prévision la plus à jour pour l'année qui s'en
18 vient. Puis c'est là qu'on finalise les besoins
19 qu'on a pour être en mesure de répondre à la
20 journée de pointe. Donc, on n'est pas... on peut...
21 c'est sûr qu'on va toujours vous dire qu'on cherche
22 le plus d'opportunités possibles dans le marché,
23 mais on ne pourra pas pointer, dans le cadre du
24 plan d'approvisionnement, des opportunités
25 particulières parce qu'à ce moment-là on ne les

1 connaît pas. Puis je pense qu'on n'avance... on ne
2 serait pas... on ne ferait pas... si on devait
3 contracter dès le mois de mars ou avril des...
4 quelque chose pour l'hiver suivant, je ne pense pas
5 qu'on servirait au mieux la clientèle parce qu'à ce
6 moment-là on n'aurait pas toutes les opportunités
7 disponibles... qui sont disponibles lorsqu'on
8 arrive plus tard dans l'année, plus au début de
9 l'automne.

10 Donc, ça complète qu'est-ce que je... les
11 deux sujets dont je voulais vous entretenir
12 rapidement. Évidemment, je suis disponible pour
13 répondre à vos questions à ce sujet-là ou à tout
14 autre sujet. Merci.

15 Me VINCENT LOCAS :

16 Q. **[2]** Merci beaucoup, Monsieur Regnault. Et dans
17 notre empressement de débiter tout à l'heure j'ai
18 oublié une petite question de formalité et c'est la
19 fameuse question - et je vous la poserai, Monsieur
20 Regnault - la présentation qui est là, est-ce
21 qu'elle représente fidèlement votre témoignage?

22 R. Oui.

23 Q. **[3]** Oui, donc la B-0294, si ma mémoire est bonne,
24 donc. Cette formalité étant faite, comme monsieur
25 Regnault l'a mentionné, les témoins seront

1 disponibles pour répondre aux questions d'ordre
2 public. Et pour revenir à ce que je mentionnais un
3 peu plus tôt, j'ai entre les mains des copies de la
4 série de questions numéro 1 de la DDR 8 que je peux
5 laisser au coin ici. Je sais que les gens de la
6 FCEI ont déjà une copie, donc s'il y a d'autres
7 intervenants qui sont intéressés ce sera
8 disponible. Et la version électronique sera déposée
9 par la suite.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Excellent, merci. Donc, l'ACIG, Maître Hamelin,
12 avez-vous des questions? Oui? Peut-être, Madame la
13 Greffière, nous réserver trois petites copies s'il
14 y a des questions, vu qu'elles ne sont pas sur le
15 site, avant qu'elles s'envolent toutes, ainsi que
16 pour maître Cardinal.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

18 Q. **[4]** Alors bonjour, Monsieur le Président, Madame,
19 Monsieur les Régisseurs, Paule Hamelin pour l'ACIG.
20 Bonjour aux membres du panel. Alors j'ai peut-être
21 des questions de compréhension au niveau de votre
22 proposition sur les questions de transactions
23 d'optimisation. Je vais vous demander, Madame la
24 Greffière, de... je vais vous faire référence à
25 deux documents. Tout d'abord, votre demande... et

1 je vais y aller avec la huitième demande amendée
2 parce que j'ai pas mis à jour avec la neuvième
3 demande amendée qui a été transmise, mais je ne
4 pense pas que les conclusions à cet effet-là ont
5 changé. Alors je vais y aller tout d'abord avec
6 votre demande... la huitième demande, c'est la
7 pièce B-0246. Et je vais faire également référence
8 à la pièce B-0184. Mais allons tout d'abord avec la
9 demande.

10 Je vais vous faire référence aux différents
11 passages puis après ça je vais vous poser la
12 question. Alors c'est à la page 12. Alors on voit
13 la troisième conclusion, la conclusion :

14 AUTORISER Énergie à être bonifiée à
15 hauteur de 10 % des économies
16 réalisées lors de l'année 2019-2020
17 sur les transactions d'optimisation
18 décrites à la section 9.2 de la pièce
19 Énergir-H, Document 1;

20 Et quand on descend plus loin... oui. On a la
21 dernière conclusion :

22 APPROUVER la reconduction pour les
23 exercices 2019-2020 à 2021-2022 de
24 l'incitatif à la performance sur les
25 transactions d'optimisation des outils

1 d'approvisionnement

2 Monsieur le Sténographe, je viens de penser à vous,
3 j'allais un peu vite.

4 selon le traitement proposé à la pièce
5 Énergir-H, Document 6;

6 Alors tout d'abord, on a ces deux conclusions-là
7 qui réfèrent aux transactions d'optimisation. Et
8 ensuite je vous réfère à la pièce B-0184, on n'a
9 peut-être pas besoin d'y aller, dans laquelle vous
10 faites référence à votre demande de bonification.
11 Et on introduit dans ce document-là la section 9.2
12 du plan d'approvisionnement. Et on fait référence -
13 et vous en avez parlé dans votre présentation il y
14 a quelques instants - de deux contrats d'échange en
15 remplacement des contrats de transport M12.

16 (10 h 37)

17 Les contrats de... Ma question est la
18 suivante et les questions qui suivent sont en lien
19 avec ces... ces documents-là : les contrats
20 d'échange auxquels vous avez fait référence,
21 pouvez-vous m'indiquer, si je comprends bien, au
22 niveau de la durée, ils seraient à compter du
23 premier (1er) novembre deux mille dix-neuf (2019)
24 et prendraient échéance quatre ans plus tard?
25 Est-ce que c'est bien une durée de quatre ans?

1 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

2 Oui, c'est bien ça.

3 Q. **[5]** D'accord. Et je comprends que ces contrats
4 d'échange font partie intégrale du Plan
5 d'approvisionnement d'Énergir, à savoir que les
6 volumes qui sont associés à ces contrats-là vont se
7 refléter dans les différents plans
8 d'approvisionnement au cours des prochaines années,
9 donc, pour toute la durée de ces contrats?

10 R. Oui.

11 Q. **[6]** Dans la présentation tout à l'heure, on a parlé
12 d'occasions de moyen terme à la page 6 et on
13 faisait référence à ces contrats-là, est-ce que
14 vous êtes en mesure de me définir ce que vous
15 entendez pas moyen terme surtout quand on parle de
16 contrats qui sont d'une durée de quatre ans?

17 M. VINCENT REGNAULT :

18 R. Je pense qu'on a utilisé l'expression « moyen
19 terme » à dessein parce qu'on ne voulait pas
20 justement mettre de durée déterminée mais je vous
21 dirais qu'en termes d'approvisionnement gazier,
22 quand on parle de court terme, c'est généralement à
23 l'intérieur d'une année; quand on parle de long
24 terme, c'est généralement des contrats de longue
25 durée, par exemple, ceux qu'on peut avoir avec

1 Enbridge de dix (10) ans ou de quinze (15) ans avec
2 TransCanada puis tout ce qui est entre les deux
3 c'est...

4 Q. **[7]** Ça serait du moyen.

5 R. Ça peut être du moyen. Donc, effectivement, les
6 contrats d'échange se qualifieraient justement de
7 contrats de moyen terme.

8 Q. **[8]** J'ai pas été en mesure de revoir ces
9 contrats-là, est-ce que vous êtes en mesure de me
10 dire s'ils ont des clauses de résiliation?

11 R. Non.

12 Q. **[9]** En fait, ils n'ont pas de clause de
13 résiliation?

14 R. Ils n'ont pas de clause de résiliation,
15 effectivement.

16 Q. **[10]** Alors, si on reprend la demande pour être sûre
17 que je comprenne bien ce qui est proposé, est-ce
18 exact de dire que d'une part, vous demandez la
19 bonification à hauteur de dix pour cent (10 %) au
20 niveau des économies qui ont été réalisées pour les
21 années deux mille dix-neuf (2019) et deux mille
22 vingt (2020) et d'autre part, il y aurait une
23 reconduction de cette bonification-là pour les
24 exercices deux mille dix-neuf (2019), deux mille
25 vingt (2020) et deux mille vingt et un (2021) et

1 deux mille vingt-deux (2022)?

2 R. Effectivement, c'est... c'est la façon dont on a
3 présenté la chose puis la raison, elle en est
4 relativement simple. Donc, il y a... il y a le
5 fameux incitatif de dix pour cent (10 %) qui est
6 reconduit depuis... depuis de nombreuses années.
7 Ensuite, il y a ces deux transactions-là d'échange
8 que nous avons faites, que nous avons décidé de
9 traiter de façon un peu particulière dans le
10 dossier parce qu'on est évidemment conscient d'un
11 certain nombre de... de décisions qui ont été
12 rendues par la Régie, de certains aspects qui
13 peuvent paraître sans dire contradictoires mais il
14 y a... il y a certains aspects de la... de la
15 transaction, notamment, le fait qu'elle soit sur
16 plusieurs années, qui pourraient faire en sorte que
17 certaines décisions de la Régie antérieures
18 pourraient la disqualifier en termes de transaction
19 qui peut être bonifiée.

20 Notre point de vue là-dessus, puis ce sera
21 à la Régie de le décider, notre point de vue
22 là-dessus, c'est qu'on a une transaction... vous
23 avez sous les yeux une transaction qui a été faite,
24 qui est certes de plusieurs années mais qui va
25 générer des économies pour l'ensemble de la

1 clientèle puis dans ce contexte-là, bien, on pense
2 que Énergir devrait être bonifiée sur ces
3 économies-là à hauteur de dix pour cent (10 %), sur
4 les économies qu'elle a... qu'elle a générées pour
5 encourager, je pense, les bons comportements.

6 Donc, évidemment, j'ai lu la preuve de
7 l'ACIG avec beaucoup d'attention puis je suis
8 entièrement conscient des... des défis auxquels on
9 fait face mais je pense que les circonstances, le
10 genre de transactions, les économies qui ont été
11 générées militent en faveur que Énergir soit
12 bonifiée pour cette transaction-là qu'elle a faite,
13 pour le bon coup qu'elle a fait.

14 Q. **[11]** J'ai bien compris votre réponse et on ne
15 s'entend pas là-dessus là, on fera les
16 représentations dans le cadre de l'argumentaire,
17 mais j'ai compris également que vous reconnaissez
18 que dans le passé, il y a des décisions de la Régie
19 qui ont limité l'incitatif pour une période de
20 douze (12) mois et au plus tard le trente (30)
21 septembre d'une année donnée, c'est exact?

22 R. C'est impossible de nier le contraire. Je...
23 (10 h 42)

24 Q. **[12]** Parfait. Et si je comprends bien ce que vous
25 faites dans le cadre de votre présentation c'est

1 que vous dites : « Bien, on va limiter ça à une
2 première année », puis après ça on demandera le
3 même incitatif pour les années suivantes ou on
4 demandera un incitatif pour les années suivantes je
5 devrais dire.

6 R. En fait, juste peut-être corriger la compréhension
7 de la procureure de l'ACIG. Donc, Énergir demande à
8 être bonifiée sur la première année de cette
9 transaction-là, pas sur les années subséquentes.

10 Il y aura possiblement d'autres
11 transactions, s'il y a d'autres transactions on
12 verra à demander à être bonifié en fonction des
13 décisions qui seront rendues par la Régie. Mais la
14 bonification qui est demandée par Énergir, c'est
15 vraiment sur la première année de cette
16 transaction-là, pas les années subséquentes.

17 Q. **[13]** O.K. Donc merci de le préciser. Quand on
18 parle, donc, de la conclusion qui est de la
19 reconduction, c'est juste de la notion de
20 l'incitatif tout simplement? J'essaie de comprendre
21 la distinction entre... la conclusion sur la
22 reconduction. C'est juste la notion d'incitatif de
23 dix pour cent (10 %).

24 R. En fait, je veux pas nécessairement répondre oui ou
25 non à votre question mais donc vous avez deux

1 conclusions. Il y a une conclusion qui vise les
2 transactions financières en général qui ont été
3 faites historiquement puis il y a une conclusion
4 qui touche particulièrement les transactions qui
5 sont décrites à la section 9.2 qui elles sont les
6 transactions d'échange.

7 Q. **[14]** O.K. Juste pour être sûre que je comprenne
8 bien par rapport au contrat d'échange pour ce qui
9 est de ces deux contrats là, tout à l'heure quand
10 je vous demandais ce que vous demandez c'est, pour
11 la première année, le dix pour cent (10 %) de
12 bonification et qu'il allait ensuite y avoir une
13 demande qui allait se faire pour les autres années.

14 C'est bien ma compréhension, donc, que la
15 demande de bonification pour ce contrat-là va
16 également se faire pour les années deux mille dix-
17 neuf (2019), deux mille vingt (2020), deux mille
18 vingt et un (2021), deux mille vingt-deux (2022)?

19 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

20 R. Peut-être juste revenir sur le concept de base sur
21 ce qu'on demande. Ce qu'on souhaite c'est : on a
22 ici une transaction qui porte évidemment sur quatre
23 ans. Énergir a la prétention que de la valeur va
24 être créée pour la clientèle sur la durée des
25 quatre ans puis c'est de la valeur qui va être

1 réellement créée en comparant vraiment au réel ce
2 qui va s'être passé entre le tarif d'Enbridge et le
3 prix qu'aura payé Énergir.

4 Ce qui est demandé par contre par Énergir
5 c'est d'être bonifié seulement sur la valeur qui va
6 être créée la première année de cette transaction-
7 là. Donc, une valeur va être constatée au réel qui
8 va avoir été réellement créée pour la clientèle en
9 comparant des chiffres qui vont avoir été réels à
10 ce moment-là, le tarif d'Enbridge et le prix payé
11 par Énergir.

12 À ce moment-là, sur cette valeur-là, à la
13 première année, on va demander une bonification de
14 dix pour cent (10 %). Pour les trois années
15 suivantes de cette transaction-là, c'est pas
16 proposé qu'Énergir demande une bonification, même
17 s'il y a de la valeur qui va avoir été créée, de
18 toute évidence, pour cette transaction-là.

19 Q. **[15]** O.K. Donc vous dites ce n'est pas proposé,
20 c'est ce que j'ai compris? O.K.

21 R. Oui, c'est bien ça.

22 Q. **[16]** D'accord. Ça complète mes questions.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Alors merci bien Maître. Maître Turmel maintenant
25 pour la FCEI.

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

2 Re-bonjour aux membres du banc, bonjour aux
3 témoins, à nos nouveaux témoins. Monsieur Regnault,
4 bonjour.

5 Q. **[17]** Donc si on veut aller, Madame la Greffière,
6 dans un premier temps, à la pièce B-0259, on va
7 donc commencer à travailler avec le l'usine LSR,
8 vaporisation et le rapport Jenmar. Jenmar ça me
9 fait toujours penser aux piscines Jenmar mais je
10 sais pas si c'est dans la même famille.

11 M. VINCENT REGNAULT:

12 R. C'est pas Val-Mar les piscines?

13 Q. **[18]** Val-Mar?

14 R. C'est pas Val-Mar?

15 Q. **[19]** Oui, peut-être. Oui, si on veut descendre un
16 peu, descendons un petit peu, deuxième page, je
17 crois, quand on parle de la FCEI, des demandes pour
18 le rapport, voilà, philosophie.

19 (10 h 47)

20 Alors dans cette lettre - donc affichée à l'écran -
21 du procureur d'Énergir, Énergir indiquait à l'égard
22 de la demande de FCEI d'avoir le témoin de Jenmar,
23 Énergir disait :

24 Énergir rappelle également que le
25 rapport en question n'a été communiqué

1 que suite à une demande de
2 renseignements de la part de la FCEI
3 et ne figurait donc pas comme un
4 élément essentiel aux explications
5 fournies par Énergir.

6 Donc, ce que nous dit votre procureur il y a
7 quelques semaines nous dit, de toute manière,
8 Jenmar, c'est bien beau, mais ce n'est pas à la
9 base de notre demande et ce n'est pas un élément
10 essentiel aux explications fournies par Énergir.

11 Alors, là, si on revient, Madame la
12 greffière, je vais vous faire travailler un peu,
13 nous revenons à la présentation PowerPoint... je ne
14 dis pas que vous ne travaillez pas, mais plus
15 intensément. Tout à l'heure... Peut-être remonter,
16 remonter d'une page. Voilà! Et quand monsieur
17 Regnault fait la présentation de l'usine LSR, il
18 tire notamment en caractères gras que la conclusion
19 de Jenmar est donc appliquée à la philosophie N+1.

20 Bon. C'est une mise en contexte que je vous
21 fais. Donc, ce qui n'était pas essentiel, semble-t-
22 il, dans les écrits du procureur d'Énergir, semble
23 avoir pris du galon ce matin dans la présentation
24 PowerPoint. Mais donc, je vous demanderais, et vous
25 avez l'expérience beaucoup, Monsieur Regnault, de

1 manière générale, là, quel est dans votre preuve
2 d'Énergir quels sont les éléments essentiels à la
3 justification de la proposition si on devait la
4 résumer? Ou peut-être nous pointer dans la preuve.
5 Je peux déjà vous suggérer un passage, donc dans le
6 Plan d'approvisionnement B-0184.

7 R. En fait, je pense que la dernière chose dans
8 laquelle je veux m'engager ici ce matin, c'est dans
9 un débat de sémantique sur ce qui est un élément
10 essentiel ou pas un élément essentiel dans
11 l'ensemble du Plan d'approvisionnement qui fait
12 presque cent (100) pages. Ce que je dirais
13 simplement, c'est que... En fait je vais réitérer
14 ce que j'ai dit dans la présentation. La première
15 chose c'est que si la FCEI a des questions précises
16 à l'égard de Jenmar qu'elle les pose. On verra si
17 on est en mesure d'y répondre. Et si on n'est pas
18 capable d'y répondre à ce moment-là, on verra à
19 voir avec Jenmar directement si c'est possible pour
20 eux d'y répondre. Ça, pour ça, il n'y a pas
21 d'enjeu.

22 On ne pensait pas que l'utilisation que
23 nous avons faite de Jenmar justifiait de déplacer
24 des gens de l'extérieur du Québec pour venir
25 répondre à des questions à venir, pour venir

1 répondre sur des questions qui ont trait au calcul
2 qu'ils ont fait à l'égard de la fiabilité de
3 l'usine.

4 Je pense que s'il y a une chose qui est
5 essentielle pour moi dans la preuve d'Énergir à
6 l'égard de la redondance de ce sujet-là, c'est
7 certainement la question de la philosophie N+1
8 qu'on a mise de l'avant, qu'on a vue ailleurs,
9 qu'on a mise de l'avant pour d'autres
10 infrastructures. Mais comme je dis, je ne veux pas
11 m'engager dans un débat de sémantique ici. Je pense
12 que ce n'est pas très... ça ne sera pas très
13 productif. Puis comme je dis, je réitère à
14 l'ensemble des intervenants qui sont ici la
15 disponibilité d'Énergir à répondre à n'importe
16 quelle question, que ce soit sur le banc ou que ce
17 soit par l'intermédiaire d'engagements auxquels on
18 va souscrire avec plaisir.

19 Q. [20] D'accord. Alors, là, pendant que vous...
20 Merci, Monsieur Regnault. Donc, si on veut aller à
21 B-0184, dans le Plan d'approvisionnement, on a
22 identifié le paragraphe où on en parle, donc la
23 page 79 qui commence par « par ailleurs ». Bon.
24 Voilà! Je vais le lire pour nous mettre un peu en
25 bouche.

1 Par ailleurs,
2 nous sommes dans la preuve d'Énergir,
3 ... une revue des activités et des
4 équipements de l'usine LSR, notamment
5 à la lumière de l'évolution de
6 certaines règles d'évaluation des
7 risques associés à la disponibilité de
8 l'actif, a conduit Énergir à réviser à
9 la baisse la capacité de vaporisation
10 « garantie » quotidienne en prévision
11 de l'hiver 2018-2019. La capacité
12 garantie est passée de 5,805 M m3/jour
13 à 5,147 M m3/jour, soit une baisse de
14 658,000 m3/jour. Cette réduction...
15 comme monsieur Regnault, vous venez de nous
16 l'expliquer,
17 ... s'explique par la considération de
18 la philosophie de redondance « N+1 »
19 [...].
20 Bon. Et caetera, et caetera. Je pense qu'on est
21 dans le bon secteur, Monsieur Regnault. O.K. Alors,
22 j'ai peut-être une ou deux questions sur ce
23 paragraphe-là. Effectivement, je dirais que c'est
24 assez rare en matière de gaz ou d'électricité qu'on
25 applique des philosophies, je vous dirais, à votre

1 connaissance, quand on parle de philosophie, ici,
2 N+1, ce n'est pas une norme, une norme identifiée à
3 l'image, par exemple, des conditions des normes de
4 fiabilité dans le secteur de l'électricité, et
5 caetera, à votre connaissance?

6 (10 h 52)

7 R. En fait, effectivement, ce n'est pas une norme. Ce
8 n'est pas une norme, mais c'est une pratique qu'on
9 voit dans l'industrie. La philosophie de redondance
10 s'applique sur les équipements qui sont... En fait,
11 les systèmes qui sont critiques. Dans ce cas-ici, à
12 l'usine LSR, le système de vaporisation a été
13 identifié comme des éléments critiques au service
14 pour lequel on demande à l'usine LSR de
15 fonctionner.

16 Q. **[21]** O.K. Et quand, dans ce passage-là, il est
17 mentionné... Puis vous dites, au tout début là :

18 Notamment[...]

19 Ça veut dire qu'il y a peut-être autre chose.

20 [...] à la lumière de l'évolution de
21 certaines règles d'évaluation des
22 risques associés à la disponibilité de
23 l'actif[...]

24 De quoi parle-t-on?

25 R. Bien, en fait, monsieur Regnault en a parlé dans sa

1 présentation. On fait référence directement au
2 système de gestion des actifs qui a été implanté
3 chez Énergir, au niveau du réseau, au début des
4 années deux mille dix (2010), qui a évolué, et on
5 l'a implanté à l'usine LSR.

6 Donc, à l'usine LSR, on applique
7 exactement, en fait, le même système de gestion des
8 actifs qui nous permet d'identifier les menaces
9 qu'on peut y avoir et ce système-là, en fait le
10 système de vaporisation, a été identifié au départ
11 dans notre système de gestion des actifs, comme
12 étant un élément important sur lequel on devait
13 absolument apporter des améliorations.

14 Et par la suite, quand on parle d'une
15 philosophie... Ici, on parle d'une philosophie de
16 conception. Donc, la philosophie de conception qui
17 est utilisée dans le domaine gazier, pour des
18 éléments critiques, bien on y apporte une certaine
19 redondance. Et cette redondance-là, dans le domaine
20 gazier, pour avoir participé à la conception et à
21 la construction de plusieurs actifs de GNL, je n'ai
22 jamais vu aucune installation qui n'avait pas...
23 des installations de vaporisation de GNL, dans le
24 monde, qui n'avait pas une philosophie, à tout le
25 moins, de N+1 et même parfois, on se retrouve avec

1 des philosophies de N+2 sur des systèmes ou des
2 systèmes de vaporisation comme celui qu'on a à
3 l'usine LSR.

4 Q. **[22]** Mais on s'entend que l'usine LSR, c'est un
5 outil d'extrême pointe ou de fine pointe, comme les
6 experts le disent. C'est exact?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[23]** Oui, et je comprends que... Donc, vous
9 voulez... Vous dites, vous avez une philosophie
10 chez Énergir pour vos autres actifs, d'avoir un peu
11 cette approche, cette philosophie. Mais là, donc,
12 vous l'étendez à cet outil de fine pointe? C'est un
13 peu ça l'idée derrière la demande d'aujourd'hui?

14 R. Oui, effectivement.

15 Q. **[24]** Parfait. O.K. Donc, la conséquence qu'il y ait
16 moins de vaporisation, c'est pour laisser de
17 l'espace au N+1, si on peut l'exprimer ainsi. Et je
18 comprends qu'en conséquence six cent cinquante-huit
19 mille mètres cubes (658 000 m³), il faut le trouver
20 ailleurs? Dans un autre chapitre du plan, Monsieur
21 Regnault, est-ce que c'est correct de le décrire
22 comme ça?

23 R. On peut le décrire comme ça. Je pense que... En
24 fait, je le décrirais peut-être inversement à la
25 façon que vous l'avez décrite parce qu'on est

1 évidemment tous conscients qu'on a... Heureusement,
2 en fait, pas vécu de situation où est-ce que
3 justement l'usine avait été victime d'un bris qui
4 l'avait empêchée de fournir la capacité dont on
5 avait besoin.

6 Donc, ce qui a été décidé de faire au Plan,
7 puis vous l'avez certainement remarqué, c'est qu'on
8 a, malgré tout, considéré le deux cent vingt mille
9 gigajoules (220 000 Gj) comme apport à la pointe,
10 mais on a mentionné cette question-là de
11 philosophie de redondance de N+1 et on a dit que
12 par mesure de sécurité, considérant le coût associé
13 à un service de pointe, on allait mitiger le risque
14 associé à l'absence de redondance ou au fait qu'on
15 veuille mettre en place une redondance. Mitiger,
16 donc, ce risque-là par l'acquisition d'un service
17 de pointe.

18 Donc, je vous dirais qu'avec le travail qui
19 est fait par l'équipe de monsieur Saint-Pierre, par
20 l'équipe qui opère l'usine LSR, j'ai évidemment
21 confiance en eux, les plans d'entretien sont bien
22 effectués, je n'ai pas de doute là-dessus. Sauf,
23 qu'il n'en demeure pas moins que ce sont des
24 équipements un, qui datent de la fin des années
25 soixante. Je pense qu'il faut tous en être

1 conscients, de ne jamais perdre ça de vue. Et ce
2 sont des équipements mécaniques dans leur nature
3 même, qui ont malheureusement des moments où est-ce
4 qu'ils ne sont pas fiables malgré tout le bon soin
5 qu'on peut en prendre, malgré tous les programmes
6 d'entretien.

7 (10 h 57)

8 Puis je pense que c'est simplement une
9 prudence pour nous, qui est un peu élémentaire, de
10 s'assurer que quand on porte à notre attention ces
11 « faiblesses », entre guillemets là, puis je pèse
12 mes mots. Je veux faire attention parce que je n'ai
13 pas de doute, je n'ai pas un manque de confiance
14 dans cette... dans cette infrastructure-là, mais il
15 n'en demeure pas moins qu'il y a parfois des fois
16 des choses qu'on ne contrôle pas, puis il y a des
17 défaillances. Puis c'est pour ça que je pense qu'à
18 cause de l'importance que l'usine a dans l'ensemble
19 du portefeuille d'approvisionnement gazier
20 d'Énergir, on doit accepter d'appliquer cette
21 philosophie-là. Puis en attendant de trouver une
22 solution plus à long terme, on va trouver une...
23 palier à la solution avec des solutions à court
24 terme, surtout à un coût aussi faible... à un coût
25 aussi faible que celui du service de pointe.

1 Q. **[25]** Vous avez dit plusieurs choses. J'ai cru
2 comprendre et on reviendra, là, sur le rapport et
3 sur le fait qu'il n'y a jamais eu d'incident. J'ai
4 compris, sommairement, là, la machine, elle
5 fonctionne. C'est pas parce qu'un pommier est vieux
6 qu'il donne des vieilles pommes au sens, ça
7 fonctionne, hein. Bon.

8 R. Maître Turmel, je vais m'en souvenir.

9 Q. **[26]** De deux, la... mais il y a quand même la
10 conséquence aujourd'hui d'une Régie qui autorise
11 votre demande c'est qu'il y aura... puis je ne veux
12 pas aller dans le... je ne veux pas donner le
13 montant exact parce que je ne veux pas tomber dans
14 la confidentialité, mais je dirais que c'est en
15 termes de millions additionnels par année de plus
16 d'outils de... d'outils de transport pour remplacer
17 ce que vous voulez remplacer. Parce qu'on baisse...
18 on baisse ce six cent mille (600 000)-là, il faut
19 aller le chercher ailleurs et il y a un coût
20 associé à ça.

21 R. Je pense que si on veut avoir cette discussion-
22 là...

23 Q. **[27]** À la...

24 R. ... je suggère à la Régie que si on veut avoir
25 cette discussion-là j'ai absolument évidemment

1 aucun problème, mais je suggère qu'on l'ait dans...

2 Q. **[28]** Oui.

3 R. ... dans le cadre d'un huis clos parce que...

4 Q. **[29]** Pas de problème.

5 R. ... il y a des éléments quand même importants à...

6 il y a des choses, des détails à ajouter à ce que
7 vient d'affirmer...

8 Q. **[30]** D'où ma prudence. O.K. Parfait.

9 R. ... maître Turmel.

10 Q. **[31]** Mais si on revient, O.K., effectivement dans
11 la ligne de questions maintenant. Et dans votre
12 preuve à B-0230, puis on va s'éviter d'y aller, ça
13 ne sera pas long, Monsieur Gosselin, B-0230 vous
14 pouvez y aller, mais vous dites que vous ne
15 répertoriez pas les... vous ne réper...

16 Énergir ne répertorie pas les
17 défaillances au niveau des
18 vaporisateurs

19 Et n'entraîne aucune...

20 qui n'entraînent aucune conséquence
21 sur la capacité de l'usine LSR de
22 répondre aux besoins
23 d'approvisionnement.

24 On avait trouvé ça dans la preuve, puis je pense
25 que vous allez vous en souvenir, mais ça c'était en

1 soutien pour venir dire que ça fait cinquante (50)
2 ans que ça existe, qu'il n'y a aucun incident
3 majeur ou mineur. C'est exact? Juste pour confirmer
4 qu'on est... sur le même terrain, Monsieur
5 Regnault. Bien première question basique, l'usine
6 LSR a cinquante (50) ans. C'est exact?

7 M. DAVID ST-PIERRE :

8 R. C'est exact.

9 Q. **[32]** Bon. En cinquante (50) ans, nous comprenons
10 qu'il n'y a jamais eu de défaillance des systèmes
11 de vaporisation qui a empêché de répondre aux
12 besoins d'approvisionnement journalier.

13 R. En fait depuis... depuis le temps qu'on répertorie,
14 effectivement, c'est pas un problème. Par contre,
15 il y a eu des problèmes... il y a eu des problèmes
16 dans les années passées sur le système de
17 vaporisation.

18 Q. **[33]** Mais ça ne vous a pas empêché d'approvisionner
19 vos clients. Ça n'a pas été rapporté à la Régie, à
20 ma connaissance.

21 M. VINCENT REGNAULT :

22 R. Je pense que la preuve, on l'a dit clairement
23 effectivement dans la preuve, on ne s'est jamais
24 retrouvé dans une situation où on n'a pas été en
25 mesure d'avoir la capacité dont nous avons besoin

1 pour répondre à la journée. Ceci étant dit, il y a
2 effectivement des situations qui se produisent...
3 qui peuvent se produire ici et là, où il y a
4 certaines défaillances qui sont constatées, des
5 travaux qui doivent être faits. Par exemple, en
6 période d'hiver, des choses comme ça. Donc, c'est
7 pas parce qu'on n'a jamais eu de problème ou n'a
8 jamais été incapables de répondre à la demande avec
9 l'usine, que l'usine a été exempte de problème au
10 fil de tous les ans. Encore là, moi, je ne peux
11 certainement pas témoigner sur les cinquante (50)
12 années d'existence de l'usine LSR.

13 Q. **[34]** Mais on s'entend que de manière générale, là
14 on parle de faire moins de vaporisation, mais pour
15 faire de la vaporisation ça prend des
16 vaporisateurs. Et ce qui peut entraîner la
17 défaillance dans les vaporisateurs c'est les
18 brûleurs. Est-ce que c'est exact?

19 M. DAVID ST-PIERRE :

20 R. Bien en fait, c'est plus que ça. C'est pas juste
21 des vaporisateurs. On l'explique en fait à la fois
22 dans le rapport et à la fois dans la preuve et dans
23 les réponses aux DDR qu'on a... qu'on a reçues. Le
24 système de vaporisation comprend aussi des pompes,
25 donc monsieur Regnault en a fait part.

1 Q. **[35]** Des pompes et des brûleurs, oui.

2 R. Des pompes, des brûleurs, mais beaucoup...

3 Q. **[36]** O.K.

4 R. ... beaucoup d'autres choses qui font partie du
5 système de vaporisation et qui pourraient... qui
6 pourraient connaître des défaillances.

7 Q. **[37]** O.K.

8 R. Et il y a un système aussi de... de « management »,
9 en fait il y a un système de contrôle pour le
10 brûleur. Ce système de contrôle-là pourrait être
11 défaillant. Il y a plusieurs équipements dans le
12 système en tant que tel qui pourraient être
13 défaillants.

14 Q. **[38]** Qui pourraient être défaillants. Mais j'ai
15 compris... j'ai compris, de ce que vous venez de
16 dire et ce que vous avez écrit, que vous ne
17 répertoriez pas les défaillances des vaporisateurs
18 qui n'entraînent aucune conséquence, est-ce que
19 c'est exact? C'est ce que vous avez écrit dans
20 votre preuve en tout cas.

21 (11 h 02)

22 R. C'était effectivement le cas. Il y a eu une
23 recommandation dans le rapport de Jenmar à l'effet
24 de répertorier ces défaillances-là et on va le
25 faire pour la prochaine année.

1 Q. **[39]** Bon. Vous ne le faisiez pas et peut-être que
2 vous aimeriez le faire. O.K. Et on a dit qu'aucune
3 défaillance...

4 R. Je m'excuse, mais c'est pas « peut-être qu'on le
5 fera » on va répertorier.

6 Q. **[40]** O.K. Donc, vous ne le faisiez pas...

7 R. C'est pas « peut-être », mais on va répertorier.

8 Q. **[41]** ... et vous allez le faire?

9 R. Tout à fait. Oui.

10 Q. **[42]** D'accord. Et j'ai bien compris qu'aucune
11 défaillance n'a empêché de répondre aux besoins
12 d'approvisionnements là. On en a discuté
13 sommairement, mais je pense qu'on peut dire ça.

14 Me VINCENT REGNAULT :

15 R. Effectivement. Puis je pense que si on veut clore
16 cette partie-là parce que ça semble être votre
17 souhait, je dirais simplement que le passé
18 malheureusement n'est pas garant de l'avenir. Puis
19 c'est pour ça qu'aujourd'hui on adresse cette
20 situation-là puis on vous suggère, on vous dit,
21 nous, on pense que la bonne chose à faire pour
22 assurer la sécurité d'approvisionnements, ce serait
23 d'appliquer cette philosophie-là.

24 Q. **[43]** J'arrive aux pompes justement, aux
25 vaporisateurs, brûleurs. Est-ce que c'est le cas

1 également pour les défaillances pour les pompes?

2 Que c'est un peu la même approche, vous n'avez pas
3 répertorié, mais là vous regardez pour le futur?

4 M. DAVID ST-PIERRE :

5 R. En fait, pour ce qui est des pompes...

6 Q. **[44]** Oui.

7 R. ... début des années quatre-vingt-dix (90), il y a
8 eu une modification importante sur les pompes. Les
9 pompes n'étaient pas fiables avant les années mil
10 neuf cent quatre-vingt-dix (1990) et donc des
11 défaillances majeures à ce moment-là.

12 Q. **[45]** Mais, juste pour comprendre, donc vous n'avez
13 pas répertorié les... Peut-être que vous vous en
14 souvenez, mais y a-t-il un mécanisme de...

15 R. Historique des...

16 Q. **[46]** Oui, historique des défaillances.

17 R. Des opérateurs...

18 Q. **[47]** Oui.

19 R. ... en place.

20 Q. **[48]** Il n'y en a pas ou il y en a un?

21 R. En fait...

22 Q. **[49]** Est-ce que vous avez répertorié les
23 défaillances pour les pompes?

24 R. Les pompes, oui, on a répertorié, on a même modifié
25 les pompes.

1 Q. **[50]** O.K.

2 R. Donc, oui, effectivement, ça a été répertorié.

3 Q. **[51]** Vous l'avez fait pour les pompes, mais pas
4 pour les vaporisateurs et pas pour les brûleurs.
5 Ça, on se comprend?

6 R. Pas pour?

7 Q. **[52]** Pas pour les vaporisateurs et pour les
8 brûleurs.

9 R. Pas pour des moments où ça aurait pu entraîner un
10 manque de vaporisation sur le réseau.

11 Q. **[53]** O.K. Donc, en situation importante où c'est
12 nécessaire, vous n'avez pas répertorié ça. Je pense
13 que...

14 R. Tout à fait.

15 Q. **[54]** O.K.

16 R. Mais, ça ne veut pas dire que ça ne peut pas
17 arriver quand on en a de besoin.

18 Q. **[55]** Je n'ai pas dit ça. Là on parle... on parlait
19 juste du passé là. O.K.

20 R. O.K.

21 (11 h 04)

22 Q. **[56]** Oui. Un instant. Vous avez... vous avez fait
23 référence à quatre-vingt-dix (90) ou depuis quatre-
24 vingt-dix (90). Depuis cette période est-ce qu'il y
25 a eu des défaillances mineures ou majeures à

1 l'égard des pompes qui ont eu un effet sur
2 l'approvisionnement?

3 R. Pas à ma connaissance.

4 Q. **[57]** O.K. Est-ce qu'il y a eu des défaillances
5 mineures ou majeures, point, encore plus large, à
6 l'égard des pompes?

7 R. Pas à ma connaissance.

8 Q. **[58]** O.K. Parfait. On vide ça. Vous m'avez dit que,
9 pour les pompes, c'était répertorié ou pas?

10 R. Je mentionnais que le bris en mil neuf cent quatre-
11 vingt-dix (1990) a été répertorié.

12 Q. **[59]** O.K. Celui-là?

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[60]** Depuis ce temps-là, silence radio? Vous n'avez
15 pas répertorié rien?

16 R. On répertorie, mais on ne répertorie pas ce qui a
17 un effet sur la vaporisation, ce qu'on doit
18 vaporiser.

19 Q. **[61]** O.K. Alors donc, considérant, après cette
20 discussion-là un peu intéressante mais limitée, là,
21 compte tenu du fait que vous ne répertoriez pas les
22 données sur les défaillances, ce qu'on s'interroge,
23 comment êtes-vous en mesure de... quand vous en
24 êtes venu à ces hypothèses de défaillances que vous
25 prenez, que vous assumez pleinement dans la preuve?

1 Bref. Ce n'est jamais arrivé, mais vous faites
2 l'hypothèse que ça va arriver. Alors juste
3 comprendre votre raisonnement.

4 R. En fait, nous, juste pour remettre en contexte un
5 peu, là, le rapport de Jenmar, là. Le rapport de
6 Jenmar, premièrement, nous, on les a mandatés pour
7 valider la philosophie de redondance N+1 et valider
8 aussi la disponibilité des équipements. Je pense
9 que c'est ça que vous faites référence
10 présentement. Donc, en plus de mettre une
11 philosophie de redondance N+1, on s'assure toujours
12 que la disponibilité, même avec cette philosophie-
13 là, la disponibilité est adéquate, donc au-delà de
14 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %).

15 Jenmar ont fait les calculs basés sur un
16 historique qu'ils ont eu des quatre dernières
17 années. Et ces quatre dernières années-là
18 indiquaient certaines défaillances sur le système
19 de vaporisation, exemple. Donc, ils ont utilisé cet
20 historique-là. Généralement, un concepteur va
21 utiliser les données du manufacturier pour savoir
22 quelle est la disponibilité, quelle est la
23 fiabilité d'un équipement. Mais, là, avec ces
24 équipements-là qui sont de plus de cinquante (50)
25 ans, ces données-là ne sont pas disponibles. Donc,

1 ils se sont servis des données qu'il y avait de
2 disponibles à l'usine LSR. Et avec ces données-là,
3 des données dont le rapport mentionne où il y a des
4 demandes qui sont faites à l'usine LSR pour des
5 quantités à vaporiser, ils ont été capables de
6 déterminer quelle était la fiabilité et la
7 disponibilité.

8 Donc, la disponibilité, on en a mentionné.
9 Le rapport le mentionne. Disponibilité au-delà de
10 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) dans une
11 philosophie de N+1. Et Jenmar a confirmé à
12 plusieurs endroits dans son rapport à la fois que
13 la philosophie de redondance N+1 était adéquate et
14 que la disponibilité était au-delà de quatre-vingt-
15 dix-neuf pour cent (99 %).

16 Q. **[62]** Jenmar dans son rapport identifie trois
17 sources de défaillances, si on l'a bien lu : la
18 défaillance d'un brûleur; du « blower » ou des
19 souffleurs, on pourra nous corriger; et du PLC
20 « panel ».

21 R. Oui.

22 Q. **[63]** Je vous soumets que c'est le cas dans le
23 rapport.

24 R. C'est ce que je faisais référence tout à l'heure,
25 le système de combustion.

1 Q. **[64]** O.K. Vous avez la meilleure carte que moi.

2 Désolé. À votre connaissance est-ce qu'il y a déjà
3 une défaillance du panneau PLC? À l'usine LSR, bien
4 sûr.

5 R. Juste pour clarifier. Quand on parle qu'il y a un
6 registre, je veux juste être clair, là, je pense
7 que c'est important de le mentionner, il y a un
8 registre de défaillances à l'usine LSR. Est-ce que
9 vous aviez compris ça? Il y a un registre de
10 défaillances. Mais des défaillances qui arrivent et
11 qui ne nous permettent pas de vaporiser ce qui est
12 demandé, on... on ne le met pas dans ce registre-
13 là, tout simplement. Donc...

14 (11 h 09)

15 Q. **[65]** Vous le mettez dans...

16 R. Est-ce que c'est clair?

17 Q. **[66]** Bien, on s'y approche. Et donc, il y a comme
18 deux registres. Un registre qui dit, qu'on écrit
19 qu'il y a eu des défaillances puis un registre vide
20 qui dit qu'il n'y a pas eu de défaillance, qu'il y
21 a encore...

22 R. Non, il y a un seul registre...

23 Q. **[67]** Il y a un seul registre, O.K.

24 R. ... mais il manque... il n'y a pas toutes les
25 informations dedans.

- 1 Q. **[68]** O.K. Puis vous avez dit tout à l'heure...
- 2 R. Et à votre question sur le système de contrôle de
3 combustion : « Est-ce qu'il y a déjà eu des
4 défaillances? » Oui, il y a déjà eu des
5 défaillances du système de contrôle, une carte
6 électronique, entre autres. Donc, c'est des choses
7 qui peuvent arriver, des défaillances, et on fait
8 le remplacement...
- 9 Q. **[69]** Comme on change un filtre à huile sur une
10 auto, je veux dire...
- 11 R. Un petit peu plus complexe, Maître Turmel.
- 12 Q. **[70]** Mais vous avez dit, tout à l'heure, que vous
13 avez basé vos hypothèses sur les défaillances des
14 quatre dernières années, mais avant ça on a dit
15 qu'il n'y en avait pas eu de majeures. Je veux
16 juste bien comprendre. Désolé de tourner là, mais
17 les quatre dernières années, vous avez basé votre
18 demande ici, en se basant sur les quatre dernières
19 années?
- 20 R. En fait, la raison pourquoi on a pris les quatre
21 dernières années, c'est important de le comprendre.
22 Depuis deux mille quinze (2015), on a travaillé...
23 D'ailleurs, c'est ce qu'on a inscrit dans une
24 réponse à une DDR, on a travaillé à réparer, en
25 fait, ou à améliorer le système de vaporisation.

1 Donc, prendre des données qui allaient au-
2 delà ou, en fait, qui prenaient une durée plus
3 longue que ces années-là où on avait mis beaucoup
4 d'effort pour améliorer le système de combustion,
5 auraient tout simplement été disons... n'auraient
6 pas été représentatif de l'état actuel ou de la
7 fiabilité actuelle des vaporisateurs.

8 Donc, on a été tout simplement... On a pris
9 des données qui étaient plus fiables, dans nos
10 données. Est-ce que j'ai répondu à votre question?

11 Q. **[71]** On avance. Maintenant, est-ce qu'il y a déjà
12 eu une défaillance de « blowers » ou de soufflantes
13 à l'usine LSR?

14 R. Je ne pourrais pas vous le dire. Il faudrait
15 regarder le registre.

16 Q. **[72]** Vous ne le savez pas. Une défaillance d'un PLC
17 pannel, ça suppose une indisponibilité complète des
18 quatre brûleurs d'un vaporisateur. Et donc, je
19 comprends que ça peut... ou seulement, ça ne peut
20 qu'affecter qu'un seul brûleur? Est-ce que ça a un
21 effet sur l'ensemble ou le...

22 R. Ça a un effet sur l'ensemble d'un vaporisateur qui
23 inclut quatre brûleurs.

24 Q. **[73]** Parfait. O.K. Lorsqu'on parle de défaillance
25 d'un vaporisateur dans la modélisation faite par

1 Jenmar Concepts, ça suppose qu'on comprend une
2 défaillance complète du vaporisateur, donc des
3 quatre brûleurs? C'est ça que vous venez de dire,
4 mais juste pour être sûr que...

5 R. Leur analyse vise aussi la perte de chacun des
6 brûleurs. Donc, ce n'est pas juste de perdre un
7 vaporisateur au complet. Dans leurs calculs, ils
8 ont validé aussi la problématique d'avoir... En
9 fait, la problématique d'avoir l'ensemble des
10 brûleurs sur un vaporisateur. Donc, les quatre
11 brûleurs en fonction ou non.

12 Il se peut qu'un vaporisateur fonctionne...

13 Q. **[74]** Oui.

14 R. ... mais qu'on ne soit pas capable, en fait,
15 d'allumer les quatre brûleurs. Il se peut qu'il y
16 en ait seulement deux qui soient fonctionnels,
17 trois, ça dépend, ça dépend de la condition.

18 Q. **[75]** Si on se résume à LSR, votre usine, il y a
19 combien de vaporisateurs?

20 R. Il y a quatre vaporisateurs installés...

21 Q. **[76]** Chacun?

22 R. ... avec quatre brûleurs. Chacun...

23 Q. **[77]** O.K.

24 R. ... des vaporisateurs a quatre brûleurs.

25 Q. **[78]** Chaque vaporisateur a ses brûleurs.

1 R. Donc, on a...

2 Q. **[79]** Il y a PLC pannel qui a ses soufflantes?

3 R. Tout à fait. Donc, on a seize (16) brûleurs au
4 total de disponibles sur l'ensemble des quatre
5 vaporisateurs.

6 Q. **[80]** O.K. Et des vaporisateurs, ça peut...

7 Admettons que le vaporisateur numéro 4 cesse de
8 fonctionner, ne fonctionne pas bien, c'est
9 indépendant?

10 R. Oui, tout à fait.

11 Q. **[81]** D'une certaine manière ils ont une vie
12 indépendante, O.K. Un fonctionnement indépendant,
13 pardon.

14 R. En fait... Oui, donc... Donc, pour ce qui est de la
15 philosophie N+1, le « N » équivaut à trois pompes
16 et trois vaporisateurs en fonction complètement.

17 Q. **[82]** Donc, somme toute...

18 R. Donc, c'est des systèmes là, si on peut dire, en
19 série. Une pompe sert, dans le fond, pour la même
20 capacité qu'un vaporisateur. On a quatre pompes,
21 quatre vaporisateurs, donc...

22 Q. **[83]** Et ce que vous dites, finalement là, c'est
23 comme « LSR », il y a quatre moteurs puis on va
24 faire en sorte qu'on cesse d'utiliser le quatrième
25 moteur pour le garder au cas où qu'on en a de

1 besoin, ça sera le N+1? Là, je fais une image là.

2 R. Oui, tout à fait, c'est ça.

3 Q. **[84]** Et pour le reste qu'on n'a pas vaporisé, on va
4 aller le chercher sur le marché. Bon. O.K. Mais...
5 (11 h 14)

6 M. VINCENT REGNAULT :

7 R. Je m'excuse, Maître Turmel, je veux juste peut-être
8 ajouter un petit quelque chose parce que la raison
9 pour laquelle on a contracté un service de pointe
10 c'est qu'on a l'optionnalité d'y avoir recours ou
11 pas. Ce qu'on dit assez clairement dans la preuve
12 c'est que quand on est en mode prévisionnel on va
13 considérer le principe de la redondance de N + 1,
14 ce qui fait en sorte que l'usine, quand on prépare
15 le plan, on devrait prévoir, si on est prudent,
16 qu'elle va nous donner cent quatre-vingt-quinze
17 mille gigajoules (195 000 GJ) durant une journée
18 donnée. Ça ne veut pas dire que la journée où il va
19 faire froid puis qu'on a besoin de deux cent dix
20 (210) l'usine, elle ne sera pas capable de le
21 faire. Sauf qu'on n'est pas dans une situation où
22 on peut compter sur ce service ferme à hauteur de
23 deux cent dix mille (210 000 GJ) pour une journée
24 donnée.

25 Mais c'est sûr que si on a besoin de deux

1 cent dix mille (210 000 GJ) une journée donnée, on
2 va parler avec les gens de l'usine puis on va lui
3 dire : est-ce que vous êtes capables de faire tout
4 fonctionner puis de nous donner ce deux cent dix
5 mille (210 000 GJ)? Puis j'ose espérer
6 qu'effectivement ça va être le cas parce que, comme
7 je l'ai dit, on a toutes sortes de choses, de
8 programmes qui sont mis en place pour s'assurer du
9 bon fonctionnement de l'usine et donc on va être
10 capables d'avoir ce deux cent dix mille (210 000
11 GJ)-là et on n'aura pas besoin d'avoir recours au
12 service de pointe. Donc, c'est pas... il faut juste
13 faire attention, là, il ne faut pas présumer que le
14 service de pointe va nécessairement être utilisé si
15 on a besoin de plus que cent quatre-vingt-quinze
16 mille gigajoules (195 000 GJ) à l'usine. Moi, en
17 fait, j'ai très bon espoir que ce cent quatre-
18 vingt-quinze mille (195 000)-là on va être capables
19 de... en fait, on va être capables de se rendre à
20 un niveau plus élevé, comme historiquement on l'a
21 considéré.

22 Puis ce qu'on vous dit simplement c'est
23 que, par contre, malheureusement, c'est des
24 équipements mécaniques puis il y a une possibilité,
25 elle est peut-être faible, mais il y a une

1 possibilité à l'heure actuelle que cette quantité-
2 là au-delà de cent quatre-vingt-quinze mille
3 (195 000) on ne sera pas capables de l'obtenir.
4 Puis on pense qu'il faut qu'on trouve une façon de
5 mitiger ce risque-là parce que la conséquence, elle
6 est trop grave. Juste pour compléter un peu ce
7 que... la proposition que faisait maître Turmel.

8 Q. **[85]** Maintenant qu'on commence tous à être des
9 experts de la vaporisation, on sait qu'il y a
10 quatre vaporisateurs, chacun constitué de quatre
11 brûleurs et d'équipements associés. Mais alors
12 quand on regarde un vaporisateur il y a quatre
13 brûleurs. Est-ce que je comprends qu'un...
14 lorsqu'il y a quatre brûleurs, si le brûleur numéro
15 4 cesse de fonctionner, le vaporisateur numéro 4
16 peut fonctionner avec trois brûleurs.

17 M. DAVID ST-PIERRE :

18 R. Oui, effectivement. C'est indiqué aussi dans le
19 rapport.

20 Q. **[86]** O.K. Et là, c'est là que nous on accroche
21 parce qu'on comprend que... que le rapport Jenmar
22 indique que dans les faits dès que... c'est-à-dire
23 dès que... il dit dans les faits qu'on va perdre un
24 vaporisateur, donc on va perdre quatre brûleurs
25 simultanément. C'est un peu ça sa démarche, c'est

1 exact?

2 R. Non, en fait... en fait dans le rapport de
3 Jenmar...

4 Q. [87] Monsieur Regnault disait « oui », vous dites
5 « non », mais allez-y, allez-y, allez-y.

6 M. VINCENT REGNAULT :

7 R. On va laisser l'expert répondre.

8 M. DAVID ST-PIERRE :

9 R. Il y a différentes possibilités de défaillance. On
10 peut perdre... on peut perdre un vaporisateur au
11 complet. Si... si un des équipements qui est
12 disons... qui est utilisé pour l'ensemble du
13 vaporisateur vient en défaut, exemple la
14 soufflante. Il y a une soufflante par vaporisateur,
15 donc si la soufflante fait défaut on perd le
16 vaporisateur au complet, donc on tombe à une
17 possibilité de douze (12)... de douze (12) brûleurs
18 et évidemment de trois vaporisateurs. De là, la
19 redondance... la philosophie de redondance de N +
20 1. Et le rapport aussi tient compte du... en fait,
21 ils appellent ça des « failures », là, du... de la
22 problématique d'allumage, en fait du maintien de
23 chacun des brûleurs. Donc, il fait aussi cette
24 analyse-là. Il ne fait pas juste l'analyse de
25 perdre un vaporisateur, il fait l'analyse de perdre

1 aussi un brûleur sur l'ensemble des seize (16)
2 brûleurs. Donc, c'est une analyse assez... disons
3 précise et complexe statistique qui a été faite par
4 Jenmar.

5 Q. [88] O.K. C'est intéressant ce que vous venez de
6 dire. Est-ce que ce que vous venez de me parler
7 dans Jenmar vous pouvez me le montrer où est-ce
8 que... si vous l'avez.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Madame la Greffière... pardon, Madame la Greffière,
11 B-0175.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 C'est un document de dix-huit (18) pages.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Au cas où, je prends de l'avance. 0175 à la page...
16 je ne le sais pas.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Monsieur...

19 LE PRÉSIDENT :

20 94.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Page 93 de 94.

23 (11 h 19)

24 M. VINCENT REGNAULT :

25 R. En fait... en fait, Jenmar ont évalué le nombre de

1 brûleurs en fonction à partir de l'historique des
2 quatre dernières années et dans cette historique-
3 là, quand on regarde l'historique, il y a une
4 demande qui est faite pour vaporiser, il y a un
5 nombre de brûleurs qui est en fonction ou pas en
6 fonction. Donc, ça a été pris en compte dans leur
7 analyse.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Q. **[89]** Mais j'ai compris que dans les quatre
10 dernières années, tous les vaporisateurs et tous
11 les brûleurs étaient en fonction.

12 R. Non. Pas du tout. Ce n'est pas ce qu'on a dit.

13 Q. **[90]** Non? Bien, je ne sais pas ce que vous avez
14 dit, mais... O.K. C'est moi qui a mal compris, mais
15 vous avez dit qu'il n'y a pas eu de défaillances
16 des vaporisateurs depuis longtemps, dans les
17 dernières années. Depuis longtemps et a fortiori
18 dans les quatre dernières années. Là, vous venez me
19 dire que le rapport Jenmar est venu prendre pour
20 acquis qu'il y a eu des défaillances du
21 vaporisateur dans les quatre dernières années.
22 Peut-être que je comprends mal, mais c'est ce que
23 j'ai compris.

24 R. En fait, ce qu'on veut dire, c'est que oui, il y a
25 eu des défaillances qui ont été observées. Par

1 exemple, les brûleurs. Les brûleurs, l'expérience
2 montre qu'en fait, d'allumer l'ensemble des
3 brûleurs, les seize (16) brûleurs, c'est quelque
4 chose qui est très très complexe disons et
5 difficile à atteindre. Donc, oui, on a vu des
6 défaillances, mais pas des défaillances qui n'ont
7 pas permis de répondre à la demande.

8 R. Juste un exemple théorique, mais par exemple, on a
9 besoin une journée donnée de soixante mille
10 gigajoules (60 000 GJ) de l'usine. On décide pour
11 toutes sortes de raisons de le produire, de le
12 vaporiser avec seize (16) brûleurs, puis là bien on
13 part les brûleurs, on réalise qu'il y en a
14 quelques-uns qui ne fonctionnent pas. Bien à ce
15 moment-là, ce qu'on va faire, parce qu'on n'a pas
16 besoin justement de la capacité maximale de
17 l'usine, à ce moment-là on va simplement vaporiser
18 plus longtemps avec les brûleurs qui sont
19 disponibles. Donc, c'est pour ça qu'on vous
20 répond... Quand on pose des questions à savoir est-
21 ce qu'il y a déjà eu une défaillance qui vous a
22 empêchés de vaporiser la quantité requise? La
23 réponse c'est non. Heureusement, comme je l'ai déjà
24 dit, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de
25 défaillance, puis les quantités qui étaient

1 demandées faisaient en sorte qu'on était capables,
2 avec une période de temps un peu plus longue, de
3 vaporiser la quantité demandée. Mais le problème
4 potentiel, c'est si on se retrouve à la demande
5 maximale une journée donnée, bien, c'est là qu'on
6 peut se retrouver dans une situation problématique.

7 Q. [91] Donc, on a mis le rapport au tableau. Vous
8 nous devez une réponse. Vous avez dit que le
9 rapport avait analysé la perte d'un brûleur sur
10 seize (16). C'est ce que j'ai compris de ce que
11 vous avez dit. Je ne le vois pas dans le rapport.
12 Je ne vois pas cette analyse-là.

13 M. DAVID ST-PIERRE :

14 R. En fait, dans les discussions qu'on a eues avec
15 Jenmar sur la méthodologie, ça a été discuté. Ce
16 n'est peut-être pas dans le rapport, mais les
17 discussions qui ont eu lieu avec eux confirment
18 qu'ils ont évidemment analysé les statistiques
19 d'allumage de chacun des brûleurs. Ce n'est peut-
20 être pas dans le rapport, mais ça a été discuté
21 avec eux, puis avec mon équipe technique.

22 Q. [92] Bon sur votre dernière réponse, évidemment,
23 nous on vous interroge pour pas savoir que vous
24 mentionnez des choses que vous avez discutées qui
25 ne sont pas dans le rapport, mais vous les sortez

1 ici. On fera des représentations, le cas échéant,
2 mais à l'égard des quatre dernières... Là, vous
3 vous êtes basé sur les quatre dernières années.
4 Pourquoi quatre dernières années? Est-ce que c'est
5 parce qu'il y a eu plus d'événements là ou parce
6 que vous avez simplement des faits pour aller les
7 chercher? Avant ces quatre dernières années-là,
8 est-ce que de l'année zéro à l'année quarante-six
9 (46), il ne s'est rien passé? C'est ça qu'on veut
10 savoir.

11 R. Non. Pas du tout.

12 Q. **[93]** Non?

13 (11 h 25)

14 R. En fait, il s'en est passé des choses. D'ailleurs,
15 j'ai tenté d'expliquer... J'ai probablement mal
16 expliqué mon point tout à l'heure. On a utilisé les
17 quatre dernières années, puisqu'en deux mille
18 quinze (2015), on a commencé à, disons, travailler
19 plus fort pour améliorer la fiabilité de chacun
20 des... des vaporisateurs, donc, on voulait que
21 Jenmar utilise les données qui sont plus à jour, qui
22 montre des vaporisateurs qui sont plus fiables que
23 ce qu'ils étaient dans le passé de sorte à ne pas
24 biaiser l'analyse de disponibilité des
25 vaporisateurs. Si on avait pris les données qu'il y

1 avait avant, parce qu'on a des données qui
2 remontent peut-être même jusqu'à vingt (20) ans,
3 l'analyse n'aurait pas donné la même chose. C'est
4 important pour nous, il est important pour nous
5 qu'on prenne vraiment l'état actuel des
6 vaporisateurs qui ont été, disons, améliorés dans
7 les quatre dernières années.

8 Q. [94] Je suggère donc avec vous, avant les quatre
9 dernières années, est-ce qu'on comprend qu'il y
10 avait plus de défaillances?

11 R. En fait, oui, il y avait plus de défaillances
12 que... que dans les quatre dernières années. Les
13 améliorations qu'on a faites aux vaporisateurs dans
14 les quatre dernières années bien qu'il y a eu
15 quelques améliorations ne montrent pas une
16 augmentation, disons, significative de la
17 disponibilité mais ce que vous voyez dans le
18 rapport c'est vraiment la disponibilité qu'on a
19 actuellement avec les vaporisateurs à l'usine LSR.
20 Donc, avec une... avec une redondance de N+1, on
21 est confortable de fournir un service dit garanti
22 avec une... avec une disponibilité de plus de
23 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) alors que
24 dans le rapport c'est très bien clairement indiqué
25 qu'au-delà de ce soixante-quinze pour cent-là

1 (75 %), qui est le cent quatre-vingt-quinze mille
2 gigajoules par jour (195 000 GJ/j), la
3 disponibilité de l'usine tombe à quatre-vingt-douze
4 point quatre pour cent (92,4 %), ce qui est
5 insuffisant pour assurer un service garanti.

6 Q. [95] O.K. On va essayer d'avancer. Est-ce que vous
7 savez pourquoi toujours dans le rapport aux pages
8 16 et 18, le rapport de Jenmar, Jenmar Concepts a
9 utilisé les hypothèses V1 égale « 1 out of
10 10/season », V2 égale «1 out of 10/season », V3
11 égale « 1 per season », and V4 point zéro deux pour
12 cent (.02 %) « of the operating hours ». J'imagine
13 que ça vous dit quelque chose. Savez-vous pourquoi
14 ça a été utilisé et qu'est-ce que c'est dans les
15 faits? Dans les faits, pourquoi ne pas avoir
16 utilisé un taux uniforme? Donc, à la cinquième ou
17 sixième ligne...

18 R. C'est une question qui devrait être posée à Jenmar.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 O.K. On va s'en garder, pour le moment, on va voir
21 si on demande l'engagement. On attendra à la fin
22 pour...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Dites-moi, Maître Turmel, à des fins de
25 planification...

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui. Alors, écoutez, j'en ai encore pour un bon
3 vingt (20), vingt-cinq (25) minutes, une demi-heure
4 maximum. On devrait être bon pour fini d'ici midi.

5 LE PRÉSIDENT :

6 O.K.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Comme on l'avait annoncé, Monsieur le Président.

9 Q. [96] B-0175, si on veut mettre la pièce au dossier.
10 Pardon? Ah! C'est déjà... O.K. Ah! C'est plutôt la
11 réponse 6.1. Attendez. Non, c'est dans la preuve
12 de... plutôt dans la preuve de... Page 44, O.K.
13 B-0175. O.K. Dans les faits, dans les questions
14 échange/réponse... On peut grossir, Madame. Oui.
15 Donc, descendez un peu plus bas, c'est la réponse à
16 la question 6.1. Voilà. O.K. On donne les
17 caractéristiques techniques là des éléments du
18 système de vaporisation et il est dit, bon :

19 A l'égard des vaporisateurs de GNL,
20 quatre vaporisateurs à combustion
21 submergés d'une capacité approximative
22 de six point huit millions (6.8 M)
23 mètres cubes par jour.

24 Et là, bon, c'est un peu technique là, il y a une
25 énumération, la dernière donc, et à partir de ça,

1 j'ai une question donc pour les témoins d'Énergir.
2 On comprend de ce... de cette explication-là que le
3 système de vaporisation compte un total de seize
4 (16) brûleurs, on l'a dit, mais on peut calculer
5 une capacité de vaporisation moyenne par brûleur de
6 quatre cent vingt-cinq mille (425 000) mètres
7 cubes par jour qui dont six point huit millions
8 (6.8 M) divisé par seize (16), est-ce que ça vous
9 apparaît raisonnable donc quatre cent vingt-cinq
10 mille (425 000) mètres cubes fois seize (16), ce
11 qui donne six point huit millions (6,8 M) de mètres
12 cubes?

13 (11 h 29)

14 R. Oui.

15 Q. **[97]** O.K. Parfait. Je pense que... Et on peut
16 également calculer qu'à ce niveau, quatorze (14)
17 brûleurs sont suffisants pour produire cinq mille
18 neuf cent cinquante-neuf mètres cubes (5959 m³),
19 bien, dix trois mètres cubes (10(3) m³), soit plus
20 que la capacité de réception du réseau de
21 distribution qui est approximativement cinq mille
22 huit cent cinq (5805) 10(3) mètres cubes m³?

23 R. Effectivement.

24 Q. **[98]** D'accord.

25 R. L'usine est limitée par... la capacité est limitée,

1 capacité installée...

2 Q. **[99]** Oui.

3 R. ... qui est deux cent soixante mille
4 gigajoules/jour (260 000 GJ/jr) est limitée sur le
5 réseau, on ne pourrait pas vaporiser deux cent
6 soixante mille gigajoules/jour (260 000 GJ/jr)
7 parce que le réseau n'est pas suffisant pour être
8 capable de prendre cette capacité-là. Donc on se
9 retrouve à peu près à quatre-vingt-cinq pour cent
10 (85 %) de la capacité installée pour la capacité de
11 vaporisation sur le réseau.

12 Q. **[100]** Donc, on peut perdre deux brûleurs sans
13 compromettre la capacité de l'usine à fournir... à
14 fournir le maximum que le réseau peut accepter? Ça
15 paraît logique.

16 R. Effectivement. Mais, j'essaie juste de comprendre.
17 Ça ne règle pas la problématique de la
18 disponibilité des pompes et des vaporisateurs, mais
19 je vous laisse poser votre question.

20 Q. **[101]** Mais, ma question, je l'ai posée. On peut
21 perdre deux brûleurs et on ne compromet pas la
22 capacité de l'usine à fournir le maximum que le
23 réseau peut accepter?

24 R. En fait, dans un... actuellement là, dans la
25 philosophie qu'on a, on ne peut pas garantir plus

1 que soixante-quinze pour cent (75 %) du débit qui
2 est vaporisé sur le réseau qui équivaut, dans le
3 fond, à douze (12) brûleurs au lieu de seize (16).

4 Q. **[102]** O.K. Mais, dans son rapport Jenmar... Pardon?
5 Oui.

6 M. VINCENT REGNAULT :

7 R. Juste un instant, Maître Turmel, s'il vous plaît.

8 Q. **[103]** C'est bon? Alors, ça me permet de passer à un
9 autre thème. On avance bien, Monsieur le Président.
10 Vaporisation, pompe et tout ça, c'est... il faut
11 tenter de rendre ça dynamique malgré tout. Alors,
12 dans le rapport de monsieur... monsieur Jenmar, le
13 rapport Jenmar, à la page 15 de 18, si on veut le
14 remettre, Madame la Greffière, il y a une longue
15 citation... Ah! Mon Dieu. Oui. 175. Oui. Excusez-
16 moi. Oui, oui, oui. Oui, c'est ça. Du rapport, mais
17 dans le document, c'est 94... 92, 91. Et il est
18 donc, à la page 15 de 18, il y a deux paragraphes
19 où on parle... Continuez, oui voilà.

20 On parle, bon, de le... On fait la validité
21 des hypothèses de défaillances des pompes. Et là je
22 cherche « the failures rate? » Êtes-vous capable de
23 faire une recherche par mot clé? O.K. Parfait.
24 Excusez-moi, c'est parce que je n'ai pas mes
25 lunettes. O.K. Bon.

1 Dans les faits, donc une fois que vous
2 l'avez vu, est-ce qu'il est exact que les
3 défaillances des pompes ne sont pas une
4 préoccupation importantes pour vous? Tout à
5 l'heure, ça semblait important là. Est-ce que
6 c'est... Une défaillance d'une pompe, ça ne semble
7 pas être une préoccupation... je vais recommencer,
8 une préoccupation mineure ou c'est essentiel une
9 pompe là? J'essaie de comprendre.

10 M. DAVID ST-PIERRE :

11 R. Bien, les pompes, les pompes sont essentielles au
12 système de vaporisation. On y apporte l'entretien
13 qu'on doit y apporter à chaque année. Mais, oui,
14 c'est essentiel d'avoir des pompes en bon état.

15 Q. **[104]** Mais, l'idée c'est surtout... parce que le
16 texte dit, parle du fait qu'une pompe, ça se répare
17 dans vingt-quatre (24) heures, c'est plus la
18 question, c'est versus un investissement lourd
19 d'aller...

20 (11 h 35)

21 R. En fait, oui, effectivement, le rapport mentionne
22 qu'on peut réparer une pompe en vingt-quatre (24)
23 heures. Disons que vingt-quatre (24) heures, c'est
24 serré un peu.

25 Q. **[105]** O.K.

1 R. Mais ça ne prendra pas moins de temps que vingt-
2 quatre (24) heures, ça, c'est sûr et certain. Puis
3 ça pourrait être plus long. Actuellement, dans le
4 rapport, on a pris vingt-quatre (24) heures. Donc,
5 je pense qu'on a été un petit peu conservateur sur
6 l'analyse des...

7 Q. **[106]** Monsieur Gosselin... Excusez-moi de vous
8 interrompre! Me souligne justement que, dans son
9 rapport, rapport de Jenmar, dit bien que :

10 This value represents a failure rate
11 of 1/14 years of typical season
12 operations of 240 hours and appears to
13 be reasonable as the Energir plant
14 operators...

15 je ne sais pas si c'était vous ou vos collègues,
16 ... indicated that pump failure did
17 not appear to be a significant
18 concern.

19 Étiez-vous là cette journée-là quand ils sont
20 venus?

21 R. Non.

22 Q. **[107]** Non?

23 R. Pas du tout. Par contre ce que je peux vous dire,
24 c'est qu'avant quatre-vingt-dix (90), et je le
25 répète, je le réitère, avant quatre-vingt-dix (90),

1 il y a eu des bris majeurs sur les pompes qu'on a
2 corrigés. Depuis ce bris-là, on n'a pas eu de bris
3 majeur sur les pompes. Est-ce que c'est une
4 préoccupation? Oui. Je veux dire, les pompes, c'est
5 un organe central du système de vaporisation, tout
6 autant que les vaporisants.

7 Q. **[108]** Bien, là, vous dites le contraire du rapport.

8 R. Monsieur, je réponds à votre question. Avant mil
9 neuf cent quatre-vingt-dix (1990)...

10 Q. **[109]** O.K.

11 R. ... il y avait des... Ici, on ne parle pas d'année,
12 là. Donc, on ne parle pas... Je pense que ce qu'on
13 fait référence ici, les opérateurs, c'est depuis
14 les modifications majeures qui ont été faites sur
15 les pompes, on n'a pas observé de bris majeur sur
16 les pompes depuis le début des années quatre-vingt-
17 dix (90).

18 M. VINCENT REGNAULT :

19 R. Je me permettrais juste d'ajouter, je suis heureux
20 de lire justement que la question des pompes n'est
21 pas un « significant concern » parce que ça
22 rejoint... en fait, c'est tout à fait cohérent avec
23 ce que je disais un peu plus tôt. C'est-à-dire
24 qu'on a un programme d'entretien des pompes. On y
25 croit. On a confiance en celui-ci. Sauf que ça

1 demeure des équipements mécaniques qui sont sujets
2 à des bris de façon inopinée.

3 Puis j'aurais personnellement un très grand
4 malaise si j'avais des opérateurs à l'usine LSR qui
5 disaient qu'ils avaient des préoccupations majeures
6 avec des équipements critiques. Mais heureusement
7 c'est entretenu dans les règles de l'art. Puis on a
8 cette affirmation-là qui est faite qui m'apparaît
9 totalement cohérente avec ce que j'ai dit un peu
10 plus tôt.

11 T'sais, on peut en parler... on peut parler
12 très, très longuement de cette question-là, de
13 cette philosophie-là. Mais la réalité, c'est
14 qu'elle vient... elle est nécessaire, cette
15 philosophie, pour adresser -excusez-moi
16 l'anglicisme- des situations qui sont hors de notre
17 contrôle. Puis c'est ça le point, t'sais. Puis on
18 peut parler de très longtemps de, est-ce que c'est
19 une heure sur... une fois à chaque trente-cinq
20 mille (35 000) heures. Ça demeure une mesure
21 statistique. Ça peut être une fois sur... une heure
22 sur trente-cinq mille (35 000) heures. Ça peut être
23 la première heure comme ça peut être la dernière.
24 Ça peut être au milieu. Ça peut être n'importe
25 quand, une année sur quatorze (14). Ça peut être la

1 première année. Ça peut être la dernière année.

2 Puis je comprends le point qu'on essaie de
3 faire ici, là. Mais la réalité, c'est qu'il y a des
4 situations qui sont complètement hors de notre
5 contrôle. Puis on pense qu'aujourd'hui, en raison
6 de la criticité de cet actif-là, il faut qu'on
7 applique cette théorie-là.

8 Q. **[110]** Donc, je comprends, Monsieur Regnault, ce que
9 vous me dites, puis quand vous parlerez après ça
10 entre vous pour vous mettre au même diapason, mais
11 qu'une pompe, c'est une défaillance mineure qui se
12 corrige en vingt-quatre (24) heures? Et c'est
13 reflété par ce que le rapport de notre ami...

14 M. DAVID ST-PIERRE :

15 R. J'apporterais un bémol.

16 Q. **[111]** O.K.

17 R. Une pompe, quand on dit qu'une pompe peut être
18 remplacée en vingt-quatre (24) heures, la pompe
19 pourrait être remplacée en vingt-quatre (24)
20 heures. On parle d'un bris précis ici, là. Si on
21 parle du système électrique, parce que c'est des
22 moteurs électriques qu'il y a sur ces pompes-là,
23 s'il est en défaillance, ça peut être plus que
24 vingt-quatre (24) heures. Actuellement, dans les
25 hypothèses qu'on a données, on a parlé d'un

1 remplacement d'une pompe. Ça pourrait être plus
2 long que ça selon le bris qui apparaît sur le
3 système des pompes. C'est important de bien
4 comprendre qu'il y a eu des hypothèses de prises
5 dans ce rapport-là. Et ces hypothèses-là sont
6 disons conservatrices.

7 R. Puis juste pour ajouter sur le qualificatif qui a
8 été employé. Un bris sur une pompe de vingt-quatre
9 (24) heures, ce n'est pas mineur, ce n'est pas
10 anodin. Un bris sur une pompe qui n'est pas
11 disponible pendant vingt-quatre (24) heures, ça
12 veut dire qu'on a douze (12) brûleurs pendant
13 vingt-quatre (24) heures, ça veut dire qu'on a cent
14 quatre-vingt-quinze mille gigajoules (195 000 GJ)
15 qui sont disponibles. Il faut faire attention au
16 qualificatif qu'on emploie, là. Ce n'est pas un
17 bris qui est mineur, une pompe.

18 Q. **[112]** Quelle est la différence entre une
19 défaillance mineure puis une défaillance majeure?
20 (11 h 40)

21 M. DAVID ST-PIERRE :

22 R. Bien, je dirais qu'une « défaillance mineure) »,
23 c'est une défaillance qui peut être corrigée dans
24 un laps de temps court. Alors qu'un autre... Puis
25 c'est aussi par rapport à la conséquence que ça

1 peut avoir. Si on perd une pompe au complet, on
2 perd vingt-cinq pour cent (25 %) de la capacité
3 installée. Si on perd un brûleur, bien on ne perd
4 pas vingt-cinq pour cent (25 %), on perd un
5 seizième (1/16) de la capacité installée.

6 Q. **[113]** Est-ce que vous avez des données qui
7 permettent de supporter le temps de réparation des
8 défaillances mineurs, des défaillances majeures?
9 Est-ce que vous avez des... Eu égard au temps pris
10 pour réparer les pompes et tout ça?

11 R. En fait, vous voulez dire un registre qui permet de
12 déterminer...

13 Q. **[114]** Combien de temps...

14 R. Combien de temps ça prend...

15 Q. **[115]** ... ça va prendre pour réparer la pompe
16 numéro 3?

17 R. En fait, ça fait partie du rapport de Jenmar de
18 bien colliger ces informations-là. Et pour le
19 système de vaporisation, entre autres, c'est
20 quelque chose qui va être mise en place dès la
21 prochaine saison.

22 Q. **[116]** Je vous demande pour le passé, je ne vous
23 demande pas pour le futur. Pour le passé...

24 R. Bien, en fait, dans notre système de maintenance,
25 lorsqu'on apporte du correctif, bien il est

1 possible, effectivement, de voir combien de temps
2 ça a pris pour effectuer une tâche. Donc, pour
3 changer une pompe, oui, effectivement, c'est
4 possible de voir dans l'historique combien de temps
5 ça prend pour changer une pompe, tout dépendant du
6 bris ou du problème qu'il y a sur cette pompe-là.
7 Ça peut être très variable comme problématique.

8 Q. [117] Mais je veux bien comprendre. Est-ce que je
9 comprends que ça prend le même temps... Selon ce
10 que vous me dites, ça prend le même temps de
11 réparer une défaillance mineure, une défaillance
12 majeure? Il y a des distinctions? On est d'accord
13 avec ça?

14 R. Bien, en fait, c'est un peu de la sémantique.
15 « Mineure », « majeure », dites-moi un peu qu'est-
16 ce que vous voulez savoir comme équipement?

17 Q. [118] Vingt-quatre (24) heures.

18 R. Vingt-quatre (24) heures... Vingt-quatre (24)
19 heures, c'est majeur.

20 Q. [119] O.K. Dans tous les cas?

21 R. Dans tous les cas... Ça dépend de quel équipement,
22 ça dépend de la conséquence. Donc, ici, dans le cas
23 d'une pompe, je pense qu'on l'a très bien expliqué
24 tout à l'heure là, le problème est majeur, on vient
25 de perdre soixante-quinze pour cent (75 %) de la

1 capacité de vaporisation et là, on est à risque
2 pour le reste de la vaporisation et de la
3 nomination qu'on doit faire.

4 Mais je peux vous dire que changer une
5 pompe, c'est quelque chose de majeure à l'usine
6 LSR, ça prend plusieurs personnes. On a dit vingt-
7 quatre (24) heures là, il faut comprendre que
8 vingt-quatre (24) heures, c'est lorsque l'ensemble
9 des intervenants sont à l'usine LSR. Si le problème
10 survenait en plein week-end, on est à effectif
11 réduit à l'usine LSR, ça prendrait plus que vingt-
12 quatre (24) heures pour remplacer une pompe.

13 De là les disons... les éléments qu'on a
14 pris en compte ou... Dans le rapport, je le dis et
15 je le répète, c'est très conservateur. Vingt-quatre
16 (24) heures, c'est le temps optimal pour remplacer
17 une pompe. Ça peut être plus long que ça, dépendant
18 de certains éléments.

19 Q. **[120]** O.K. Juste sur votre dernière... puis je
20 pense qu'on va clore là-dessus là, je pense que
21 c'est une belle envolée. Vous venez de
22 dire : « Vingt-quatre (24) heures, c'est le temps
23 optimal pour réparer une pompe »? Ou de réparer une
24 pompe qui a une défaillance majeure?

25 R. Oui.

1 Q. **[121]** C'est ce que j'ai compris, O.K. Réparer une
2 défaillance majeure. On a dit qu'une pompe, c'est
3 majeur, donc on répare une défaillance majeure.
4 Vingt-quatre (24) heures, c'est optimal pour faire
5 réparer une défaillance majeure?

6 R. Vingt-quatre (24) heures...

7 Q. **[122]** Oui.

8 R. ... c'est le temps, disons, optimal, pour remplacer
9 une pompe à l'usine LSR.

10 Q. **[123]** Et comme une pompe, quand ça arrête, c'est
11 une déficience majeure, ça prend vingt-quatre (24)
12 heures pour réparer une déficience majeure. O.K.

13 Êtes-vous... Savez-vous aussi...

14 R. En fait...

15 Q. **[124]** Oui?

16 R. En fait, pour faire suite à votre question. Le
17 bris, quel qu'il soit sur une pompe... En fait, je
18 pense que la conséquence est majeure. De là à
19 dire : « Est-ce que le bris est majeur ou
20 mineur? ». Je pense que l'important de comprendre
21 ici, c'est que si la pompe n'est pas disponible,
22 bien, à ce moment-là, on est vraiment en défaut. On
23 pourrait être en défaut de vaporiser sur le réseau.
24 Donc, c'est une conséquence majeure pour nous.

25 (11 h 45)

1 Q. **[125]** O.K.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Excusez-moi, Maître Turmel. Juste une question de
4 précision pour moi ici.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Oui.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Q. **[126]** Est-ce que la page 11 de 18 nous permet de
9 voir une pompe dans l'analyse visualisée? Je vois
10 un petit dessin, puis je suis assez visuel. Je
11 voulais voir visuellement ça ressemblait à quoi?
12 Est-ce qu'il y a une pompe là-dedans?

13 M. DAVID ST-PIERRE :

14 R. Non, Monsieur le Président. En fait, ce qu'on voit
15 ici c'est l'ensemble des photos du système de
16 vaporisation. Donc, ce qu'on retrouve dans un
17 bâtiment de vaporisation.

18 Q. **[127]** O.K. Excusez-moi. J'essayais de visualiser
19 tout ça. S'il n'y en n'a pas, il n'y en n'a pas.

20 R. Pas de problèmes.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Alors, Maître Turmel, je vous ai donné un petit peu
23 de souffle. C'est à vous. On n'a pas de dessins.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Q. **[128]** Oui. O.K. Pas de problèmes. Ça aurait été

1 agréable. Dans le rapport de Jenmar, il est fait
2 référence au... Vous connaissez le manuel de Lee?

3 R. Je ne connais pas le manuel de Lee.

4 Q. **[129]** O.K.

5 R. Mais c'est un... Je comprends que c'est un « hand
6 book » où on a des disponibilités, puis on peut s'y
7 référer.

8 Q. **[130]** Oui, il y fait référence et j'avais posé la
9 question. Savez-vous si c'est les données de série
10 du manuel de Lee sont basées sur des pompes qui
11 fonctionnent dans les mêmes conditions que celles
12 de l'usine LSR, parce qu'il fait des... C'est ça,
13 des comparables. Lee, L-e-e. Comme le général Lee.

14 R. Je ne pourrais pas vous dire.

15 Q. **[131]** O.K. Jenmar a un concept à baser ses
16 hypothèses de défaillance de vaporisateurs sur la
17 base des discussions qu'il a eues avec Énergir. On
18 a vu qu'il y a une discussion hein, je pense? Vous
19 avez fait partie des discussions avec Jenmar?

20 R. Oui. À quelques reprises oui.

21 Q. **[132]** Savez-vous pourquoi? Je comprends qu'avec les
22 pompes, il n'y a pas eu cette discussion-là aussi
23 détaillée. Ce qui ressort de...

24 R. Qu'est-ce que vous voulez dire?

25 Q. **[133]** Bien, c'est-à-dire que dans le rapport, il

1 est fait mention, puis vous avez mentionné que vous
2 avez discuté vaporisateurs, mais il me semble qu'on
3 a vu un passage tout à l'heure où on disait qu'il
4 n'y avait pas eu à l'égard des pompes, de
5 discussions. À votre connaissance?

6 R. Bien, en fait, quand il sont venus présenter le
7 rapport, on a parlé de l'ensemble du système de
8 vaporisation qui inclut des pompes, qui inclut des
9 vaporisateurs.

10 Q. **[134]** Mais vous ne vous êtes pas appesanti sur la
11 pompe, les pompes, le monde des pompes et...

12 R. On a parlé du système au complet qui incluait les
13 pompes.

14 Q. **[135]** O.K. Peut-être mieux formuler. C'est que dans
15 son rapport, Jenmar, à l'égard des vaporisateurs, a
16 mentionné que le rapport était basé sur les
17 discussions avec vous, alors qu'à l'égard des
18 hypothèses pour les pompes, il utilisait les
19 hypothèses dans la littérature d'où notre ami Lee.
20 C'est ça. Et donc, ça veut dire que vous n'avez pas
21 discuté avec eux des pompes normalement.

22 R. En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que
23 l'expert va prendre différents... Il va prendre les
24 données historiques à l'usine LSR. Il va se fier
25 aussi à des données théoriques. Dans ce cas ici, il

1 a utilisé le « hand book » qui est le « hand book »
2 de Lee pour prendre des défaillances et être
3 capable de faire sa simulation. Donc, je vais juste
4 remettre en contexte. Les experts de Jenmar, leur
5 mandat était clair. De déterminer quelle était la
6 disponibilité avec une redondance de $N + 1$ et ils
7 n'ont fait que calculer des pourcentages, en fait,
8 théoriques et pratiques, pour être capables de nous
9 déterminer quelle était cette disponibilité-là. Et
10 c'est ce qu'ils ont fait. Donc...

11 (10 h 50)

12 Q. **[136]** O.K. Je comprends, mais tout à l'heure, vous
13 nous avez dit que vous aviez une historique à
14 l'égard de défaillance pour les pompes. À ce
15 moment-là, donc vous n'avez pas communiqué ces
16 données réelles-là. Et là, donc parce que dans le
17 rapport clairement ils font... ce plan... ils
18 utilisent des données théoriques. C'est pour ça
19 qu'on...

20 M. DAVID ST-PIERRE :

21 R. En fait, c'est...

22 Q. **[137]** Premièrement, l'expert, c'est pas un
23 expert... le rapport, c'est pas un rapport
24 d'expert, là, mais là vous nous dites ce qu'eux ont
25 fait. Là, on ne le sait pas, on n'était pas là,

1 donc j'essaie de comprendre. Donc, vous avez dit
2 qu'à l'égard des pompes vous avez des chiffres, des
3 données, vous l'avez... mais vous ne semblez pas
4 les avoir communiqués? Parce que dans ces
5 hypothèses ça ressort pas.

6 R. On a communiqué... on a communiqué l'ensemble de
7 l'information du système de vaporisation, qui
8 inclut les pompes, qui inclut les vaporisateurs. On
9 a communiqué l'ensemble de ces informations-là, on
10 lui a donné. Il a aussi participé à une séance avec
11 les opérateurs, les gens d'entretien à l'usine LSR
12 pour être capable de colliger le plus
13 d'informations possible pour déterminer en fait la
14 disponibilité et monter son modèle de disponibilité
15 qui apparaît dans le rapport.

16 Q. **[138]** Mais vous ne savez pas pourquoi finalement...
17 finalement, vous leur avez envoyé un paquet de
18 données que vous aviez, je comprends. Ils ont fait
19 leur analyse et vous ne savez pas pourquoi ils
20 ont... ils ont utilisé le manuel de Lee pour les
21 pompes versus... versus de pas utiliser le manuel
22 de Lee pour les autres composantes.

23 R. Mais si je peux me permettre, c'est pas anormal de
24 prendre... dans une analyse de... de disponibilité
25 il peut y avoir... il peut y avoir des données...

1 des données pratiques et des données théoriques.
2 Donc, c'est pas anormal de prendre... de prendre
3 des données théoriques et... et de les comparer
4 avec... avec la pratique. C'est quelque chose qu'on
5 voit souvent dans les analyses de disponibilité.

6 Q. **[139]** O.K. Et à votre connaissance, combien y a-t-
7 il eu de défaillances mineures de pompes à l'usine
8 LSR, selon votre registre, depuis quatre-vingt-dix
9 (90)?

10 R. En fait, il faudrait vérifier dans les registres
11 pour être capable de vous répondre. Je ne peux pas
12 vous répondre comme ça.

13 Q. **[140]** O.K. On va prendre un engagement. Donc...
14 bien de donner... je vais le relire, si vous voulez
15 bien. C'est que... indiquer combien il y a eu de
16 défaillances mineures de pompes à l'usine LSR,
17 selon le registre ou les informations depuis mil
18 neuf cent quatre-vingt-dix (1990)?

19
20 E-3 (Énergir) : Indiquer combien il y a eu de
21 défaillances mineures ou majeures
22 qui ont été notées de pompes à
23 l'usine LSR, selon le registre ou
24 les informations depuis 1990
25 (demandé par la FCEI)

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Vous m'excuserez, Maître Turmel, je... si j'ai bien
3 compris tout à l'heure les explications des
4 témoins, la dichotomie entre mineur puis majeur, ça
5 semble être basé davantage sur la conséquence qui
6 découle de la défaillance. Si on demande
7 aujourd'hui à Énergir de produire le registre des
8 défaillances mineures, je me demande juste c'est
9 quoi une défaillance mineure.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 On peut ajouter dans la demande les défaillances
12 mineures et majeures qui ont été... qui ont été
13 notées simplement. Toutes les défaillances, puis ce
14 sera à vous de les qualifier mineures ou majeures,
15 je ne sais pas, moi. Depuis tout à l'heure qu'on
16 parle de défaillances. Oui.

17 Me VINCENT LOCAS :

18 Je vais laisser les témoins...

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Oui.

21 Me VINCENT LOCAS :

22 ... indiquer si c'est quelque chose qui est
23 faisable.

24 M. DAVID ST-PIERRE :

25 R. Bien en fait, pour les besoins de la cause, on

1 pourrait... on pourrait fournir l'ensemble des
2 données qui ont été données... ou fournies plutôt à
3 Jenmar dans les quatre dernières années. C'est là-
4 dessus que l'analyse est basée. Je pense que ce
5 serait plus justifié d'utiliser les données des
6 quatre dernières années que l'ensemble des... des
7 données depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix
8 (1990). C'est mon opinion.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Q. **[141]** La demande depuis quatre-vingt-dix (90).
11 C'est vous-même qui avez... c'est le témoin qui a
12 parlé depuis quatre-vingt-dix (90), qu'ils ont un
13 espèce de registre ou d'information. Là, on veut
14 nous limiter à quatre ans, non. S'il existe depuis
15 quatre-vingt-dix (90), on ne demande pas de
16 remonter à Mathusalem, donc depuis quatre-vingt-dix
17 (90) l'information, pas les quatre dernières
18 années.

19 Me VINCENT LOCAS :

20 On va fournir ce qu'il y a de disponible. Ça va
21 nous faire plaisir.

22 ANDRÉ TURMEL :

23 O.K.

24 Q. **[142]** Un instant, ce ne sera pas long, Monsieur le
25 Président.

1 (11 h 55)

2 Monsieur le Président, je regarde l'heure.
3 Avec votre permission, moi, j'arrêteraï. J'ai
4 encore des questions, mais... encore pas mal, mais
5 je pense que durant le repas, on peut les... les
6 amener à finir là. C'est-à-dire les « amener », les
7 réduire sans doute, être plus... avec toute
8 l'information qu'on a eue. Mais, ça prend un peu de
9 temps pour les regarder et je veux vous éviter
10 qu'on prenne une demi-heure pour rien alors qu'en
11 dix (10) minutes, je peux obtenir les informations
12 que je veux, si vous le voulez bien.

13 On peut encore continuer cinq, dix (10)
14 minutes, mais on va arrêter quand même, je vous
15 suggère. On peut arrêter maintenant ou dans cinq...
16 à midi (12 h 00) pile puis on...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Continuez.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Parfait. O.K.

21 Q. **[143]** Alors donc, lorsque Jenmar parle d'une saison
22 typique d'opérations de deux cent quarante (240)
23 heures, c'est deux cent quarante (240) heures pour
24 l'ensemble des pompes ou deux cent quarante (240)
25 heures par pompe, à votre connaissance?

1 M. DAVID ST-PIERRE :

2 R. Non, on parle de la saison, deux cent quarante
3 (240) heures.

4 Q. **[144]** O.K.

5 R. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les pompes, les
6 pompes sont toujours en froid, donc c'est une usine
7 cryogénique, il faut que les pompes soient en froid
8 et soient prêtes à démarrer lorsqu'on le demande.
9 Donc, quand on parle de deux cent quarante (240)
10 heures ici, on parle de deux cent quarante (240)
11 heures de vaporisation.

12 Q. **[145]** Par saison, par pompe?

13 R. Deux cent quarante (240) heures de vaporisation par
14 année.

15 Q. **[146]** O.K. Donc, chaque pompe est prête à bouger?

16 R. Tout à fait.

17 Q. **[147]** O.K. À pomper, je dirais. On me fait
18 remarquer que, évidemment, quand la vaporisation
19 qui existe parfois pouvait être une pompe utilisée
20 ou deux pompes. Vous n'êtes pas toujours à quatre
21 pompes plein régime, c'est exact?

22 R. C'est exact.

23 Q. **[148]** O.K. Et donc, il y a certaines pompes qui
24 fonctionnent beaucoup moins que deux cent quarante
25 (240) heures? Toutes ne fonctionnent pas pleinement

1 égale à deux cent quarante (240) heures, certaines
2 vont être utilisées d'une façon moindre dans
3 l'année nécessairement. Bien qu'elles soient prêtes
4 à utiliser, mais dont certaines ne seront pas
5 utilisées pleinement à deux cent quarante (240)
6 heures, c'est exact?

7 R. Oui, c'est exact.

8 Q. **[149]** O.K. Et vous avez remarqué que l'hypothèse
9 qui est faite dans votre preuve et le rapport
10 d'expert, c'est une hypothèse qui utilise deux cent
11 quarante (240) heures, bien que les pompes
12 fonctionnent deux cent quarante (240) heures
13 toujours tout le temps, contrairement à ce qu'on
14 vient de dire. Dans la réalité, c'est un, deux,
15 trois, quatre pompes qui vont fonctionner. Mais,
16 vous, l'hypothèse que vous utilisez, c'est les
17 pompes entièrement utilisées pendant l'entièreté de
18 la période? C'est ce que je vous suggère que
19 l'analyse utilise comme hypothèse.

20 R. Mais, en fait, quand on dit que les pompes sont en
21 froid, les pompes sont en circulation. Donc, il y a
22 toujours... il y a toujours du... Elle fonctionne.
23 Elle fonctionne. Est-ce qu'elles vont fournir le
24 débit aux vaporisateurs pour favoriser? Ça,
25 c'est...

1 Q. **[150]** O.K. On ne fera pas un cours de pompe, mais
2 dans les faits, la pompe, elle est mise à « on » et
3 elle est cryogénisée et à un moment donné quand
4 vient le temps de fonctionner, de pomper, ce pour
5 quoi elle était conçue, elle pompe là, c'est là
6 qu'elle...

7 R. Oui, tout à fait.

8 Q. **[151]** ... un peu là, là... O.K. Juste pour
9 confirmer avant le repas. Et donc, ces pompes-là
10 sont-elles, vous dites qu'elles sont toujours mises
11 à « on » entre guillemet, allumées, prêtes à bouger
12 en tout temps ou certaines vont quand même être...

13 R. Elles sont en... Excusez-moi.

14 Q. **[152]** Oui.

15 R. Allez-y.

16 Q. **[153]** Mais, la question, c'est ça. Donc, bien qu'on
17 s'entend que les quatre pompes ne font pas pomper
18 tout le temps, vous avez dit, les quatre pompes
19 sont néanmoins allumées, prêtes à bondir, je
20 dirais. Prêtes à réagir. Peut-être ou il y a
21 certaines pompes qui sont quand même, entre
22 guillemet « OFF » ?

23 (12 h 00)

24 R. Les pompes sont en fonction, elles sont en froid et
25 elles sont en recirculation. Donc, elle fonctionne,

1 elle fonctionne allège qu'on l'appelle. Et
2 lorsqu'il y a une demande de vaporisation, bien là
3 on ouvre des valves suivant si on'a besoin de une,
4 deux ou trois pompes. Elles vont fournir le débit
5 vers les vaporisateurs. Est-ce que ça répond à
6 votre question?

7 Q. [154] Moi, oui là, mais je vais vérifier. C'est
8 bon. Ça répond tellement bien qu'on finit la ligne.
9 Après ça, Monsieur le Président, on pourrait
10 arrêter là. Et regarder là, en effet, j'ai deux
11 pages qu'on va peut-être ramener, alors il y a de
12 l'espoir.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors, nous allons continuer après le dîner à
15 treize heures quinze (13 h 15). Je voudrais juste
16 vérifier avant. GRAME, est-ce que vous avez des
17 questions? Je veux planifier. GRAME n'est pas là.
18 Est-ce que ROEÉ avait des questions pour ce... O.K.
19 Vous aurez des questions. Ainsi que SÉ-AQLPA?
20 Exactement. UMQ? Ils ne sont pas là. O.K. Merci.
21 Alors, treize heures quinze (13 h 15). Merci.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25 (13 h 15)

1 LE PRÉSIDENT :

2 On poursuit avec vous, Maître Turmel.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Oui, Monsieur le Président. Dernier droit on a
5 quand même... ça a été utile. Là on va aller à
6 l'essentiel.

7 Q. **[155]** Peut-être juste revenir, monsieur... aux
8 témoins, sur la vaporisation, clairement. Donc, la
9 vaporisation est constituée des panels PLC, des
10 brûleurs et des pompes comme on a vu,
11 grossièrement. Est-ce que vous savez quel est le
12 pourcentage des défaillances de chacun
13 généralement?

14 M. DAVID ST-PIERRE :

15 R. Écoutez, je ne peux pas vous dire le pourcentage de
16 défaillances de chacun des équipements, hein!
17 Évidemment, c'est... il faudrait se référer à des
18 documents. On a engagé... on a engagé la firme
19 Jenmar pour faire ce travail-là.

20 Q. **[156]** Pour le futur. C'est ça que je comprends,
21 c'est pour le futur?

22 R. Pourquoi « pour le futur »?

23 Q. **[157]** Bien, quand vous dites « Jenmar pour faire ce
24 travail-là ».

25 R. Pour faire l'analyse, l'analyse du rapport que vous

1 avez présentement.

2 Q. **[158]** Oui.

3 R. Je peux comprendre que, je crois que la FCEI peut-
4 être remet en doute la méthodologie que Jenmar a
5 utilisée. Moi, ce que je peux affirmer aujourd'hui,
6 c'est que, en fait, mon groupe technique, mes
7 ingénieurs techniques et responsables du dossier
8 sont très confortables avec l'analyse qui a été
9 faite. Ils ont revu le rapport au niveau technique
10 et ils ne remettent pas en doute, en fait, les
11 conclusions du rapport. Les conclusions du rapport
12 pour nous elles sont fiables. Donc, c'est ce que je
13 voulais partager avec vous aujourd'hui.

14 Q. **[159]** C'est pas ma question, Monsieur. La question
15 que je vous posais, c'est : est-ce que vous avez, à
16 l'égard des... de ces éléments des vaporisateurs,
17 le pourcentage des défaillances, je comprends que
18 vous ne les avez pas? Êtes-vous capable de... Est-
19 ce que vous le savez ou vous ne le savez pas?

20 R. Présentement, non, je ne le sais pas. Il faudrait
21 vérifier puis on pourrait vous revenir.

22 Q. **[160]** Vous ne le savez pas ou vous pourriez
23 vérifier pour voir si vous l'avez? Je veux
24 simplement...

25 R. Oui, on pourrait vérifier puis...

1 Q. [161] O.K. On va rendre l'engagement numéro 4,
2 Madame la Greffière, de déterminer quel est le
3 pourcentage des défaillances des éléments d'un
4 vaporisateur, entre parenthèses, pour « panel PLC,
5 brûleurs et pompes. » Pardon, soufflante...
6 essoufflante. Et soufflante. Non, et soufflantes.
7 Voilà!

8
9 E-4 (ÉNERGIR) : Déterminer quel est le
10 pourcentage des défaillances des
11 éléments d'un vaporisateur (panel
12 PLC, brûleurs, pompes et
13 soufflantes (demandé par la FCEI)

14
15 Monsieur St-Pierre, ce matin ou d'entrée de jeu
16 vous avez indiqué que vous avez travaillé depuis
17 plusieurs années dans le domaine des LSR ou GNL.
18 Dans quel... pouvez-vous nous parler de votre
19 expérience, où c'était exactement à l'extérieur des
20 LSR?

21 R. Bien, en fait, je vais retourner dans le début de
22 mes années dans le domaine du GNL. Alors, j'ai
23 commencé chez Rabaska qui était un projet de
24 terminal méthanier sur la Rive-Sud de Québec où on
25 a fait le design, sans construire évidemment le

1 terminal de réception. Mais, j'étais directeur de
2 l'ingénierie, de l'environnement et de la sécurité
3 du terminal.

4 À ce moment-là, sur le design de ces
5 installations-là, on prévoyait une redondance de
6 N+2 sur les équipements de vaporisation.

7 Ensuite, je me suis expatrié, je suis allé
8 en France travailler pour GDF Suez, l'ancienne Gaz
9 de France où j'ai participé à l'opération et la
10 mise en route d'un terminal à Fos-Cavaou dans le
11 sud de la France, terminal qui a été mis en
12 opération en deux mille neuf (2009). Et j'étais
13 responsable du « commissioning » d'une partie des
14 réservoirs.

15 Et ce terminal-là, encore une fois, la
16 redondance était de N+2 sur les équipements de
17 vaporisation. J'ai ensuite pu visiter l'ensemble
18 des terminaux méthaniers de GDF Suez, et l'ensemble
19 des terminaux avait toujours une redondance à tout
20 le moins de N+1, sinon N+2 sur les équipements de
21 vaporisation.

22 J'ai ensuite travaillé sur un projet
23 d'usine de liquéfaction en Afrique de l'Ouest au
24 Cameroun. Et effectivement les systèmes critiques,
25 on peut dire la même chose sur les systèmes

1 critiques. Les systèmes critiques étaient toujours
2 avec une redondance d'au moins N+1.

3 J'ai visité plus de vingt (20) terminaux de
4 réception ou des terminaux de liquéfaction dans le
5 monde. Et comme je disais d'entrée de jeu, je n'ai
6 jamais vu un terminal n'ayant pas de philosophie de
7 redondance, à tout le moins de N+1 sur des éléments
8 critiques comme ceux de l'usine LSR. Donc, ça fait
9 le tour de mon expérience.

10 (13 h 20)

11 Q. **[162]** Merci. Et évidemment vous avez... Votre
12 expérience, c'est tout en lien avec ces terminaux
13 de liquéfaction et qui... Est-ce que, dans ce que
14 vous m'avez décrit, là où vous avez travaillé, il y
15 avait de la vaporisation?

16 R. En fait, j'aimerais peut-être juste...

17 Q. **[163]** Allez-y! Pardon.

18 R. ... vous remettre en contexte. J'ai parlé de
19 terminaux de réception et j'ai parlé d'une usine de
20 liquéfaction au Cameroun. Donc, toute l'expérience
21 que je parle, quand je parle de terminaux de
22 réception, c'est vraiment des terminaux qui servent
23 à la vaporisation, donc les terminaux français de
24 Gaz de France. J'ai aussi participé la semaine
25 dernière à une visite en Espagne de deux terminaux,

1 donc l'ensemble des terminaux en Espagne détenus
2 par Renagaz et BPG. Ces deux terminaux que j'ai
3 visités, ces deux terminaux-là, avaient aussi de la
4 redondance sur la vaporisation à la hauteur de N+1.
5 Donc c'est...

6 Q. **[164]** Mais ma compréhension...

7 R. J'aimerais compléter.

8 Q. **[165]** Oui. Allez-y! Allez-y!

9 R. Terminaux de réception et de vaporisation aussi à
10 Boston. Même philosophie qui est employée pour
11 avoir une redondance. Et aussi on a discuté avec un
12 spécialiste, en fait un entrepreneur ou un
13 fournisseur de vaporisation qui a fait plus de...
14 je pense que c'est plus de vingt (20) modifications
15 de sites de stockage et de regaziification en
16 Amérique du Nord et sur chacun de ces sites-là ou
17 ces modifications-là, la philosophie était toujours
18 de N+1 aussi sur les équipements de vaporisation.
19 Ça complète un peu.

20 Q. **[166]** Bon. Alors, l'ensemble de ces terminaux-là,
21 je comprends qu'ils doivent fonctionner trois cent
22 soixante-cinq (365) jours pour injecter dans...
23 parce que vous avez parlé de... Évidemment, les
24 projets qui ne sont pas faits, c'est intéressant.
25 C'était sur papier, là. Au Québec, il n'y en a pas

1 de GNL encore, ni au Canada, peut-être en
2 construction ou en projet, d'une part. D'autre
3 part, est-ce qu'on est d'accord pour dire que les
4 terminaux, les grands terminaux où on achemine du
5 gaz pour le liquéfier et ensuite le redistribuer...
6 pas le redistribuer, le transporter, c'est bien
7 différent d'un « peaker » comme on dit ici. Je vous
8 sou mets qu'on compare... L'expérience que vous
9 dites, c'est intéressant, vous avez beaucoup
10 voyagé, c'est agréable. Mais il n'y a pas, sauf
11 erreur, corrigez-moi, là, l'équivalent d'un
12 comparable comme on a ici dans la LSR, qui est un
13 « peaker », sauf erreur, je n'ai pas entendu ça?

14 R. Effectivement. Je vais vous mentionner que
15 l'expérience que je parlais du fournisseur
16 d'équipements était seulement pour des « peakers ».
17 Il y avait des « peakers » là-dedans, des « peaks
18 shaving terminal » en Amérique du Nord, dont entre
19 autres Distrigaz.

20 Q. [167] Lequel?

21 R. Excusez! Pas Distrigaz mais National Grid. Donc,
22 oui, il y a de « peakers » là-dedans dans ce que je
23 vous ai mentionné. Effectivement, il y a des
24 « peakers ». Mais ce...

25 Q. [168] Pour lequel...

1 R. ... que je peux vous dire...

2 Q. **[169]** Pour lequel vous avez travaillé?

3 R. J'aimerais compléter s'il vous plaît. Ce que je
4 pourrais mentionner, c'est qu'au niveau des
5 services de pointe, il est encore plus important
6 d'avoir de la redondance dans un service de pointe,
7 d'écrêtement de pointe que dans un service de base.

8 Q. **[170]** Et à Boston est-ce que vous avez travaillé là
9 ou vous l'avez juste visité? Vous l'avez visité?
10 Boston? Bien, National Grid, là, vous l'avez
11 visité? Est-il construit?

12 R. Oui, tout à fait, il est construit depuis plusieurs
13 années. Celui que je faisais référence à Boston,
14 c'est le terminal de NG qui est à Boston.

15 Q. **[171]** O.K. Que vous avez visité ou vous avez
16 travaillé pour?

17 R. Oui, j'ai visité.

18 Q. **[172]** D'accord. O.K. Parfait. Alors donc, si on
19 veut revenir à... J'ai remis la pièce B-0175. Et on
20 est dans le dernier droit à l'égard des risques de
21 l'équilibre, et tout ça, des conséquences. Dans la
22 question/réponse, dans les faits, 6.2 à 6.3 et 6.8,
23 on pourra y référer, mais je vais vous remettre en
24 perspective. Donc, à 6.3, il est mentionné :

25 Il est indiqué que les postes de

1 compression sont presque toujours
2 redondants (N+1) alors que le principe
3 de redondance n'est pas appliqué aux
4 conduites de transport étant donné la
5 faible probabilité de défaillance et
6 des coûts de construction importants
7 afin d'assurer la redondance. La
8 philosophie vise à trouver un
9 équilibre entre, d'une part, le risque
10 de défaillance et ses conséquences et,
11 d'autre part, le coût de couvrir le
12 risque et ce, tel qu'indiqué à la
13 référence (ii).

14 (13 h 25)

15 Bon la référence qui était donnée. Un peu avant à
16 la réponse 6.2, vous mentionnez que :

17 Le projet vise à gérer l'équilibre
18 entre les risques, les coûts et la
19 performance.

20 Et troisième citation à 6.2 toujours, on dit :

21 Cette philosophie vise à maintenir les
22 risques à juste coût.

23 Et enfin, à 6.8, toujours dans la même pièce, on
24 dit, bon, comme mentionné aux réponses 6.2, .3, .5
25 dont on vient de parler :

1 Énergir considère que l'application de
2 la philosophie de redondance N+1 aux
3 équipements de vaporisation de l'usine
4 LSR est nécessaire.

5 Bon, j'arrête là. Alors, ma première question plus
6 concrète là, la demande que vous avez cette année
7 pour l'adoption de la philosophie N+1 à LSR, est-ce
8 que... pour l'année deux mille dix-neuf, deux mille
9 vingt (2019 - 2020), est-ce que c'est pour l'année
10 deux mille dix-neuf, deux mille vingt (2019 - 2020)
11 ou vous demandez une adoption de manière
12 permanente, Monsieur Regnault?

13 M. VINCENT REGNAULT :

14 R. Bien, je pense que la preuve est relativement
15 claire à ce sujet, si c'est pour confirmer, je vais
16 effectivement confirmer qu'on propose une solution
17 cette année pour l'année deux mille dix-neuf, deux
18 mille vingt (2019 - 2020), si jamais on n'est pas
19 en mesure de vous revenir d'ici l'année vingt,
20 vingt et un (20 - 21) avec une solution permanente,
21 on vous reviendra avec une autre solution
22 temporaire qui sera un service de pointe qui sera
23 autre chose, on verra bien rendu à ce moment-là.

24 Q. **[173]** O.K. Et ça, ce que vous dites, ça fait un peu
25 référence à votre présentation PowerPoint de ce

1 matin, si on peut la mettre, Madame la greffière,
2 où vous indiquez que finalement... finalement, vous
3 avez un demi projet devant la Régie, vous n'avez
4 pas une solution globale, vous avez... quand on
5 disait un mandat... peut-être la page suivante,
6 solution temporaire, voilà, présentement en cours
7 d'analyse. Donc, c'est ce à quoi vous faites
8 référence, ce que vous présentez aujourd'hui c'est
9 le service de pointe à l'intérieur d'une solution
10 plus globale qui est en cours d'analyse mais cette
11 solution... cette solution plus globale-là
12 qu'est-ce qu'elle pourrait ajouter de plus? Quels
13 sont les éléments manquants de la solution globale?

14 R. Je ne suis pas en mesure de répondre à cette
15 question-là à l'heure actuelle. La solution est
16 encore en cours d'analyse, il est prématuré de
17 discuter de ça aujourd'hui.

18 Q. **[174]** Mais... mais c'est juste... Sans... sans
19 discuter des... Je n'irai pas là-dedans, dans les
20 solutions, mais vous parlez de quoi? A l'égard de
21 la solution permanente c'est d'autres voies
22 d'approvisionnement ou... Je veux dire, j'essaie de
23 voir, est-ce qu'on a vingt pour cent (20 %) de
24 la... du dossier global ou on a... ce que vous
25 allez compléter ce sera plus... J'essaie de

1 comprendre qu'est-ce qu'il manque finalement dans
2 la solution.

3 R. Je ne suis pas en mesure de discuter de cette
4 solution...

5 Q. **[175]** Bon.

6 R. ... plus permanente à ce stade-ci. Comme on
7 l'indique dans la présentation, il y a des analyses
8 qui sont en cours. Le moment opportun, on
9 reviendra, lorsque ces analyses vont être faites
10 c'est certain qu'on va revenir à la Régie pour lui
11 présenter et l'informer, obtenir les autorisations
12 si nécessaire. On verra.

13 Q. **[176]** Et ce que vous dites, est-ce que c'est en
14 lien avec la confidentialité ou pas du tout?

15 R. Pas du tout.

16 Q. **[177]** O.K. Parfait. O.K. D'accord. A plusieurs
17 autres endroits dans... dans les citations que j'ai
18 données tout à l'heure, vous avez indiqué
19 finalement :

20 D'un côté, on parle de l'équilibre
21 entre le risque et les conséquences
22 d'une part et les coûts de redondance
23 d'autre part.

24 Puis en même temps, à 6.8, vous indiquez que la
25 redondance est nécessaire sans que... sans que

1 cette nécessité ne semble confinée au coût, ma
2 question : est-ce exact? Est-ce que finalement,
3 vous jugez que la redondance est nécessaire sans
4 égard au coût?

5 R. En fait, on a eu... on a eu plusieurs questions qui
6 traitaient un peu toutes de la même... du même
7 sujet. Je pense que fondamentalement ce qu'on... ce
8 qu'on... la stratégie de gestion des actifs, la
9 philosophie de redondance c'est une... c'est une
10 question, évidemment, de risque et de coût. Je
11 pense que c'est indéniable puis je pense qu'on l'a
12 dit noir sur blanc dans la preuve lorsqu'on dit
13 qu'on ne construit pas deux conduites pour avoir
14 une redondance parce que ça coûterait beaucoup trop
15 cher.

16 Dans le cas qui nous occupe, je pense qu'on
17 a... c'est clairement démontré, en tout cas, vous
18 avez les éléments entre les mains pour voir que le
19 risque, aussi faible soit-il, mais la conséquence
20 qui en découle et le coût pour remédier à ce
21 risque-là font en sorte que la solution qu'on
22 propose de façon temporaire est une solution qui
23 est appropriée dans... dans les circonstances.

24 Q. **[178]** Bon. Et là, j'avais des questions sur le coût
25 mais on l'abordera brièvement en huis clos tout à

1 l'heure, si vous permettez. Enfin, êtes-vous
2 d'accord avec moi que le risque évalué dans le
3 rapport Jenmar Concepts c'est un risque
4 d'indisponibilité d'un équipement? C'est correct de
5 dire ça comme ça?

6 (13 h 30)

7 R. En fait le rapport de Jenmar vise à déterminer la
8 disponibilité du système de vaporisation.

9 Q. **[179]** O.K.

10 R. Simplement.

11 Q. **[180]** Et si ça marche pas, on peut tu dire qu'il y
12 a de l'indisponibilité?

13 R. Oui.

14 Q. **[181]** D'accord.

15 R. Mais le but c'est de déterminer la disponibilité et
16 non l'indisponibilité.

17 Q. **[182]** Êtes-vous d'accord qu'un défaut de
18 disponibilité d'un équipement à l'usine LSR, c'est
19 très différent d'un défaut d'approvisionnement des
20 clients? Monsieur Regnault peut-être?

21 M. VINCENT REGNAULT :

22 R. Je ne comprends pas la nuance que vous voulez
23 faire. L'usine LSR, c'est un outil
24 d'approvisionnement au même titre que tous les
25 contrats de transport dont on peut disposer avec

1 TransCanada ou les contrats d'entreposage qu'on a
2 avec Intragaz. Donc, spontanément, je serais en
3 désaccord avec l'affirmation de maître Turmel,
4 mais...

5 Q. **[183]** On va aller à la pièce B-0075, mais à la
6 réponse 6.11 où vous dites le contraire, parce que
7 vous dites :

8 Aucune défaillance ayant empêché de
9 répondre aux besoins
10 d'approvisionnement journaliers n'a
11 été observée sur les vaporisateurs
12 actuels.

13 La question c'est que vous semblez dire qu'aucune
14 défaillance n'a jamais empêché l'approvisionnement
15 des clients. Pourtant, les hypothèses de
16 défaillance des vaporisateurs supposent
17 plusieurs... Alors, on essaie de réconcilier.

18 R. Mais je ne semble pas le dire. On l'a écrit.

19 Q. **[184]** O.K.

20 R. Donc, je ne comprends pas vraiment le point que
21 vous tentez de faire ici, mais on a écrit
22 effectivement ce qui est écrit là, puis je suis
23 d'accord, évidemment, avec ce qui a été écrit.
24 Donc, vous pouvez me répéter votre question si vous
25 voulez sur la nuance que vous tentez de faire là,

1 mais je... Il est écrit ce qu'il y a d'écrit.

2 Q. **[185]** Un défaut de disponibilité d'un équipement à
3 l'usage LSR, on s'entend qu'LSR, nous sommes au
4 sommet de la pyramide du pic, n'est-ce pas? En
5 termes d'approvisionnement.

6 R. C'est effectivement...

7 Q. **[186]** Effectivement.

8 R. Un des derniers outils d'approvisionnement...

9 Q. **[187]** Des derniers outils...

10 R. ... disponible pour répondre à la demande.

11 Q. **[188]** Et donc, en bas de ça, il y a
12 l'approvisionnement général, plus large. Si on fait
13 une pyramide là, on a... Alors, donc, quand je pose
14 la question, êtes-vous d'accord qu'un défaut de
15 disponibilité de l'usine LSR, qui est pour des
16 quantités, des volumes nécessairement plus réduits,
17 pour des périodes plus réduites, c'est
18 nécessairement beaucoup moins... Nécessairement
19 très différent d'un défaut d'approvisionnement d'un
20 client. C'est dans ce sens-là que...

21 R. Effectivement, c'est très différent. Ça a des
22 conséquences beaucoup plus graves si l'usine LSR se
23 retrouve non disponible au moment où on en a
24 besoin. Je pense que je l'ai mentionné dans ma
25 présentation. Si pour une raison ou pour une autre

1 on a un problème avec TransCanada, qu'on se
2 retrouve avec des capacités qui sont réduites sur
3 TransCanada, on a des outils en franchise pour nous
4 permettre de pallier à ces problèmes
5 d'approvisionnement. Par contre, si on a un
6 problème avec l'usine LSR, comme je l'appelais,
7 notre dernière ligne de défense, à ce moment-là, on
8 se retrouve dans une situation qui peut
9 potentiellement être problématique. Ceci étant dit,
10 il est écrit ce qu'il y a d'écrit. On n'est pas en
11 mesure de vous dire qu'il y a eu une défaillance à
12 l'usine LSR qui a fait en sorte qu'on n'a pas été
13 capables de répondre à la demande. Heureusement. Je
14 pense que ça fait plusieurs fois que je le dis
15 qu'heureusement, c'est une situation qui ne s'est
16 pas produite.

17 Mais aujourd'hui, on vient vous voir, puis
18 on vous dit on pense qu'avec la stratégie de
19 gestion des actifs, puis l'évolution de la
20 réflexion sur comment on devrait traiter nos
21 infrastructures, ce n'est pas parce qu'il ne s'est
22 pas passé un événement grave qui nous a empêchés
23 d'approvisionner ou de répondre à la demande,
24 qu'aujourd'hui, on devrait se priver d'adopter une
25 nouvelle pratique qui, de toute évidence, est

1 répandue à travers le monde, selon ce que mon
2 collègue a expliqué il y a quelques instants, en
3 long et en large, parce que c'était très
4 intéressant d'avoir ces expériences-là. Et là,
5 bien, je comprends qu'on essaie d'en venir, puis de
6 dire que ça ne s'est pas passé dans le passé, ça
7 fait que vous devriez ne pas le faire, mais pour
8 moi, je vous l'ai dit précédemment, je pense que le
9 passé n'est pas garant de l'avenir. Je pense que
10 c'est une prudence qui aujourd'hui s'impose
11 d'accepter ou d'appliquer cette philosophie-là à
12 l'usine LSR.

13 Q. **[189]** Donc, encore quelques questions. Donc, Madame
14 la Greffière, à la réponse 6.1, toujours dans B-
15 0075.

16 (13 h 35)

17 Descendez un peu. Oui, voilà. On parle de... dans
18 les réponses fournies à 6.1 on dit que : « 2 mois/
19 80 mois », je pense j'imagine c'est la... excusez-
20 moi, la fréquence. « 2 mois/ 80 mois », la
21 fréquence de « la vaporisation journalière a été
22 égale ou supérieure à 75 % de la capacité
23 journalière de vaporisation ». La question qu'on a :
24 dans ces deux mois sur quatre-vingts (80)...
25 évidemment quatre-vingts (80) mois... deux mois de

1 vaporisation sur quatre-vingts (80) mois c'est...
2 quatre-vingts (80) mois on parle c'est sur vingt
3 (20) ans, là, la période où on peut, à ma
4 compréhension, vaporiser; dans ces deux mois
5 combien y a-t-il eu de jours avec une vaporisation
6 égale ou supérieure à soixante-quinze pour cent (75
7 %)? Et quel a été le volume pour ces journées? Si
8 vous avez l'information.

9 R. J'ai pas cette information-là.

10 Q. **[190]** Est-ce que c'est une information pour
11 laquelle vous pouvez répondre par un engagement de
12 manière raisonnable ou...?

13 R. Je vais devoir vérifier.

14 Q. **[191]** O.K. Engagement numéro 5. En lien avec la
15 réponse... la pièce B-0175, réponse 6.1, à l'égard
16 de la référence « 2 mois/ 80 mois », combien y a-t-
17 il eu de jours avec une vaporisation égale ou
18 supérieure à soixante-quinze pour cent (75 %) et
19 quel a été le volume de vaporisation pour ces
20 journées?

21

22 E-5 (Énergir) : En lien avec la pièce B-0175,
23 réponse 6.1, à l'égard de la
24 référence « 2 mois/ 80 mois »,
25 indiquer combien il y a eu de

1 jours avec une vaporisation égale
2 ou supérieure à 75 % et quel a
3 été le volume de vaporisation
4 pour ces journées (demandé par la
5 FCEI)

6
7 R. Mais je vais simplement me permettre un petit ajout
8 là-dessus, c'est... je vais fournir l'information,
9 elle est assurément disponible, on a quand même
10 des... des dossiers qui permettent de retracer tout
11 ça, mais il n'en demeure pas moins que dans mon
12 esprit ça n'a aucune... ça n'a pas de pertinence
13 dans la... dans la réflexion ou dans la décision
14 d'adopter cette... d'adopter cette philosophie-là.
15 Je l'ai dit, je le redis, c'est pas parce qu'il ne
16 s'est pas passé d'incident grave par le passé
17 qu'aujourd'hui on devrait se priver d'appliquer une
18 philosophie qui semble être appliquée à travers le
19 monde. Je pense qu'on serait les premiers à se...
20 tous collectivement à se mordre les pouces si,
21 effectivement, cette situation-là - peu probable,
22 j'en conviens - mais cette situation-là devait se
23 produire ou l'usine LSR n'était pas en mesure de
24 nous fournir la capacité dont on a besoin pour
25 répondre à une journée de pointe.

1 Donc, je... ça me fait plaisir, puis je
2 vous l'ai dit d'emblée, ça me fait plaisir de
3 répondre à toutes les questions à cet égard-là,
4 mais je pense qu'on... dans la réflexion qui va
5 mener à la suite des choses pour la Régie, je pense
6 que le passé devrait être pris avec beaucoup de
7 circonspection parce que ce qu'on essaie de
8 prévenir c'est pas le passé, c'est l'avenir.

9 Q. **[192]** O.K. Alors dernière... parce qu'en...
10 dernière question là-dessus. En deux mille treize-
11 deux mille quatorze (2013-2014) il y a eu quatre...
12 quatre occasions où les vaporisateurs ont été
13 utilisés et même chose en deux mille dix-sept-deux
14 mille dix-huit (2017-2018). Donc, il y a huit
15 vaporisations... vaporisa... vaporisations et ce
16 qui ressort de la preuve, là, c'est B-0175,
17 appendice Q, 6.2, réponse page 9 de 18. La question
18 c'est : « Pourriez-vous nous indiquer les dates et
19 le volume de vaporisation total pour ces huit
20 journées? » Donc, on prend... à moins... je ne
21 pense pas que vous l'ayez la réponse, là.

22 R. Je suis désolé, j'ai été distrait, là, j'ai eu une
23 réflexion. Pourriez-vous répéter votre question
24 s'il vous plaît?

25 Q. **[193]** Oui. Donc, en lien avec la pièce B-0175,

1 l'appendice Q, 6.2, réponse à la page 9 de 18.
2 Donc, il y a eu quatre vaporisations en deux mille
3 treize-deux mille quatorze (2013-2014) et quatre en
4 deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-
5 2018), selon le tableau qui sort... Ah oui,
6 excusez-moi. Oui. Oui, oui, oui. Oui.

7 O.K. Madame la Greffière, B-0175 toujours,
8 à l'appendice à la toute fin, j'imagine que
9 l'appendice devrait être... Ah, page 85. O.K. Alors
10 on note qu'en deux mille treize (2013)... dans ce
11 tableau, qui appartient à l'analyse de Jenmar,
12 qu'il y a eu quatre vaporisations en deux mille
13 treize-deux mille quatorze (2013-2014) et quatre
14 autres en deux mille dix-sept-deux mille dix-huit
15 (2017-2018). Donc, on vaporise de temps en temps,
16 ça arrive.

17 Alors la question c'est : pourriez-vous
18 indiquer les dates et le volume de vaporisation
19 pour ces huit... ces huit journées?

20 R. Assurément, je pense que c'est des informations qui
21 sont disponibles d'ailleurs dans le... dans le
22 rapport annuel, publiquement.

23 Q. **[194]** Si on peut le trouver rapidement, là.

24 R. Publiquement.

25 Q. **[195]** O.K. Mais on pourra prendre l'engagement

1 quand même, juste pour pas perdre le fil,
2 engagement 6. Est-ce que c'est clair, Monsieur le
3 Greffier... Monsieur le Sténographe?

4 (13 h 40)

5 C'est en lien avec la pièce B-0175,
6 appendice Q, 6.2, page 9 de 18 :

7

8 E-6 (ÉNERGIR) : En lien avec la pièce B-0175,
9 appendice Q, 6.2, page 9 de
10 18, pour les quatre occasions où
11 les vaporisations ont été
12 utilisées en deux mille treize,
13 quatorze (2013-2014) et deux
14 mille dix-sept, deux mille dix-
15 huit (2017-2018), indiquer les
16 dates et le volume de
17 vaporisation totale pour ces huit
18 journées (demandé par FCEI).

19

20 Bon. Et là, dernière, vraiment dernières questions
21 là, avec un « s ». Vraiment, on y arrive là...
22 c'est 9.6 ou 9.3 en fait. Excusez-moi là, je ne
23 veux pas faire de mauvaises blagues, mais c'est un
24 peu technique, on en convient.

25 Oui, on revient au manuel du General Lee...

1 du... Excusez-moi là, je suis un peu fatigué. On a
2 discuté, Monsieur, tout à l'heure là, avec le
3 rapport Jenmar qui faisait référence au manuel Lee.
4 Et la question c'est... Attendez un instant... Oui?
5 Oui c'est ça.

6 Je vais vous poser deux questions et
7 j'aimerais que Jenmar... Donc, finalement, somme
8 toute, je n'ai que deux questions pour Jenmar. Et
9 on se lèvera à côté, si on veut, mais j'aimerais
10 poser la première question qu'on pourra traduire,
11 qu'on aimerait envoyer à Jenmar, aux amis : savez-
12 vous si les données tirées du manuel de Lee sont
13 basées sur des pompes qui fonctionnent dans les
14 mêmes conditions que celles de l'usine LSR, soit
15 quelques heures d'utilisation suivies de périodes
16 d'arrêt prolongés avec entretien. Se peut-il que
17 ces pompes fonctionnent sur une base permanente?
18 Point d'interrogatoire, premier engagement. Puis
19 j'en ai un deuxième...

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Oui, allez-y.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Oui, on fait un forfait. Et la deuxième : Jenmar
24 Concepts a basé ses hypothèses de défaillance de
25 vaporisateurs sur la base des discussions qu'il a

1 eues avec Énergir. Savez-vous pourquoi ils n'ont
2 pas fait la même chose avec les pompes? Pourquoi
3 Jenmar n'a pas basé ses hypothèses sur l'expérience
4 propre de LSR? Fin, qui serait la fin de
5 l'engagement et la fin de mes questions. les
6 données historiques que l'on souhaite à ajouter.

7 Me VINCENT LOCAS :

8 La fin de vos questions puis le début de mes
9 représentations.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui.

12 Me VINCENT LOCAS :

13 En fait, j'ai compris deux choses des engagements.
14 Le premier, c'est qu'on demande littéralement le
15 contenu du manuel de monsieur Lee là, que je ne
16 connais pas personnellement, mais si je me fie au
17 rapport, on a la référence. C'est « Volume 1 des
18 Éditions Butterworth Hamilton, novembre 2012 ». On
19 a même l'annexe, l'annexe 14 de 34. Donc, j'imagine
20 que l'information se trouve dans ce livre-là
21 lorsqu'on veut comparer.

22 Et le deuxième point, le deuxième
23 engagement, lorsqu'on demande : « Est-ce qu'on a
24 aussi tenu compte des discussions? » Je pense que
25 monsieur St-Pierre a déjà répondu qu'il y a eu des

1 discussions sur l'ensemble des éléments qui
2 touchent l'usine LSR. Donc, engagement répondu, à
3 mon sens.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Alors, je peux répondre au confrère. Donc, sur le
6 dernier engagement, il a répondu, le témoin. Mais
7 là, la question est adressée à Jenmar : « Pourquoi,
8 Jenmar, vous n'avez pas tenu compte des données
9 historiques qui existent au dossier pour les
10 pompes? » Alors... Parce que monsieur nous donne
11 une réponse à sa saveur, d'accord, mais nous, on
12 voulait poser la question à Jenmar, qu'on n'a
13 jamais vu ni d'Ève ni d'Adam.

14 Et quant au premier engagement, on ne
15 demande pas le dépôt du... On veut savoir si...
16 Bien, Jenmar qui fait référence à un manuel,
17 semble-t-il, on a un manuel de l'industrie. Si la
18 référence qu'il fait est comparable aux éléments
19 caractéristiques qu'on a dans à l'usine LSR. Ils
20 ont fait un travail. Là, on ne peut pas demander ça
21 aux témoins, légitimement aux témoins d'Énergir, et
22 on ne veut pas avoir le livre en quatre cents (400)
23 pages puis les douze (12) annexes du général Lee
24 là... de... excusez... de monsieur Lee.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Avez-vous saisi? J'ai saisi de mon côté, le premier
3 point qui est sur le dernier, par rapport au
4 dernier point, il demande à savoir si le document
5 de monsieur Lee tient compte des particularités de
6 l'évaporateur d'Énergir, c'est-à-dire qui
7 fonctionne quelques heures et qui n'est pas utilisé
8 à pleine capacité, les particularités, c'est ce que
9 j'ai compris.

10 Me VINCENT LOCAS :

11 Bien, c'est ma compréhension également. En fait,
12 mon interrogation n'était pas tant sur le contenu
13 de la demande, mais plus sur le fait que si le but
14 c'est de savoir si le livre tient compte de quelque
15 chose... Je prends toujours pour acquis qu'il faut
16 lire le livre.

17 (13 h 45)

18 LE PRÉSIDENT :

19 Mais il demande si l'expert a pris en considération
20 le fait que le livre... les caractéristiques de
21 l'usine sont compatibles avec ce qui est contenu
22 dans le livre, c'est ce que j'ai compris.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Pour nous aider, je vais le relire si vous
25 permettez.

1 Demander à Jenmar si les données qu'il
2 cite du manuel de Lee sont basées sur
3 des pompes qui fonctionnent dans les
4 mêmes conditions

5 comme vous avez dit, Monsieur le Président
6 de celles d'une usine LSR, soit
7 quelques heures d'utilisation suivies
8 de périodes d'arrêts prolongés.

9 C'est exactement ce que vous avez dit. Juste pour
10 nous aider. C'est une réponse, c'est par courriel,
11 c'est une réponse qui voyage à la vitesse de la
12 lumière. Et ça se répond assez vite.

13 M. VINCENT REGNAULT :

14 R. Il ne faut jamais sous-estimer les choses, Maître
15 Turmel.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 O.K.

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Monsieur Regnault me vole les mots de la bouche.
20 Bien entendu, je ne peux pas être garant de la
21 capacité ni de la disponibilité de Jenmar de
22 répondre à cette question-là, surtout sachant, et
23 monsieur St-Pierre pourra nous le confirmer si mon
24 confrère veut lui poser la question, que l'auteur
25 du rapport ne travaille plus chez Jenmar. Donc, on

1 peut envoyer un courriel. Mais la personne qui a
2 écrit ce rapport-là n'est plus à l'emploi de
3 Jenmar, à notre connaissance. Comme j'ai dit,
4 Énergir ne peut pas se porter garant de ce genre de
5 réponse-là. Le deuxième élément c'était?

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Alors, le deuxième engagement, c'est, pourquoi
8 Jenmar n'a-t-il pas utilisé des données historiques
9 pour les pompes qui, par ailleurs, avons-nous
10 appris aujourd'hui, existent? Simplement ça. Je
11 comprends que monsieur n'est plus... Bon. Monsieur,
12 l'expert, qui n'est pas un expert au sens que l'on
13 connaît, n'est plus à l'embauche. Heureusement il
14 est en vie, tant mieux. Écoutez! Moi, je pense que
15 c'est légitime. On pose la question à l'entreprise
16 pour laquelle il a travaillé. Je pense qu'on va
17 couper court au débat. Peut-il le fournir ou pas?
18 Écoutez, s'il ne peut pas le fournir tant pis, là.
19 Écoutez, on essaie d'avancer sans retarder indûment
20 le débat. Nous, on a terminé avec ces deux
21 engagements-là. Moi, je suggère, Monsieur le
22 Président, que ça m'apparaît légitime. Je vois
23 clairement qu'on ne plaide pas la pertinence. Je
24 pense que c'est pertinent pour venir finaliser la
25 comparaison entre l'usine LSR et un rapport

1 d'expert non-expert. Je pense que ça peut être
2 utile.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Maître Locas, nous n'avons pas l'entreprise. Et
5 vous aviez dit au début d'audience, ou votre
6 collègue, qu'on pourrait quand même poser des
7 questions.

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Ah, on ne remet pas en question. Puis d'ailleurs
10 c'est pour ça que je ne me lance pas...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Vous n'avez pas de réponse. Il vous a dit que vous
13 n'avez pas de réponse. On va vivre avec.

14 Me VINCENT LOCAS :

15 Je vais laisser mes collègues voir si la chose est
16 faisable. Je voulais apporter le bémol, par contre,
17 dans la mesure où, comme je l'ai mentionné, les
18 gens, les personnes physiques qui sont à l'origine
19 de ce rapport-là ne sont plus... ne sont
20 certainement pas sous le contrôle d'Énergir, mais
21 encore moins également moi, pas de Jenmar à l'heure
22 qu'on parle. On répondra tout simplement.

23 Je n'ai pas fait la dichotomie entre
24 pertinence et utilité, le caractère essentiel du
25 rapport à dessein. Je ne voulais pas rentrer dans

1 ce débat-là. Mais je pense que monsieur Regnault
2 l'a très bien expliqué en ouverture.

3 Ce n'est pas tant une question de savoir si
4 le rapport est pertinent ou important. C'est plus
5 de savoir si, du moment où on a bien cerné c'était
6 quoi le mandat qui a été donné, donc de déterminer
7 si avec une redondance N+1, on atteint le quatre-
8 vingt-dix-neuf pour cent (99 %) et plus de
9 disponibilité. C'est le mandat qui a été donné.
10 C'est la réponse qui a été donnée par Jenmar. Au-
11 delà de ça, on ne veut rien enlever à la pertinence
12 du rapport, mais je me permets quand même de douter
13 à trois jours du début de votre délibéré de savoir
14 qu'est-ce qu'on va faire avec cette information-là
15 réellement. Mais on peut toujours essayer puis on
16 verra où va atterrir notre courriel lorsqu'on
17 l'enverra.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Toute question de pertinence, j'imagine qu'on va
20 regarder tout ça à terme, après l'étude du dossier.
21 Mais pour l'instant, c'est la demande qui est
22 présentée. Alors, je me dirais que c'est approprié
23 pour le moment. La pertinence, on évaluera
24 ultérieurement.

25

1 Me VINCENT LOCAS :

2 On va faire en fait exactement la même chose qu'on
3 va faire avec les trois autres engagements qui ont
4 été pris précédemment. On va essayer de fournir le
5 maximum d'informations.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Il me semble que ce serait mieux de les fusionner.
8 Est-ce que vous êtes d'accord? Vous avez dit que
9 c'est un package.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Oui, bien tout à fait, un à la suite de l'autre.

12 LE PRÉSIDENT :

13 On était à 7. On pourrait garder 7 pour les deux
14 questions.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Oui, tout à fait. D'accord. Parfait. Si ça peut
17 faciliter.

18 LE PRÉSIDENT :

19 On est sur la même longueur d'onde, Monsieur le
20 greffier.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Vous avez bien, Monsieur le Président, indiqué...
23 Je termine là-dessus, effectivement. Après ça, on
24 pourra plaider sur la valeur probante de ce
25 rapport-là réellement. Pour ça, nous, on a essayé

1 de tourner autour. Mais là s'arrêtent mes
2 questions. Je vous remercie de votre patience.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci bien.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Je vais le relire, excusez-moi, pour être précis,
7 là. Donc l'engagement 7 : Est-ce que les données
8 tirées du manuel de Lee sont basées sur des pompes
9 qui fonctionnent dans les mêmes circonstances que
10 celles de l'usine LSR, soit quelques heures
11 d'utilisation suivies de périodes d'arrêts
12 prolongés avec entretien? Et se peut-il que ces
13 pompes fonctionnent sur une base permanente, par
14 exemple?

15

16 E-7 (Énergir) : Est-ce que les données tirées du
17 manuel de Lee sont basées sur des
18 pompes qui fonctionnent dans les
19 mêmes circonstances que celles de
20 l'usine LSR, soit quelques heures
21 d'utilisation suivies de périodes
22 d'arrêts prolongés avec
23 entretien? Et se peut-il que ces
24 pompes fonctionnent sur une base
25 permanente? Pourquoi Jenmar n'a

1 pas utilisé les données
2 historiques disponibles chez
3 Énergir pour les pompes? (demandé
4 par la FCEI)

5 (13 h 50)

6 Aussi, et j'ajoute de plus, par ailleurs,
7 Jenmar... pourquoi Jenmar n'a pas utilisé les
8 données historiques disponibles chez Énergir pour
9 les pompes? Point final.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci bien. Alors, Maître Neuman... Je vois...
12 Maître Gertler.

13 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

14 Q. **[196]** Alors, Franklin Gertler pour le ROÉÉ. Bon
15 après-midi à tous.

16 Alors, pour le panel du plan d'appro, je
17 m'attarde à un seul sujet, soit une initiative
18 d'approvisionnement responsable du gaz naturel qui
19 a fait par ailleurs l'objet, j'ai remarqué, d'un
20 certain nombre de questions par la Régie dans sa
21 demande de renseignements numéro 9 mais moi, je
22 suis sur d'autres... d'autres aspects, je pense.

23 Alors, Madame la Greffière, je vous
24 demanderais de mettre à l'écran ou vous l'avez
25 peut-être déjà le document B-0184, 184. Il se

1 responsables qui font preuve de
2 transparence en n'hésitant pas à
3 partager publiquement les informations
4 pertinentes à leurs opérations.

5 Alors, j'aimerais d'abord vous entendre mais je ne
6 sais pas lequel des... Excusez-moi, bonjour, à
7 Messieurs les... Messieurs témoins. Je ne sais pas
8 à qui je m'adresse plus particulièrement par
9 rapport à ce... ce projet-là mais vous allez
10 répondre, j'en suis convaincu.

11 M. VINCENT REGNAULT :

12 R. Ça risque d'être moi.

13 Q. **[197]** O.K. Bien, bonjour. Alors, qu'est-ce qu'on
14 entend par proactifs et responsables quand on le
15 mentionne là-dedans?

16 R. Bien, je pense... L'initiative, l'initiative qu'a
17 entreprise Énergir, elle est... elle vise
18 essentiellement à mieux comprendre d'où provient...
19 d'où proviennent ses approvisionnements. Donc, on
20 essaie de développer des liens avec des producteurs
21 qui sont disposés à dévoiler publiquement un
22 certain nombre d'informations à l'égard de leur
23 pratique de gestion, à l'égard des politiques
24 environnementales qu'ils peuvent avoir à l'égard
25 des différentes... des différentes mesures qui

1 peuvent être prises dans le cadre de leurs
2 activités de production.

3 (13 h 56)

4 Donc, essentiellement, c'est à ça qu'on
5 veut faire référence quand on parle de producteurs
6 qui sont proactifs et responsables. C'est vraiment
7 des gens qui sont prêts, justement, à divulguer
8 cette information-là qui sont associés à leurs
9 activités.

10 Q. **[198]** Et vous mentionnez aussi à la même page, mais
11 plus dans le coin des lignes 18 à 20, qu'Énergir a
12 effectué plusieurs démarches, afin de mieux
13 comprendre. Alors, j'aimerais juste le cycle de vie
14 du gaz naturel. J'aimerais juste que vous parliez
15 un peu de quel sens ces plusieurs démarches. Est-ce
16 que ce sont ceux qui sont décrits dans le document
17 ou il y a d'autres choses?

18 R. Ça, pour être bien franc avec vous, ça fait
19 partie... Il y a tout un développement ou tout un
20 département qui s'occupe du développement durable
21 qui est responsable de l'initiative ou de la
22 question de l'analyse du cycle de vie, essayer de
23 mieux comprendre d'où, justement, ce cycle de vie-
24 là... Moi, de mon côté, je me suis vraiment attardé
25 ou j'ai beaucoup plus travaillé sur l'initiative...

1 Évidemment, le cycle de vie du gaz naturel, il est
2 composé de plusieurs phases. Il y a sa production,
3 il y a son transport, il y a sa distribution, sa
4 combustion etc. Moi, je me suis vraiment bien
5 occupé de la portion plus production avec cette
6 initiative-là en lien avec l'approvisionnement
7 responsable. Donc, j'aurais un petit peu de
8 difficulté à vous répondre de façon précise et
9 correcte sur l'ensemble des démarches qui ont lieu
10 dans l'entreprise à l'égard de cette analyse du
11 cycle de vie.

12 Q. [199] O.K. Est-ce que vous êtes en mesure, si on le
13 détaille, de dire un peu la nature de ces
14 démarches-là?

15 R. J'aurais beaucoup d'hésitation à faire ça. Je ne
16 voudrais pas me mettre un pied dans la bouche.

17 Q. [200] O.K. Ensuite, à la page 175 et là je suis à
18 la page 5 de l'annexe et aux lignes 1 à 7, en haut
19 de la page. Bien, ça commence en bas. Dernière
20 ligne de la page avant, on dit :

21 Concrètement, l'objectif d'initiative
22 pour Énergir est de :

23 Puis là on a les deux affaires :

24 1. S'approvisionner auprès de
25 producteurs spécifiques, afin

1 d'assurer une meilleure traçabilité de
2 ses approvisionnements gaziers; et
3 2. S'approvisionner auprès de
4 producteurs divulguant de
5 l'information et qui auront démontré
6 l'adoption de pratiques ESG
7 (environnementales, sociales et de
8 gouvernance) parmi les meilleures.

9 Alors, je comprends que c'est beaucoup la question
10 de la traçabilité que vous visez là. C'est surtout
11 ça.

12 R. Bien en fait, je reprendrais simplement ce qu'on a
13 indiqué dans la preuve qui, je pense, reflète la
14 position d'Énergir à cet égard-là. Il y a un
15 aspect... Il y a deux aspects, en fait qui sont
16 visés ou deux objectifs qui sont visés avec
17 l'initiative. La premier, c'est comme l'indique la
18 preuve, d'assurer une meilleure traçabilité de nos
19 approvisionnements et aussi, de s'approvisionner
20 auprès de producteurs qui sont capables de
21 divulguer de l'information ou qui acceptent de
22 divulguer de l'information sur les pratiques qu'ils
23 emploient. Donc, c'est ça.

24 Q. [201] O.K. Juste pour comprendre pour un profane
25 comme moi, la traçabilité, c'est un peu une notion,

1 si je comprends bien, c'est une notion morale là.
2 Ce n'est pas une notion physique. Vous n'êtes pas
3 capable de distinguer les molécules?

4 R. Si on prenait une expression juridique, on pourrait
5 dire que c'est un bien qui est fongible.

6 Effectivement, on n'est pas en mesure dans le monde
7 du gaz naturel de dire qu'on s'approvisionne à une
8 molécule qui est produite à tel endroit et que
9 cette molécule-là va s'acheminer ou se rendre
10 jusqu'à la franchise d'Énergir pour être brûlée au
11 Québec. Il y a un certain nombre d'exigences
12 qu'Énergir a à l'égard des producteurs, c'est-à-
13 dire, qu'ils puissent livrer, à tout le moins, leur
14 gaz naturel à un endroit où Énergir dispose de
15 contrats d'approvisionnement. Donc, essentiellement
16 en franchise à Empress ou à Dawn, puis je vous
17 dirais que le grand principe derrière tout ça,
18 c'est un peu de dire bien, sur cent (100) molécules
19 qui entrent dans un grand système nord-américain,
20 bien, il y en a toujours cent (100) qui rentrent,
21 mais on en a remplacé une par une autre qui aurait
22 été produite par des producteurs qui sont éligibles
23 à cette initiative.

24 (14 h 01)

25 Donc, évidemment, je vais être la dernière

1 personne, ici, devant vous, à prétendre que la
2 molécule produite par un producteur éligible sera
3 consommée au Québec. Je pense que dans le grand
4 portrait des choses, on est capable de démontrer
5 certains avantages à faire affaires avec ces gens-
6 là.

7 Q. **[202]** Maintenant, toujours à la page 175 et là, je
8 suis aux lignes 10 à 13, plus bas sur la page. Vous
9 dites :

10 L'Initiative est née du fruit des
11 échanges avec les parties prenantes
12 qui souhaitent qu'Énergir puisse
13 fournir plus d'information sur la
14 provenance et les méthodes de
15 production du gaz naturel distribué au
16 Québec.

17 Bon. Alors, j'aimerais savoir qu'est-ce que vous
18 entendez par « les parties prenantes »? C'est qui?
19 Plusieurs échanges avec des parties prenantes, ça
20 serait qui?

21 R. Bien, « les parties prenantes », c'est un terme,
22 évidemment, qui est un peu générique pour décrire
23 un certain nombre...

24 Q. **[203]** Je suis d'accord avec vous.

25 R. Oui, un certain nombre de personnes... Euh... C'est

1 parce que... En fait, on ne l'a pas décrit ici
2 parce qu'on pense que ce n'est pas nécessaire,
3 justement, pour supporter là le bien-fondé de cette
4 initiative-là.

5 Mais les parties prenantes, ce sont
6 essentiellement des groupes ou des personnes qui
7 sont associés à l'industrie du gaz naturel. Donc,
8 ça peut être des groupes environnementaux. Ça peut
9 être des groupes de consommateurs de ce type-là,
10 là.

11 Q. **[204]** Maintenant, juste pour comprendre, puis on va
12 probablement y revenir, mais j'aimerais comprendre.
13 Dans votre démarche, parce qu'on va la regarder en
14 détail, mais est-ce que le gaz de schiste serait
15 exclu? Ou inclus dans les fournisseurs ou le
16 produit qui peut être qualifié de « responsable »?

17 R. En fait, juste peut-être une précision avec la fin
18 là. C'est important là, la notion. Le
19 « responsable » est associé à la question de
20 l'approvisionnement. Donc, pas tant du produit
21 nécessairement là. C'est juste important pour moi,
22 mais... J'ai perdu le fil de mon idée.

23 Q. **[205]** Bien, je vous ai posé des questions sur le
24 gaz de schiste.

25 R. Oui, c'est ça, le gaz de schiste.

1 Q. [206] Oui...

2 R. C'est ça, c'est... Donc, en fait, l'initiative ne
3 vise pas en soi une façon de produire. Ce qu'elle
4 vise essentiellement c'est, dans un premier temps-
5 là puis on fait ça de façon très humble, c'est pour
6 moi la théorie des petits pas. On démarre une
7 initiative, on a mis sur pied une initiative, on a
8 travaillé fort pour l'élaborer, la développer puis
9 vous la présenter. Puis l'idée, c'est vraiment,
10 dans un premier temps... Parce que ce qu'on
11 réalise, c'est que les gens posent des questions,
12 les gens portent des jugements des fois, puis on
13 n'a peut-être pas toutes les informations pour y
14 répondre.

15 Donc, ce qu'on souhaite avoir, dans un
16 premier temps, c'est de disposer de plus
17 d'informations. Puis ce qu'on veut faire avec
18 l'initiative, c'est privilégier justement les
19 producteurs qui vont divulguer ces informations-là.
20 Et on ne fait pas de discrimination à l'égard du
21 type de productions qui peut être fait par le
22 Producteur. Donc, ça peut être du gaz du shale ça
23 peut être « detail gaz », ça peut être de la
24 production dans les gisements conventionnels. Il
25 n'y a aucune distinction ou discrimination qui est

1 faite à ce stade-ci dans la mouture actuelle de
2 l'initiative.

3 Q. **[207]** Parce que je peux me faire prendre par
4 rapport aux expressions plus techniques. Quand je
5 dis « Gaz de schiste », ça veut dire comme la
6 fracturation n'est pas exclue? La production par
7 fracturation n'est pas exclue?

8 R. L'initiative dans sa forme actuelle n'exclut aucun
9 type de productions. Donc, que ça soit de la
10 fracturation hydraulique, que ça soit d'autres
11 types, d'autres méthodes d'extraction...

12 Q. **[208]** Pompage ...

13 R. ... il n'y a pas de... À ce stade-ci, on n'en est
14 pas à cet endroit-là dans l'initiative. Comme je
15 vous le dis, c'est une initiative qui va évoluer
16 dans le temps, mais pour l'instant, vraiment
17 l'objectif c'est d'aller chercher plus
18 d'informations, pas de discriminer à ce stade-ci.

19 (14 h 06)

20 Q. **[209]** O.K. Un instant. Bon, maintenant je suis à la
21 page 78 et à partir du... de la ligne 12 où vous
22 dites qu'à l'hiver deux mille dix-sept (2017) ou à
23 partir de l'hiver deux mille dix-sept (2017) que
24 l'Institut Pembina a identifié les principaux
25 impacts environnementaux ou sociaux associés à la

1 production du gaz naturel. Et là, vous les
2 énumérez. Est-ce que cela a donné lieu à un rapport
3 qui vous a été fourni? Est-ce qu'il y a un écrit?

4 R. Il y a effectivement des documents qui ont été
5 préparés à cet égard-là, à tout le moins des
6 documents de travail qui ont été... qui ont été
7 échangés, effectivement.

8 Q. **[210]** En tout cas, je... si cela était possible,
9 j'aimerais ça que vous preniez un engagement de
10 fournir votre document de travail. Je comprends que
11 c'est un mot d'avocat pour dire qu'on n'a pas droit
12 de l'avoir, mais je vous... je pense que dans la
13 mesure où on parle de documents pour lesquels le
14 consommateur paye, qui portent sur une question
15 d'intérêt public par rapport au développement
16 durable, bien je vous demande s'il y a un document
17 que vous pouvez produire auprès de la Régie.

18 R. Je... je vais assurément vérifier si c'est possible
19 de communiquer le document en question.

20 Q. **[211]** O.K. Est-ce qu'on peut mieux l'identifier?
21 Est-ce que... est-ce que c'est un rapport qui a un
22 nom, une date, quelque chose comme ça, qui
23 permettrait de l'identifier?

24 R. Bien on pourrait y référer, comme c'est un petit
25 peu indiqué, là, je... le nom du document, bien

1 franchement, Maître Gertler, je l'ignore, là, mais
2 on peut le référer en utilisant les... le
3 « wording » qui a été utilisé dans la preuve.

4 Q. **[212]** O.K. Alors donc, un engagement, je ne sais
5 pas à quel numéro on est rendus, Madame? 8?

6 LA GREFFIÈRE :

7 Oui.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 Q. **[213]** O.K. Donc, pour l'engagement, Énergir
10 s'engage à vérifier la possibilité et de fournir,
11 le cas échéant, le rapport ou l'écrit de l'Institut
12 Pembina, référé dans le B-0184, excusez-moi, à la
13 page 176 du PDF, c'est-à-dire la page 6 de l'annexe
14 17 de Énergir-H, Document 1, dans son... cette
15 partie-là est l'original, mais en tout cas dans le
16 document révisé. Ça va?

17

18 E-8 (ÉNERGIR) : Vérifier la possibilité et
19 fournir, le cas échéant, le
20 rapport ou l'écrit de l'Institut
21 Pembina, référé dans le B-0184, à
22 la page 176 du PDF, c'est-à-dire
23 la page 6 de l'annexe 17 de
24 Énergir-H, Document 1 (demandé
25 par le ROÉÉ)

1 Me VINCENT LOCAS :

2 C'est pas une objection en soi. J'apporterais juste
3 un bémol. Bien évidemment, je le mentionne et pour
4 être très franc, je ne sais pas nécessairement si
5 c'est le cas, mais ce genre d'étude-là est peut-
6 être sujet également à certains engagements de
7 confidentialité qui ont été pris avec l'Institut
8 Pembina ou avec les différentes parties prenantes
9 qui ont été consultées dans le cadre de la
10 préparation de... on va l'appeler le rapport ou
11 l'étude, peu importe, donc il serait possible. Et
12 si jamais il y a quelque chose vraiment à déposer,
13 que ce soit fait sous... sous pli confidentiel.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bien reçu.

16 Me FRANKLIN S. GERTLER :

17 Comme je l'ai mentionné... bien merci, mais comme
18 je l'ai mentionné je pense qu'on... dans la mesure
19 du possible on doit éviter des dépôts de cette
20 nature-là, qui soient confidentiels. Je... je fais
21 un petit commentaire, que je pense qu'on a le...
22 c'est facile de dire « tout est confidentiel » pour
23 ceux qui fournissent, mais est-ce que vraiment ça
24 rencontre la nécessité de la confidentialité? Ça,
25 c'est d'autre chose.

1 (14 h 11)

2 Q. **[214]** Maintenant, j'aimerais savoir aussi. Puis,
3 là, je suis à la page 178 et 179. Puis, là, c'est
4 là que vous parlez, en vertu de la méthode E0100
5 qui a été retenue parmi ou entre les deux méthodes
6 existantes pour évaluer la performance, si on veut,
7 environnementale et sociale, et ainsi de suite, des
8 fournisseurs de gaz naturel, si je comprends bien.
9 C'est ça? C'est bien ça? Vous avez choisi E0100,
10 c'est ça?

11 R. Exactement.

12 Q. **[215]** O.K. Et c'est celle-là qui a été recommandée
13 aussi par Pembina ou ça n'a rien à voir avec
14 Pembina ça?

15 R. Effectivement, c'est suite à des discussions et le
16 travail qu'on a fait avec l'Institut Pembina qu'on
17 a retenu cette norme-là comme étant la norme qui
18 nous apparaissait être la plus appropriée, qui nous
19 permettait d'avoir le plus d'informations à l'égard
20 des méthodes utilisées, employées par les
21 producteurs avec qui on souhaitait faire affaire.

22 Q. **[216]** Maintenant, à la page 178, puis c'est à
23 partir de la ligne 10, on identifie trois niveaux,
24 si on veut, de performance qui pouvaient être
25 atteints. Et on discute de qu'est-ce que ça veut

1 dire chacun. Puis sur l'autre page, on parle que le
2 PT1 est un certain niveau. Puis sur l'autre page,
3 la page 179, on dit :

4 Quant aux niveaux PT2 et PT3, ils
5 reflètent généralement des solutions
6 jugées innovantes jumelées à un défi
7 de développement durable, ou
8 l'extension volontaire de la
9 responsabilité d'un opérateur au-delà
10 des limites du projet.

11 Je ne sais pas ce que ça veut dire « au-delà des
12 limites du projet ». Je ne sais de quel projet on
13 parle, mais en tout cas. Ma question est la
14 suivante : Quel est le niveau qui est visé par
15 Énergir dans cette initiative-là?

16 R. Donc, à l'heure actuelle, dans sa forme actuelle,
17 l'initiative exige qu'un producteur pour qu'il
18 devienne éligible réponde à l'ensemble des deux
19 cents... à l'ensemble des deux cents (200)
20 pratiques de gestion au niveau PT1. Donc, ça, c'est
21 comme le minimum. Puis quand vous parlez de projet,
22 quand vous dites que vous ne savez pas à quoi ça
23 réfère, bien, je pense que, dans la norme, on
24 explique assez bien, en fait la norme est une norme
25 qui vise à évaluer des projets d'extraction de gaz

1 naturel dans ce cas-ci. Donc, c'est les projets
2 auxquels on réfère quand on parle du projet à la
3 ligne 3 de la page 179.

4 Q. **[217]** Est-ce qu'on parle à ce moment-là puits par
5 puits ou forage par forage?

6 R. Là, vous allez vraiment dans un degré de détail.
7 Mais dans la preuve, de mémoire, ou en tout cas
8 cette norme-là, elle est disponible, donc on peut
9 aller obtenir toutes ces informations-là. C'est
10 public. La norme E0100 est publique.

11 Q. **[218]** O.K. Mais ce n'est pas dans la preuve comme
12 tel. Vous dites, on a les liens vers, c'est ça?

13 R. Je n'ai pas compris.

14 Q. **[219]** Comment?

15 R. Je n'ai pas compris votre question.

16 Q. **[220]** Je vous demande seulement si la norme comme
17 telle est dans la preuve ici ou c'est simplement
18 référé?

19 R. Non, on y réfère. Elle est publique. On y réfère
20 parce qu'elle est publique. On ne l'a pas mise au
21 dossier en tant que telle.

22 Q. **[221]** Alors on pourra y référer, c'est ça?

23 R. Vous pourriez y référer.

24 Q. **[222]** Merci. Vous avez parlé aussi de... Vous
25 parlez, utilisez le terme « initiative ». Et, là,

1 c'est votre preuve qui est ici. Est-ce que
2 l'initiative a une forme documentaire aussi? Est-ce
3 qu'il y a une description?

4 R. Bien, la description qui est disponible
5 actuellement, c'est la description qui est contenu
6 dans la preuve.

7 (14 h 16)

8 Q. **[223]** O.K. Merci. Maintenant, à la page 179, vous
9 parlez, aux lignes 9 à 11. Vous parlez, encore une
10 fois :

11 À la suite de cette collaboration avec
12 l'Institut Pembina sur les impacts de
13 la production gazière et les méthodes
14 d'évaluation de ceux-ci, Énergir a
15 validé son approche auprès de
16 différentes parties prenantes.

17 Alors, est-ce que vous pouvez nous dire quelle
18 forme ça a pris, cette validation là? Parce que mes
19 clients n'ont pas été consultés, à ma connaissance,
20 c'est pour ça que je vous pose la question.

21 R. Non, effectivement, c'est pour ça qu'on a dit : De
22 différentes parties prenantes, pas de toutes les
23 parties prenantes. Puis en fait, votre cliente...
24 la cliente, pardon, la ROÉÉ, l'intervenante, a été
25 consultée dans le cadre des présentations qui ont

1 été faites au courant du printemps sur les
2 différents sujets qui seraient traités à la Régie.
3 On a expliqué quelle était l'initiative et puis on
4 a eu l'occasion de recueillir les commentaires de
5 l'intervenante, d'autres intervenants aussi.

6 Donc, mais à ce stade-ci, il y a
7 effectivement eu des discussions avec un certain
8 nombre de parties prenantes, généralement des
9 groupes environnementaux, des groupes de
10 consommateurs. Au Québec, on avait aussi consulté,
11 par le passé.

12 Puis je veux juste faire un pas en arrière
13 là parce qu'évidemment, je comprends toutes les
14 questions qui nous sont posées par le ROÉÉ là. Mais
15 vous savez, sur la question de la disponibilité des
16 documents, la transparence de l'initiative. Je veux
17 juste rappeler que l'idée derrière cette
18 initiative-là, c'est justement de la rendre la plus
19 transparente possible, de publier les évaluations
20 qui vont être faites pour les producteurs qui sont
21 éligibles, elles vont être rendues publiques. Donc,
22 tout le monde va pouvoir s'y référer. Il y aura une
23 réflexion qui sera entamée. On explique qu'on veut
24 aussi... Je l'ai dit plusieurs fois dans mon
25 témoignage que c'était une première mouture. Il y

1 aura une autre mouture. Il y aura d'autres
2 consultations qui seront entreprises. Donc, ça se
3 veut vraiment quelque chose où on va vouloir avoir
4 l'input, le pouls des gens, que ça soit la ROEÉ,
5 que ça soit d'autres parties prenantes. Donc, je ne
6 veux pas que le ROEÉ ait l'impression qu'on essaie
7 de faire quelque chose en catimini derrière les
8 portes closes là, pour nous ça n'est pas l'idée.

9 C'est sûr que le travail qu'on a fait en
10 amont, c'est du travail interne qui a conduit à
11 cette initiative-là, mais à partir du moment où on
12 a une initiative sur laquelle on est tous d'accord,
13 bien à ce moment-là, pour nous il n'y pas de
14 cachette, c'est vraiment un jeu, les cartes sur
15 table là, parce que je pense que...

16 Justement, un des objectifs principaux de
17 cette initiative-là, c'est d'être capable d'avoir
18 plus d'informations de tout le monde puis d'être
19 capable de discuter sur la valeur du gaz naturel.

20 Q. [224] Bien, je n'ai pas dit que vous faisiez ça en
21 cachette. J'ai dit : D'après moi, à ma
22 connaissance. Pas seulement le ROEÉ, mais c'est ce
23 groupement, mais y compris. Certains groupes
24 environnementaux d'envergure nationale, comme on
25 l'appelle, n'ont pas été consultés.

1 Alors, je voulais voir si la partie
2 prenante que vous référez là, c'est plus une
3 partie, des parties commerciales ou industrielles
4 ou que des groupes environnementaux. Je ne sais pas
5 si vous avez une liste, mais c'est pour ça que
6 j'essaie de vous demander.

7 R. Comme je vous l'ai mentionné, il y a plusieurs
8 groupes environnementaux qui ont été consultés dans
9 le cadre du développement de cette initiative-là.

10 Q. **[225]** Justement, en continuant dans le document, à
11 la page 180, vous indiquez que... vous ne prétendez
12 pas à un bénéfice direct, environnemental, je
13 pense, à partir de cette initiative-là. Puis là, je
14 suis à la page 16 à 19. Pas la page... excusez-moi,
15 aux lignes 16 à 19 dans le « 180 », à la page 180.
16 (14 h 21)

17 Alors, qu'est-ce qu'on doit comprendre de
18 cette initiative. Moi je vous pose la question bien
19 franchement. Moi, je ne sais pas comment est-ce
20 que... Une autre façon de poser la question, est-ce
21 qu'il s'agit de... Comment sont comptabilisés les
22 coûts associés à ça? Est-ce que c'est un programme
23 commercial selon vous? C'est de la promotion de
24 l'image d'Énergir?

25 R. En fait, l'objectif de cette initiative-là, c'est

1 justement d'assurer une meilleure traçabilité de
2 nos approvisionnements gaziers, d'avoir plus
3 d'information sur les méthodes qui sont utilisées.
4 C'était très important pour nous de mentionner que
5 l'objectif à ce stade-ci n'était pas d'obtenir des
6 bénéfices ou de... On ne prétendait pas que de
7 l'initiative découlerait des bénéfices
8 environnementaux. Je pense qu'on n'en n'est pas à
9 cette étape-là dans la maturité de l'initiative.
10 Donc, on trouvait ça bien important de le
11 mentionner, parce que je pense qu'on a toujours été
12 un peu sensibles au fait qu'on ne voulait pas se
13 faire taxer de « greenwashing », parce que ça fait
14 partie des choses qui se produisent parfois.

15 Ceci dit, on est convaincus que les
16 producteurs qui vont être éligibles à cette
17 initiative-là seront peut-être des meilleurs
18 producteurs que d'autres par rapport à l'ensemble
19 du lot et qu'il y aura donc des bénéfices
20 environnementaux qui vont en découler de façon
21 indirecte. Puis quand on arrivera à des moutures
22 subséquentes, puis on verra si on est capables
23 d'amener cette initiative-là à une étape supérieure
24 où justement on est capable de démontrer un
25 certains nombres de bénéfices environnementaux.

1 Mais je pense que si on avait voulu mettre sur
2 pieds immédiatement quelque chose qui aurait
3 démontré des bénéfices environnementaux, ce aurait
4 été une initiative qui aurait probablement été trop
5 difficile à mettre en place. Donc, on s'est
6 vraiment donnés comme mission de la développer à
7 petits pas en espérant justement arriver à ce genre
8 de résultat-là avec le temps.

9 Q. **[226]** Bon, alors, maintenant, à la page 182. Alors,
10 là, vous parlez de divulgation d'indicateurs clés
11 et j'aimerais, puis bon, on les passent : intensité
12 de production de méthane, émission de gaz à effet
13 de serre, ainsi de suite. Alors, je demanderais
14 s'il y a des barèmes ou des méthodologies pour dire
15 qu'on doit atteindre une pondération ou quelque
16 chose là-dedans ou c'est simplement un jugement
17 après qu'on aurait divulgué un certain nombre
18 d'informations sur ces aspects-là?

19 R. À l'heure actuelle, il n'y a pas de jugement qui va
20 être porté sur les indicateurs ou sur les mesures
21 qui vont êtres divulguées par les producteurs.
22 L'idée, c'est vraiment d'obtenir des informations.
23 Comme je dis, peut-être qu'un jour on arrivera à
24 une étape où est-ce qu'on se dira, bien, à
25 l'intérieur ou au dessus d'une certaine intensité,

1 on ne souhaite pas faire affaires avec ce
2 producteur-là, mais ce n'est pas l'endroit où on
3 est à l'heure actuelle. À l'heure actuelle, ce
4 qu'on veut vraiment, c'est avoir plus
5 d'informations sur qu'est-ce qui se fait, quelles
6 sont les mesures qui sont disponibles et c'est ça.

7 Q. [227] Et si je comprends bien, puis c'est juste
8 dans le passage qui suit, à la ligne 18, ceux qui
9 auraient fourni des informations de cette nature-
10 là, quel que soit un peu, si je comprends bien leur
11 nature, c'est-à-dire leur contenu, les émissions
12 qui vont rapporter, c'est bien ça, serait éligibles
13 à l'intérieur de l'initiative de s'engager
14 contractuellement avec Énergir. Est-ce que c'est
15 juste?

16 R. Oui. C'est exactement ça, puis quand on parle de
17 bénéfices environnementaux indirects qui pourraient
18 découler de l'initiative, c'est qu'on présume que
19 ce n'est certainement pas les plus mauvais de
20 classe qui vont accepter de divulguer l'ensemble de
21 ces informations-là.

22 Q. [228] O.K. Et quand vous dites, c'est vraiment
23 juste s'entendre contractuellement, pour un contrat
24 de fourniture ou un espèce de contrat-cadre qui dit
25 vous vous êtes qualifiés, puis on s'engage à

1 respecter cette norme-là?

2 R. C'est un contrat-cadre effectivement.

3 Q. **[229]** O.K. Puis à ce moment-là, on pourrait
4 répondre à vos besoins d'approvisionnement, c'est
5 ça?

6 R. Oui. C'est ça. Exactement.

7 (14 h 26)

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Neuman, pardon, Maître Gertler.

10 Me FRANKLIN S. GERTLER :

11 J'achève.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Oui. À peu près combien de temps?

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Un autre cinq minutes, je pense, Monsieur le
16 Président.

17 LE PRÉSIDENT :

18 O.K. Ça va.

19 Me FRANKLIN S. GERTLER :

20 Q. **[230]** Et je pense que vous dites dans votre preuve
21 que, puis là, je vais essayer d'accélérer mais on
22 s'entend que pour l'instant, il y a un fournisseur
23 qui serait qualifié ou qu'est-ce que vous prévoyez
24 pour les médias, c'est ça?

25

1 M. VINCENT REGNAULT :

2 R. Effectivement. A l'heure... à l'heure actuelle puis
3 là, il y a évidemment un peu d'eau qui a coulé, qui
4 a un peu coulé sous les ponts, à l'heure actuelle,
5 il y a clairement un producteur qui est plus en
6 avance dans l'illégitimité ou l'obtention de
7 l'illégitimité, par contre, on a eu plusieurs
8 intérêts, de manifestation d'intérêts d'autres
9 producteurs pour... pour y participer mais on en a
10 effectivement un qui est plus en avance que les
11 autres.

12 Q. **[231]** Et je pensais que vous parliez de
13 qualification pour trois ou quatre ans, je ne me
14 souviens pas exactement, c'est ça?

15 R. Effectivement, l'idée derrière l'initiative est
16 donc qu'une fois qu'un producteur est éligible, il
17 le demeure pour toute la durée de la... de la
18 version de l'initiative. Donc, que ça soit... dans
19 ce cas-ci, pour la première mouture, on voulait se
20 rendre à presque quatre ans mais ensuite avoir un
21 trois ans à chaque année... pour chaque version.

22 Q. **[232]** Maintenant, dans la mesure où vous êtes
23 capable de nous le dire, est-ce que... quel
24 pourcentage des approvisionnements que Gaz Métro...
25 que Énergir, excusez-moi, pourrait venir de

1 fournisseurs qui se qualifient sous l'initiative?

2 R. En fait, ça c'est une question qui est difficile à
3 répondre. Je vous dirais que mon souhait c'est d'en
4 avoir la plus grande proportion possible venant de
5 ce type de producteurs-là. Par contre, ça va
6 dépendre de la... de la... des qualifications, de
7 la qualification du nombre de producteurs, des
8 primes qui peuvent être exigées, ça dépend d'un
9 ensemble de facteurs. Mais mon souhait c'est
10 définitivement d'avoir la totalité du gaz des
11 réseaux qui proviendrait de ce genre de ce genre de
12 producteurs.

13 Q. **[233]** Mais à l'horizon, un an, trois ans, 20/30, on
14 parle de... de... je ne sais pas, un pour cent
15 (1 %)? Cinq pour cent (5 %)? Dix pour cent (10 %)?
16 C'est quoi le...

17 R. Je pense... je pense, puis encore une fois,
18 c'est... je m'avance un peu le cou, mais je pense
19 qu'on parle de pourcentages qui sont plus
20 importants, plus importants que ça.

21 Q. **[234]** O.K.

22 R. Mais comme je vous dis, ça va dépendre de l'intérêt
23 réel qui va être manifesté dans le marché. Ce qu'on
24 a vu jusqu'à présent c'est qu'on a plusieurs
25 producteurs qui semblent très intéressés par

1 l'initiative, si tous ces producteurs-là qui se
2 sont dits intéressés se manifestent réellement et
3 obtiennent leur éligibilité, bien, à ce moment-là,
4 on pourrait effectivement penser avoir un
5 pourcentage vraiment significatif de nos
6 approvisionnements en gaz des réseaux qui seraient
7 des approvisionnements qualifiés de responsables
8 aux termes de l'initiative.

9 Q. **[235]** Hum-hum. Hum-hum. Maintenant, vous parlez de
10 votre approche petits pas, ça c'est votre souci
11 finalement, j'imagine, pratique mais surtout
12 tarifaire, c'est ça? L'approche petits pas.

13 R. Je pense que le souci tarifaire est une des
14 préoccupations, est évidemment une préoccupation
15 importante pour Énergir dans le cadre de cette
16 initiative-là. Je pense qu'on l'a mentionné à
17 quelques reprises dans la preuve.

18 Q. **[236]** O.K. Maintenant, si on se tourne à la page,
19 excusez-moi, 185, on voit que vous... bien, il y
20 a... dans ma version, il y a plusieurs documents,
21 c'est ça, les chiffres qui sont caviardés mais on
22 voit à la fin qu'évalué sur la facture d'un client
23 résidentiel type, l'impact est de moins de deux
24 dollars (2 \$) par heure ou point onze pour cent
25 (.11 %) de l'augmentation de sa facture totale, si

1 je comprends bien, cela veut dire qu'il y a un
2 certain partage ou socialisation du coût ou du
3 surcoût de cet approvisionnement-là, est-ce que
4 j'ai raison de dire ça?

5 (14 H 31)

6 R. Bien, en fait, au niveau de la prime que Énergir
7 pourrait avoir à verser pour ce type
8 d'approvisionnement-là, ce qui est suggéré c'est
9 qu'effectivement elle soit récupérée par
10 l'intermédiaire du tarif de fourniture. Donc,
11 appelons ça socialisation, appelons ça comme on
12 veut, là, mais la réalité c'est qu'on va la
13 récupérer par l'intermédiaire du tarif de
14 fourniture.

15 Q. **[237]** Puis...

16 R. Excusez-moi, dont seulement les clients de Gaz...

17 Q. **[238]** Il y a d'autre chose?

18 R. Non.

19 Q. **[239]** O.K. J'aimerais juste comprendre au niveau
20 des concepts pourquoi socialiser ce coût-là et non
21 pas celui du GNR.

22 R. Je...

23 Q. **[240]** Si vous êtes en mesure de répondre.

24 R. Je ne veux pas... je suis loin d'être un expert
25 dans tout ça. Je sais qu'il y a un dossier aussi

1 devant la Régie, qui touche le GNR. Je pense qu'il
2 y a la question... évidemment, à l'heure actuelle
3 au niveau du GNR ma compréhension c'est qu'on a des
4 clientèles... une clientèle qui est intéressée à
5 l'acquérir. Il y a clairement des attributs
6 environnementaux aussi qui sont associés au GNR, ce
7 qu'on ne prétend pas être avec les...
8 l'approvisionnement responsable. Je pense que ça...
9 entre autres, sans prétendre que j'ai ici une
10 réponse complète au nom d'Énergir, là je pense que
11 ça fait partie de certains... de certains des
12 éléments qui font en sorte qu'on propose ce
13 traitement-ci pour la question de
14 l'approvisionnement responsable.

15 Q. [241] Et vous avez parlé du prime, là, comment est-
16 ce que vous avez... ou serait déterminée la prime
17 octroyée aux fournisseurs? Est-ce que c'est un
18 tarif de Régie ou quoi?

19 R. Donc, excusez-moi, je réfléchissais simplement, là,
20 parce que je ne voulais pas me mettre un pied dans
21 la bouche à ce stade-ci au niveau des informations
22 qui sont confidentielles, mais l'idée c'est
23 vraiment de faire fonctionner le marché à l'égard
24 de la prime. C'est donc, essentiellement d'avoir un
25 nombre de producteurs suffisamment élevé pour faire

1 en sorte qu'ils sont en compétition entre eux et
2 qu'on paye la prime la plus basse possible, voire
3 même qu'un jour à terme le... en fait le prix... le
4 gaz naturel qui soit produit le soit de façon
5 conforme à un certain nombre de standards qui
6 pourraient émerger au fil des temps, puis qu'on
7 n'ait plus à payer de prime. Mais pour répondre à
8 la question, c'est vraiment quelque chose qui va
9 être déterminé par le marché. Et ce qu'on a
10 expliqué à la Régie c'est que dans notre esprit on
11 avait un certain impact, qu'on était prêt... qu'on
12 croyait raisonnable et qu'on n'irait pas au-delà de
13 cet impact-là, qu'on croit être raisonnable.

14 Q. **[242]** Et est-ce que vous prévoyez à ce moment-là, à
15 terme, que vous avancez dans cet
16 approvisionnement... approvisionnement, que les
17 coûts vont être socialisés, que tout le monde va
18 payer ces coûts-là, qui achète du gaz?

19 R. À l'heure actuelle, la proposition qu'on a c'est de
20 récupérer la prime par l'intermédiaire du tarif de
21 fourniture. Dans mon esprit bien personnel, je le
22 vois comme ça, mais je... pour le futur, mais je ne
23 peux pas... je ne peux pas vous dire comment on...
24 les choses vont évoluer, comment cette initiative-
25 là va évoluer, est-ce qu'on va proposer quelque

1 chose d'autre? Il y a une chose qui est certaine,
2 ce qu'on vous propose pour l'année deux mille dix-
3 neuf-deux mille vingt (2019-2020), c'est de
4 récupérer cette prime-là par l'intermédiaire du
5 tarif de distribution. C'est certain qu'on va
6 revenir devant vous l'année prochaine avec quelque
7 chose de... la suite des choses. Donc, on verra.

8 Q. **[243]** Maintenant, une dernière affaire dans le...

9 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

10 R. Juste... ça va être récupéré via le tarif de
11 fourniture et non pas de distribution, pour le
12 moment.

13 M. VINCENT REGNAULT :

14 Ah.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Q. **[244]** Ah. O.K. Dans l'esprit de la transparence, je
17 pense qu'on s'entend qu'il y a une bonne... bien
18 une proportion - je ne vais pas le qualifier - de
19 gaz de schiste ou de fracturation dans le réseau
20 actuel, non? Dans votre réseau actuellement.

21 M. VINCENT REGNAULT :

22 R. Quand on regarde... je ne peux évidemment pas le
23 dire de façon certaine parce qu'on le sait... c'est
24 une information qui est difficile à déterminer ou
25 voire impossible à déterminer, mais selon toute

1 probabilité, oui.

2 Q. **[245]** Bien c'est... oui...

3 R. Si vous regardez...

4 Q. **[246]** Si vous parlez de traçabilité du côté de gaz
5 responsable, je présume, ce serait...

6 R. Oui.

7 Q. **[247]** ... la même mesure possible.

8 R. Je... il y a effectivement du gaz qui est produit
9 par fracturation hydraulique dans les réseaux...
10 dans le réseau de distribution d'Énergir, ça c'est
11 certain.

12 Q. **[248]** Et dans... dans l'esprit de la... parce qu'on
13 discute de l'intérêt de votre proposition, dans
14 l'esprit de la transparence, est-ce que vous êtes
15 capable de dire quels sont les estimés aujourd'hui
16 d'Énergir à cet effet-là?

17 (14 h 36)

18 R. Non, ça je suis incapable de le dire. Puis je mets
19 au défit quiconque de dire avec précision la
20 proportion de gaz de shale qu'il peut y avoir dans
21 le réseau. On disait tantôt que le gaz naturel est
22 un bien fongible. Donc, je... il y a... je pense
23 que personne peut le dire avec certitude, personne
24 peut dire avec certitude le pourcentage de gaz qui
25 est produit par fracturation hydraulique dans le

1 réseau d'Énergir.

2 Q. [249] Vous comprenez l'intérêt parce que l'on
3 demande à la Régie d'éventuellement d'être d'accord
4 avec une augmentation du coût du gaz de fourniture
5 pour que ce soit traçable et que ce soit plus vert,
6 entre autres, plus transparent. Mais, en même
7 temps, vous me dites qu'on ne peut pas déterminer.
8 Alors, j'aimerais comprendre cette situation.

9 R. Peut-être que là où on a une incompréhension, c'est
10 au niveau du caractère plus vert. C'est justement
11 ça qu'on ne prétend pas que ce soit plus vert ou
12 moins vert. On ne se prononce pas à cet égard-là.
13 Ce qu'on veut faire à l'heure actuelle, c'est
14 obtenir plus d'informations sur les méthodes de
15 production.

16 Donc, je vais être la dernière personne à
17 venir vous dire que le gaz naturel qui va provenir
18 des producteurs éligibles est un... est un gaz plus
19 vert ou moins vert, je ne me prononce pas du tout
20 là-dessus.

21 J'ai directionnellement tendance,
22 personnellement tendance à croire que ça va être un
23 gaz qui va provenir des meilleurs de classe puis
24 donc qu'il y aurait des meilleures pratiques de
25 production. Mais, je ne vous dirai pas ici avec

1 certitude que c'est un gaz qui est plus vert ou
2 moins vert. Ça, c'est certain. C'est pas l'objectif
3 de mon témoignage.

4 Q. [250] Merci. Je n'ai pas d'autres questions. Merci,
5 Monsieur le Président.

6 R. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci Maître Gertler. Maître Neuman. En attendant
9 maître Neuman, est-ce que l'UMQ a des questions?
10 Pas de questions. Vous n'avez pas de questions par
11 la suite? O.K. Ça va.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Toujours en attendant maître Neuman, si je peux me
14 permettre. Il n'est pas très loin, je sais, il est
15 très très efficace dans la course vers l'avant. Je
16 me permettais une relance, Monsieur le Président,
17 pour la question 8.2 de la demande de
18 renseignements numéro 9, puisque les personnes, on
19 approche la fin de la journée. Je ne sais pas si...
20 Savez-vous si on va l'avoir à la toute fin des
21 audiences ou... On approche la fin des audiences,
22 mais c'est que les gens travaillent sur la réponse
23 à la question 8.2, enfin, voudraient travailler sur
24 la réponse à la question 8.2 de la DDR numéro 9.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Je vous reviens rapidement.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Merci.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Rebonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Madame,

7 Monsieur les Régisseurs. Bonjour Messieurs.

8 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et

9 l'Association québécoise de lutte contre la
10 pollution atmosphérique.

11 Q. **[251]** On est à la bonne page sur la projection à
12 l'écran puisque je vais vous parler aussi du
13 programme d'approvisionnement responsable.

14 J'ai une certaine difficulté qui n'est pas
15 résolue par la preuve écrite, par les réponses aux
16 DDR, par les réponses, des réponses orales
17 obtenues. J'ai une certaine difficulté à identifier
18 quels sont les livrables exactement de ce
19 programme.

20 Peut-être qu'on pourrait aller en
21 parallèle, et si madame la Greffière pouvait le
22 projeter puisque on a rassemblé, et c'est sur la
23 même page, différents éléments de la preuve du
24 distributeur dans notre propre preuve qui est SÉ-
25 AQLPA-0025, page 18 numérotée, et c'est la page

1 Adobe 26. Donc, la page Adobe 26. Moi, je cherche
2 la page 18.

3 Me VINCENT REGNAULT :

4 R. S'il vous plaît, faites-moi pas témoigner là-
5 dessus.

6 Q. **[252]** Non? Non, c'est pas la bonne page. Je cherche
7 Adobe 26. C'est page 18, la page... bien, numérotée
8 18, on peut aller à la page numéro 18, c'est plus
9 simple. Voici! O.K. Si vous pouvez peut-être faire
10 ça moins de cent pour cent (100 %), quelque chose
11 comme quatre-vingt-dix (90 %) pour qu'on voit toute
12 la page. O.K. Voilà! C'est parfait. O.K.

13 (14 h 41)

14 Alors, on reproduit différents textes
15 provenant d'Énergir. Le premier extrait qui se
16 trouve au paragraphe qui commence par :

17 Tel qu'Énergir le spécifie...

18 donc

19 [...] le programme
20 d'approvisionnement gazier responsable
21 vise deux objectifs :

22 1. S'approvisionner auprès de
23 producteurs spécifiques afin d'assurer
24 une meilleure traçabilité de ses
25 approvisionnements gaziers; et

1 2. S'approvisionner auprès de
2 producteurs divulguant de
3 l'information et qui auront démontré
4 l'adoption de pratiques
5 environnementales, sociales et de
6 gouvernance parmi les meilleures.

7 Ceci étant dit, on comprend que, à ce stade, ce qui
8 est perçu comme étant le premier, le premier pas,
9 c'est l'établissement d'une procédure de
10 divulgation, divulgation volontaire et qui, une
11 fois qu'elle est faite, est vérifiée de façon
12 indépendante. Et donc, il y a différents critères
13 qui nous intéressent. On parlait un peu plus tôt
14 avec le ROEE de la problématique du gaz de schiste.
15 Et je vois que, parmi les éléments divulgués, il y
16 a l'intensité des émissions de gaz à effet de serre
17 de l'exploitation. Il y a l'intensité d'utilisation
18 d'eau de l'opération.

19 Donc, c'est des éléments qui vont avoir...
20 qui vont être influencés. Si le producteur se
21 trouve à être un producteur de gaz de schiste, il y
22 aura certaines divulgations qui seront différentes
23 de ce qu'on pourrait avoir pour un autre type
24 d'approvisionnement, que ce soit du GNR ou que ce
25 soit du gaz conventionnel. Donc, on aura cette

1 divulgation.

2 J'essaie de voir dans le calendrier... Bon.
3 D'abord, on vous avait posé une question -ce n'est
4 pas la peine d'aller à la demande de
5 renseignements- si la divulgation que vont vous
6 fournir volontairement les producteurs qui sont
7 intéressés si elle sera publique. Et j'ai cru
8 comprendre que la réponse est négative. Ce ne sera
9 pas public. Est-ce que j'ai bien compris?

10 R. Les producteurs qui deviendront éligibles à
11 l'initiative, le nom de ces producteurs-là va être
12 public. De la même façon que l'évaluation qui aura
13 été faite de leur méthode de pratique et les
14 informations qui ont été divulguées au niveau, par
15 exemple, l'intensité de production du méthane,
16 l'intensité des émissions de gaz à effet de serre,
17 et caetera. Ces informations-là vont être
18 publiques.

19 Q. **[253]** Donc, l'auto-évaluation et l'évaluation
20 externe seront toutes les deux publiques pour
21 chacun des producteurs qui sera accepté comme
22 éligible, c'est bien ça? Éventuellement ceux qui ne
23 seront pas acceptés, ce ne sera pas divulgué? Est-
24 ce que j'ai bien compris?

25 R. Vous avez bien compris.

1 Q. **[254]** D'accord. Vous avez quelle quantité de
2 producteurs actuellement acceptés comme éligibles?

3 R. Aucun.

4 Q. **[255]** Aucun.

5 R. On en a un qui est très avancé dans le processus.
6 Mais à l'heure actuelle il n'y en a aucun
7 d'éligible.

8 Q. **[256]** Parce qu'ils ont tous été refusés ou parce
9 que le processus est en cours?

10 R. Parce que le processus est en cours.

11 Q. **[257]** Il y a combien de demandes qui vous ont été
12 logées par des producteurs qui souhaiteraient
13 devenir éligibles?

14 R. Je n'ai pas de chiffre exact à vous donner, mais
15 ils sont quelques-uns à être intéressés.

16 Q. **[258]** Au Québec et hors Québec ou seulement un des
17 deux?

18 R. On ne produit pas de gaz naturel au Québec, Maître
19 Neuman. Donc, juste à l'extérieur du Québec.

20 Q. **[259]** Bien, je ne sais pas, il y a le GNR. En tout
21 cas!

22 R. Ah, peut-être que c'est un bon point que vous
23 soulevez là. Mais le GNR est exclu de cette
24 initiative-là. La raison, elle en est fort simple.
25 C'est que le GNR est un marché qui... Le marché en

1 fait du gaz naturel traditionnel est un marché qui
2 est mature, qui comporte plusieurs dizaines de
3 producteurs. Et donc, c'est une initiative qui
4 s'inscrivait bien dans ce cadre-là. C'est vraiment
5 à cet égard-là. C'est une initiative qui se veut
6 complémentaire aussi au GNR. Donc, c'est
7 vraiment... C'est pour ça que je disais en badinant
8 qu'il n'y avait pas de gaz naturel qui était
9 produit au Québec. Mais ça s'adresse vraiment au
10 gaz naturel traditionnel.

11 Q. **[260]** D'accord. Bon. Alors, vous êtes en processus
12 par lequel, j'imagine, vous contactez vos
13 producteurs pour les intéresser à cette initiative,
14 à ce programme, c'est ce que vous faites pour
15 essayer de les convaincre de participer. Est-ce que
16 c'est effectivement ce que vous faites?

17 R. Effectivement, c'est l'initiative dont on parle
18 dans le marché. J'ai l'occasion de voyager assez
19 régulièrement pour rencontrer des producteurs de
20 gaz naturel. Ça fait partie des sujets qu'on aborde
21 avec eux pour leur expliquer qu'on a cette
22 initiative-là qui est en démarrage, puis tâter
23 l'intérêt à y participer éventuellement là.

24 (14 h 46)

25 Q. **[261]** Et jusqu'à présent, je sais que vous m'avez

1 dit qu'il y en a quelques-uns qui se sont
2 manifestés, mais quelle est, globalement dans le
3 marché, la réception que vous obtenez de ces
4 contacts auprès des producteurs?

5 R. Je dirais que, de façon générale, les producteurs à
6 qui ont parle de ça sont intéressés, intrigués, que
7 leur curiosité est piquée. Donc, on a l'occasion de
8 parler avec un bon nombre d'entre eux.

9 Q. **[262]** O.K. Nous avons remarqué, et ça arrive, des
10 fois, qu'on revient sur la question de la
11 confidentialité d'informations, que ce soit auprès
12 d'Énergir ou auprès d'autres assujettis à la Régie,
13 le montant de la prime n'est pas divulgué, c'est
14 une information qui est caviardée, dans le document
15 qui a été déposé.

16 Les producteurs que vous contactez et que
17 vous cherchez à intéresser à participer à
18 l'initiative, est-ce que vous leur dites quelle est
19 la prime qu'ils pourraient gagner si jamais leur
20 dossier est retenus et qu'ils deviennent éligibles?

21 R. Non. Ça fait... Non, ce n'est pas une information
22 que je divulgue. Évidemment, la raison pour
23 laquelle on demande la confidentialité de cette
24 prime-là, c'est justement parce que de la divulguer
25 pourrait porter préjudice à la clientèle parce que,

1 dans le contexte de négociations commerciales...

2 Donc, si je veux pousser mon raisonnement jusqu'au
3 bout dans l'affidavit que j'ai signé, ça ne fait
4 pas partie des choses dont je discute avec un
5 producteur.

6 Q. **[263]** O.K. Mais est-ce que j'ai correctement
7 compris que ça serait la même prime qui serait
8 versée à tout producteur qui serait éligible et
9 auprès de qui vous achèteriez du gaz dans le cadre
10 de cette initiative?

11 R. Non. L'idée, c'est vraiment de créer un bassin de
12 producteurs éligibles avec des appels d'offres,
13 comme on le fait pour le gaz naturel plus
14 traditionnel, puis d'avoir un marché compétitif à
15 l'égard de cette initiative-là.

16 Donc, il pourrait y avoir un producteur qui
17 offre... qui demande une « Prime X » et un
18 producteur... Puis si on n'atteint pas le montant
19 global qu'on s'est fixé, bien à ce moment-là, on
20 pourrait aller au producteur 2 avec une prime
21 différente. L'idée, ce n'est pas d'avoir une prime
22 identique pour tout le monde.

23 Q. **[264]** O.K. J'essaie de comprendre pourquoi... pour
24 des raisons... Je ne sais pas... Équitablement, ça
25 serait... Est-ce qu'il n'y aurait pas une logique à

1 ce que si le Producteur est éligible, qu'il ait une
2 prime connue d'avance et que ça ne puisse pas
3 varier selon les négociations. Il nous semble
4 que... Je ne sais pas, il n'y aurait pas une
5 logique à ce que ce soit le même montant?

6 R. Moi, je vous dirais qu'en fait, on applique
7 essentiellement la même logique que celle qui
8 s'applique dans le marché du gaz naturel actuel.
9 C'est-à-dire qu'on a un bassin de producteurs qui
10 participent à des appels d'offres et on retient les
11 offres en fonction des prix qui nous sont soumis.
12 Je pense que c'est la façon, en tout cas, pour ce
13 gaz naturel-là, qui est la plus efficace, qui
14 permet de payer le moindre coût pour le gaz
15 naturel. Puis, dans mon esprit, c'est une façon de
16 faire qui s'applique bien à l'initiative
17 d'approvisionnement responsable.

18 Q. **[265]** Est-ce que, selon vous, le fait de publiciser
19 une prime et d'en publiciser le montant auprès des
20 producteurs potentiellement éligibles, est-ce que
21 ça ne serait pas un incitatif à ce qu'ils
22 participent davantage ou avec plus de conviction à
23 votre initiative et peut-être même, indirectement,
24 qu'ils améliorent leurs pratiques de manière à se
25 rendre éligibles?

1 R. Je répondrais à ça simplement que la stratégie pour
2 laquelle on a opté, c'est celle d'un marché
3 compétitif. Donc, on ne pense pas que la stratégie
4 qui est proposée par SÉ-AQLPA serait meilleure.

5 Je pense que la stratégie qu'on propose est
6 celle qui...

7 Q. **[266]** Oui.

8 R. ... qui va permettre de générer le plus d'intérêt
9 ou le plus... d'augmenter le plus possible le
10 pourcentage des approvisionnements pour le gaz de
11 réseau provenant d'approvisionnements de sources
12 responsables, d'approvisionnements responsables.

13 Q. **[267]** Vous avez dit que c'est proposé par SÉ-AQLPA.
14 Je ne suis pas en train de faire une proposition,
15 je questionne pour l'instant. O.K. Et en terme
16 d'échéancier, donc il y a un certain nombre de
17 candidats qui vous ont soumis leurs informations,
18 qui ont divulgué leurs informations. Il n'y en a
19 aucun qui est éligible actuellement.

20 (14 h 51)

21 Comment est-ce que vous voyez l'échéancier
22 de la continuation de ce programme? C'est-à-dire,
23 lorsqu'il y aurait des résultats, j'entends
24 résultats pas juste en termes d'informations, mais
25 en termes d'avoir des producteurs éligibles auprès

1 duquel vous achèteriez du gaz et semble-t-il avec
2 une prime?

3 R. Bien, notre souhait c'est de faire des premiers
4 achats sous cette initiative-là pour l'hiver deux
5 mille dix-neuf deux mille vingt (2019-2020).

6 Q. **[268]** D'accord et j'ai vu que c'était la date
7 indiquée dans la page qui était affichée tout à
8 l'heure. C'est encore un objectif réaliste, même
9 s'il n'y a toujours aucun candidat éligible,
10 reconnu?

11 R. Oui.

12 Q. **[269]** O.K. D'accord. Si vous pouviez situer un peu
13 dans le temps, pas juste pour l'année un. Comment
14 est-ce que vous voyez, est-ce que c'est quelque
15 chose qui va prendre un certain temps avant de
16 fournir les résultats? Comment est-ce que vous
17 voyez un peu cet horizon?

18 R. Bien en fait, ça c'est une question qui est très
19 difficile à répondre là, à moins d'avoir une boule
20 de cristal. C'est sûr que, je pense que je le
21 mentionnais tantôt en réponse aux questions de
22 maître Gertler, mon souhait le plus cher, c'est que
23 cette initiative-là soit intéressante et que ça
24 intéresse des producteurs, puis d'augmenter le plus
25 possible, à l'intérieur des limites qu'on se fixe,

1 les proportions de gaz de réseau qui sont achetées
2 sous cette initiative-là.

3 Ça serait bien difficile pour moi de vous
4 dire pour l'année vingt vingt et un (2021), je
5 souhaiterais avoir trois producteurs, cinq
6 producteurs, dix producteurs. Ça va vraiment
7 dépendre un, évidemment, de l'intérêt et ensuite
8 des résultats des évaluations qui vont être faites
9 des différents producteurs, mais comme je le
10 mentionnais précédemment, donc, on pense que pour
11 l'année dix-neuf vingt (2019-2020), il va y avoir
12 un producteur éligible, avec un certain nombre
13 d'achats potentiels, puis pour la cause vingt vingt
14 et un (2021), bien, on va revenir évidemment comme
15 à chaque année, avec le plan d'approvisionnement,
16 puis on fera une mise à jour sur cette initiative-
17 là, puis on vous donnera les nouvelles perspectives
18 qu'on a en fonction des développements qui seront
19 survenus durant la dernière année.

20 Q. [270] O.K. Et donc, vous m'avez dit tout à l'heure
21 qu'il y aura divulgation de l'autoévaluation, de
22 l'évaluation externe et aussi des volumes qui
23 seront spécifiquement achetés de ce producteur-là.
24 Est-ce que c'est bien ça?

25 R. Effectivement, les achats qui auront été faits de

1 ce producteur vont être divulgués dans le cadre du
2 rapport annuel.

3 Q. [271] O.K. Et vous anticipiez ma question, mais les
4 deux autres informations, c'est-à-dire
5 l'autoévaluation et l'évaluation externe, seront-
6 elles divulguées au même endroit dans le rapport
7 annuel ou plus tôt?

8 R. Je vous dirais que la façon de fonctionner qu'on
9 imagine à l'heure actuelle, c'est beaucoup par
10 l'intermédiaire du site web d'Énergir où on pourra
11 avoir accès à cette liste-là de producteurs
12 éligibles, puis des documents supportant
13 l'éligibilité des producteurs.

14 Q. [272] Donc ce sera en temps réel, dès que le
15 producteur éligible... dès qu'il y aura un
16 producteur éligible l'information sera disponible?
17 Est-ce que j'ai bien compris?

18 R. C'est ce que nous avons en tête à l'heure actuelle.
19 La seule chose, Maître Neuman, on est encore dans
20 un cadre sans dire théorique, mais on avance dans
21 cette initiative-là, mais à l'heure actuelle, c'est
22 l'intention que nous avons.

23 Q. [273] O.K. Quand vous dites « le site web », je
24 veux être sûr de bien comprendre, c'est le site web
25 publiquement accessible ou est-ce que c'est réservé

1 aux producteurs?

2 R. Je vous rassure. Oui.

3 Q. **[274]** Oui. O.K. Bon bien écoutez, sur ce volet-là,
4 on vous remercie beaucoup, puis de toute façon, on
5 vous appuie dans votre initiative, même si on a
6 certains questionnements, puis on souhaite qu'il y
7 ait des résultats dès que possible, mais en tout
8 cas, on vous appuie là-dessus.

9 Je vous amènerais à un autre endroit qui se
10 trouve dans notre rapport qui serait, bien, moi
11 j'ai marqué la page numérotée 13. On a une
12 interrogation, c'est-à-dire on comprend que vous
13 avez besoin d'un horizon de sept ans pour les fins
14 de certains aspects de votre prévision de la
15 demande de pointe, puisque c'est ce qui est requis
16 dans le cadre de la demande de TCPL qui est
17 décrite.

18 (15 h 56)

19 Ce sur quoi on s'interroge, c'est l'objet
20 de notre recommandation 2 2 9 1, c'est de savoir
21 dans quelle mesure... comment est-ce que vous
22 envisagez gérer une prévision de sept ans, ce qui
23 est quand même un défi par rapport à ce qui est
24 habituellement fait, et on se demandait dans quelle
25 mesure vous allez considérer plusieurs scénarios,

1 des probabilités quant aux différents scénarios.
2 Donc, est-ce que vous pouvez exposer un peu comment
3 vous relevez ce défi? Parce que déjà... déjà à
4 trois ans, déjà à cinq ans c'est difficile d'avoir
5 des... plus on avance dans l'horizon plus le risque
6 d'écart entre la prévision et le réel s'accroît,
7 dont comment est-ce que vous... vous gérez les
8 outils relatifs à cette prévision de sept ans?

9 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

10 R. Dans le cadre d'un dossier tarifaire, les
11 prévisions qui sont faites par Énergir sont basées
12 sur un horizon de quatre ans, ça remonte à des
13 décisions antérieures.

14 Q. [275] Oui.

15 R. La manière qu'on le gère en ce moment, c'est que...
16 on a un bon exemple avec ce qui s'est passé dans le
17 cadre du NCOS, tu « term up » et tout ça, c'est que
18 quand on regarde ça sur un horizon de vraiment très
19 long terme ce qu'on fait comme méthode c'est on
20 regarde, mais sur un horizon de très long terme :
21 est-ce qu'on a assez de flexibilité dans nos
22 contrats d'approvisionnement existants pour se
23 tenir à l'abri d'une forte fluctuation à la baisse.
24 Donc ça, on fait cet exercice-là quand on le
25 regarde sur un horizon, par exemple de dix (10),

1 quinze (15) ans pour ce qui est des contrats de
2 transport avec TCPL, tout ça. Quand...

3 Q. **[276]** Flexibilité à la baisse, donc ce serait
4 possibilité de revente de...

5 R. De décontracter du transport, de ne plus avoir à en
6 assumer les frais auprès de TCPL.

7 Q. **[277]** D'accord.

8 R. Par la suite, quand arrive un exercice comme par
9 exemple un « term up », qui peut nous obliger à
10 regarder ça sur un horizon qui dépasse l'horizon du
11 plan d'approvisionnement, la méthode qu'on utilise
12 pour évaluer la pointe c'est la même que celle qui
13 est approuvée par la Régie, c'est-à-dire celle qui
14 est prévue dans le cadre d'un dépôt du plan
15 d'approvisionnement. Donc, nos collègues à la
16 prévision de la demande nous font une prévision,
17 nous calculons une pointe là-dessus et c'est sur
18 cette méthode-là qu'on établit les besoins pour les
19 années qui nous manquent dans un horizon entre
20 quatre à sept ans.

21 Q. **[278]** O.K. Et pour parer à une... à un réajustement
22 à la hausse de la prévision, comment est-ce que
23 vous gérez... gérez cet aléa?

24 R. Lorsqu'il y a une fluctuation à la hausse, bien on
25 va aller contracter la capacité de transport sur

1 TCPL. Est-ce que c'était le sens de votre question?

2 Q. **[279]** Et vous prévoyez d'avance les possibilités,
3 c'est-à-dire vous regardez si... vous regardez, au
4 moment de faire la prévision de sept ans, ce qui
5 est possible pour gérer des aléas à la hausse?

6 R. Oui.

7 Q. **[280]** O.K. Est-ce qu'il y a une interrelation entre
8 cette prévision de sept ans et la marge
9 additionnelle de transport qui... qui a été
10 discutée par un autre panel, mais... en ce sens
11 est-ce que vous prévoyez la possibilité d'aller
12 chercher dans cette marge ce qui permettrait de
13 couvrir des aléas de la prévision de sept ans?

14 R. Non, il n'y a pas d'aléas dans la marge pour les
15 fluctuations futures.

16 Q. **[281]** En fait, ma question c'était : est-ce que
17 vous prévoyez la possibilité d'utiliser la marge
18 pour couvrir des aléas... les aléas en question?

19 R. Non, pas à long terme. Cependant il est possible,
20 dans le cadre de la révision budgétaire zéro douze
21 (0/12), donc avant qu'une année commence, si la
22 marge, elle est disponible et que nous voyons une
23 fluctuation pour la consommation à court terme,
24 nous allons l'utiliser, nous n'allons pas aller
25 surcontracter du transport pour le plaisir de le

1 faire.

2 Q. **[282]** Je comprends.

3 R. O.K.

4 Q. **[283]** Alors je vous remercie beaucoup. Merci
5 beaucoup, Messieurs. Merci, Monsieur le Président,
6 Madame, Messieurs les Régisseurs.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Neuman. Alors je crois que nous
9 sommes rendus aux questions de la Régie avec maître
10 Amélie Cardinal.

11 (15 h 01)

12 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Q. **[284]** Oui, merci. Bonjour aux membres du panel. En
14 fait, pour débiter, en fait, mes questions vont
15 principalement porter sur le NCOS 2022. Donc dans
16 le plan d'approvisionnement, la pièce B-0213, à la
17 page 3... Bien, en gros, je peux vous l'expliquer.
18 On n'a pas nécessairement besoin de faire
19 référence à la pièce, là, c'était seulement pour
20 illustrer que, bon, Énergir a mis à jour ses
21 besoins en outils d'approvisionnement en fonction
22 de la nouvelle prévision de la demande, a constaté
23 un déficit, puis à la suite de ce constat, Énergir
24 a pris la décision de maintenir sa soumission pour
25 le NCOS 2022.

1 Je vais faire une petite entorse à la
2 nouvelle procédure du sans-papiers en déposant...
3 en fait, c'est un tableau qui a été colligé par la
4 Régie qui illustre les écarts... en fait, il va
5 illustrer la prévision des besoins entre la journée
6 de pointe et l'hiver extrême et les outils
7 d'approvisionnement nécessaires pour répondre à la
8 demande dans le cadre des plans d'approvisionnement
9 de deux mille douze (2012) à deux mille dix-huit
10 (2018), puis on va voir leur évolution. Donc si je
11 ne me trompe pas, ça va être la pièce A-0055...

12 LA GREFFIÈRE :

13 Non, A-0059.

14 Me AMÉLIE CARDINAL :

15 A-0059? Bon, ça va vite les numéros, là.

16

17 PIÈCE A-0059 : Tableau « Établissement des
18 besoins et des outils
19 d'approvisionnement »

20

21 Si on peut... peut-être, je peux vous expliquer un
22 peu comment ça fonctionne, là, vous allez voir, par
23 exemple, pour le dossier 3908-2012, on peut voir,
24 là, la dernière ligne « achats ou ventes *a priori*
25 identifiés », on peut voir, par exemple, ce qui est

1 en jaune, là, pour deux mille quinze (2015) :
2 « 892 », donc ce qui était projeté sur un horizon
3 de trois ans et la correspondance, là, si on va
4 après, on descend tout droit, toujours dans la
5 colonne pour deux mille quinze (2015), au dossier
6 3879-2014, on voit que là, à ce moment-là, la
7 projection au dossier tarifaire était de trois
8 mille six cent quarante-deux (3 642).

9 Et on peut faire l'exercice comme ça pour
10 les années qui suivent, donc, toujours en jaune,
11 là, il y a eu une vente... en fait, pour le dossier
12 3937, on avait prévu une vente de deux mille cent
13 soixante-cinq (2 165)... je m'excuse, c'est une
14 erreur, là, c'est écrit « 3937 », mais en fait,
15 c'est « 3837 » pour la quatrième ligne, là. On
16 avait prévu sur l'horizon de trois ans, bon, une
17 vente de deux mille cent soixante-cinq (2 165) et,
18 au dossier 3879 à ce moment-là, pour deux mille
19 seize (2016), il était prévu huit 881 10(3)m(3) par
20 jour.

21 Ce qu'on constate, c'est qu'il y a des
22 variations plus ou moins importantes, là, que ça
23 soit sur un horizon trois ans ou un an. Dans ce
24 contexte-là, pouvez-vous élaborer sur la fiabilité
25 de la prévision des besoins sur un horizon de trois

1 ans dans le cadre du NCOS-2022?

2 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

3 R. Évidemment, nous constatons aussi, Énergir, des
4 fluctuations de ces projections de consommation là,
5 et même dans le cadre du NCOS, c'est un peu pour ça
6 que nous avons utilisé la méthode qui est utilisée
7 dans le cadre de la preuve, c'est-à-dire qu'au lieu
8 de se poser la question à savoir : quel est, le
9 plus justement possible une projection de
10 consommation dans le futur, on s'est plutôt posé la
11 question jusqu'à quel point, quels seraient les
12 conditions que ça prendrait pour que la demande
13 s'effondre à un point tel que ça ne vaudrait pas la
14 peine de contracter des quantités dans le cadre du
15 NCOS.

16 (15 h 06)

17 Et de mémoire, j'y vais comme ça, c'était
18 de l'ordre de trente-trois pour cent (33 %). Et
19 dans l'historique que la Régie a produit, je ne
20 vois pas de fluctuation de cet ordre de grandeur-
21 là.

22 M. VINCENT REGNAULT :

23 R. Et ceci étant dit, effectivement, je constate aussi
24 les fluctuations là. Il faut juste, je pense, faire
25 attention de ne pas tirer les conclusions hâtives

1 de ces chiffres-là sans prendre le temps de les
2 analyser correctement puis de voir qu'est-ce qui
3 explique ces fluctuations-là, là, parce que ces
4 chiffres-là, que ce soit la pointe, que ce soit
5 l'hiver extrême, ce sont des besoins qui ont été
6 obtenus suite à l'utilisation d'une méthode dont on
7 a eu l'occasion de discuter amplement ici, qui a
8 été approuvée par la Régie.

9 Donc, il y a souvent toutes sortes
10 d'explications qui peuvent faire en sorte que,
11 cette année, on a une prévision pour dans deux ans,
12 pour dans trois ans, pour dans quatre ans. Mais,
13 l'année prochaine, on va revenir vers vous puis on
14 va avoir une prévision qui est différente pour un
15 certain nombre de raisons qui sont toutes valables
16 là. Donc, juste mettre ça aussi en perspective et y
17 faire attention.

18 Q. [285] Je m'excuse, ça va me prendre juste une
19 petite minute pour valider une information. Merci.
20 Donc, on a eu finalement la réponse à la question.

21 Si on retourne encore au plan
22 d'approvisionnement, à la page 7. Ah! La pièce. Ah!
23 Parfait. Donc, c'est le B-0213. C'est à la page 7,
24 donc à la ligne... aux lignes 1 et 2, Énergir
25 indique :

1 Afin de démontrer la flexibilité
2 contractuelle qu'elle détient, [...]
3 elle présente les outils
4 d'approvisionnement qui seront
5 disponibles sur l'horizon 2023 à 2037
6 incluant les contrats de transport
7 dont elle dispose en fonction de leurs
8 échéances contractuelles à l'annexe 1.

9 Donc, le plus important dans cette phrase-là, ce
10 serait plutôt... ce serait « vers la flexibilité,
11 la flexibilité contractuelle. »

12 Toujours à la même pièce, mais à la page 9,
13 aux lignes 1 et 2, dans la section, c'est ça,
14 « Durée contractuelle », Énergir dit que... Puis on
15 parle cette fois-ci du NCOS deux mille vingt-deux
16 (2022), que :

17 Pour ce qui est de la durée
18 contractuelle, Énergir a soumissionné
19 pour une durée de 19 ans plutôt que la
20 durée minimale de 15 ans.

21 Pouvez-vous indiquer si le contrat d'une durée de
22 dix-neuf (19) ans qui découle de la soumission au
23 NCOS deux mille vingt-deux (2022), contribue à
24 assurer la flexibilité contractuelle du
25 portefeuille de contrats de transport? Et si c'est

1 possible dans votre réponse d'élaborer en référant
2 notamment aux règles de TCPL en vigueur en ce qui
3 concerne le renouvellement des contrats de
4 transport. Donc, on parle de préavis, de durée du
5 préavis.

6 R. En fait, le contrat de... le contrat de dix-neuf
7 (19) ans, je pense qu'on l'explique dans la preuve,
8 on l'a signé pour des raisons. En fait, on savait
9 qu'il y avait une demande qui était potentiellement
10 forte pour du transport à East Hereford. On savait
11 aussi là qu'il y avait une quantité qui était
12 limitée qui était disponible sur ce tronçon-là.

13 (15 H 12)

14 Donc, pour s'assurer qu'on soit en mesure
15 d'avoir les capacités dont on disposait, on a fait
16 une proposition à TransCanada qui était de dix-neuf
17 (19) ans parce qu'on jugeait que, si on comparait
18 les revenus d'un contrat à East Hereford sur quinze
19 (15) ans, qui est la durée minimale des contrats. À
20 ce moment-là, on était capable de proposer...

21 L'offre que nous présentions était plus
22 intéressante pour TransCanada. Donc, c'était
23 important pour nous de s'assurer qu'on obtienne
24 cette capacité-là parce que nos analyses
25 indiquaient qu'on en avait besoin.

1 Quand on parle de « flexibilité », ce
2 contrat-là, il a la même flexibilité, dans la
3 mesure où on a les mêmes clauses de renouvellement
4 qui y sont associées, d'avis qui doivent être
5 donnés à TransCanada pour le renouveler.

6 Ceci étant dit, c'est certain qu'on a un
7 contrat de dix-neuf (19) ans. Donc, je ne sais pas
8 si on peut dire que c'est moins flexible? Mais
9 c'est sûr que c'est une durée qui est moins longue,
10 donc plus tard, si on a du transport en trop puis
11 qu'on veut le laisser aller, bien, on aura des
12 contrats qui vont arriver à échéance à un moment X
13 puis d'autres contrats qui arriveront à échéance à
14 un moment Y, un peu plus loin.

15 Parce que quand on le voit dans une
16 perspective aussi globale, je pense que ce n'est
17 pas une mauvaise chose que d'avoir des contrats qui
18 ont des dates d'échéance qui s'échelonnent dans le
19 temps. Puis par définition, le dernier contrat
20 qu'on a pris va aller plus loin que le dernier des
21 contrats qu'on avait avant de prendre le nouveau
22 contrat.

23 Puis là, je veux juste être certain qu'on
24 répond bien à la question. Ce que je peux dire,
25 c'est que les clauses ou les droits de

1 renouvellement, les délais d'avis pour ne pas
2 renouveler sont les mêmes dans le contrat de dix-
3 neuf (19) ans que dans un contrat de quinze (15)
4 ans, par exemple.

5 Q. **[286]** Maintenant, j'aurais besoin de... Dans le
6 fond, c'est pour éclaircir un peu par rapport aux
7 caractéristiques du contrat qui découle du NCOS
8 2022. Pouvez-vous confirmer le point de réception
9 et le point de livraison?

10 R. Oui. Le point de réception, c'est Parkway. Le point
11 de livraison c'est Énergir-EDA.

12 Q. **[287]** O.K. Et pouvez-vous confirmer le prix,
13 également?

14 R. C'est le tarif qui est en vigueur... qui sera en
15 vigueur, pardon, au premier (1er) novembre vingt,
16 vingt-deux (2022).

17 Q. **[288]** O.K. Je vais vous référer... toujours à la
18 même pièce là, B-0213 à la page 9, où c'est
19 indiqué :

20 Les capacités de transport offertes
21 par TCPL vers Énergir-EDA et East
22 Hereford étaient limitées à 792
23 10(3)m(3)/j[...]

24 « Jusqu'à East Hereford », on aimerait comprendre
25 le lien avec East Hereford.

1 R. En fait, la raison pour laquelle on a évoqué ça,
2 c'était pour que la Régie saisisse pourquoi on a
3 décidé de contracter pour une période de dix-neuf
4 (19) ans plutôt que quinze (15) ans comme on le
5 fait d'habitude.

6 (15 H 16)

7 Puis le calcul, en fait, ce que TransCanada
8 va faire lorsqu'elle a des offres qui sont
9 concurrentes... Donc, on savait qu'il y avait
10 trente mille gigajoules (30 000 Gj) qui étaient
11 disponibles. De mémoire, c'est quelque chose qui
12 était indiqué dans l'« open seasons » de
13 TransCanada. Donc c'est quelque chose qui est
14 indiqué dans l'Open Season de TransCanada. Donc, si
15 elle a plusieurs offres concurrentes, TransCanada
16 va retenir celle qui génère le plus de revenus,
17 parce que c'est celle qui est évidemment la plus
18 bénéfique pour l'ensemble de sa clientèle. Donc, si
19 on dit... Puis, là, les chiffres ne fonctionneront
20 pas. Mais essentiellement si ça coûte soixante sous
21 (,60 ¢) amener un gigajoule à Montréal dans
22 Énergir-EDA puis que ça en coûte soixante-cinq
23 (,65 ¢) l'amener à East Hereford, à quinze (15)
24 ans, TransCanada va préférer amener un gigajoule
25 pendant quinze (15) ans à soixante-cinq sous

1 Maintenant si on reprend votre présentation de tout
2 à l'heure, qui est la pièce B-0294, à la page 5.

3 Parfait. Donc, on voit qu'il s'agit d'une solution
4 permanente qui est présentement en cours d'analyse.
5 Est-ce qu'Énergir sait environ l'horizon de temps
6 pour compléter les analyses?

7 R. J'ai beaucoup de difficulté à m'avancer là-dessus.
8 En fait je préfère ne pas m'avancer parce qu'on ne
9 sait jamais. Il y a des analyses qui sont bien
10 avancées, mais on n'est toujours pas arrivé à une
11 conclusion. Donc, je ne voudrais pas vous dire un
12 an puis vous revenir dans deux mois; puis je ne
13 voudrais pas vous dire dans deux mois puis vous
14 revenir dans un an. Ce qui est certain, c'est qu'on
15 va revenir au plus tard à la prochaine cause
16 tarifaire, soit avec une solution encore une fois
17 temporaire parce qu'on n'est pas parvenu à une
18 solution plus permanente ou avant avec une solution
19 plus permanente.

20 Q. [291] Heureusement qu'on a de l'aide, hein.

21 R. Sans ça on ne s'en sortirait pas.

22 Q. [292] C'est ça. Bon. Si on revient avec le NCOS
23 2022, habituellement, en complément pour le tronçon
24 TCPL-Parway-Énergir-EDA, Énergir contracte de la
25 capacité M12 à Union, est-ce qu'Énergir prévoit

1 contracter de la capacité M12 en complément du
2 contrat qui a été conclu à la suite du NCOS 2022?

3 R. À l'heure actuelle ça ne fait pas partie des plans.

4 Ce qu'on observe, c'est qu'il y a une certaine
5 liquidité qui se dégage à Parkway. Donc, pour
6 l'instant, on regarde un peu la situation.

7 Évidemment, si on devait contracter du transport
8 M12, on verra à obtenir les autorisations
9 nécessaires. Mais pour l'instant, ça ne fait pas
10 partie de la demande d'Énergir.

11 Q. **[293]** Parfait. Je vous remercie. Ça complète mes
12 questions.

13 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci, Maître Cardinal. Alors, j'ai consulté mes
16 collègues. Il n'y a pas de questions, sauf de ma
17 part, j'aurais deux précisions, parce qu'il y a
18 beaucoup de choses qui sortaient puis des fois ça
19 allait un petit peu plus vite. Bon. Ça aurait été
20 plus simple si j'avais pu interrompre, mais
21 j'aurais interrompu l'interrogatoire.

22 (15 h 23)

23 Q. **[294]** La première, ça concerne la philosophie N+1.
24 Vous avez indiqué, à quelques reprises, que cette
25 philosophie est appliquée un peu partout... j'ai

1 compris le mot « planète » ou « sur le monde »,
2 « dans le monde ». Vous avez visité, vous vous êtes
3 promenés et caetera, mais je voulais bien m'assurer
4 d'avoir compris que c'est le cas aussi pour le
5 profil d'utilisation de celui d'Énergir, le profil
6 d'utilisation du vaporisateur de celui d'Énergir,
7 soit à des fins de pointes. Est-ce qu'on retrouve
8 cette utilisation-là, c'est-à-dire cette
9 philosophie-là, pour des vaporisateurs d'une usine
10 LSR utilisée dans le cadre de pointes?

11 M. DAVID ST-PIERRE :

12 R. Tout à fait...

13 Q. **[295]** Vous avez...

14 R. ... et même plus, comme je le disais.

15 Q. **[296]** Vous avez donné deux endroits, je crois?

16 R. Euh... Oui, mais il y en a plus d'endroits là. Dans
17 l'avis qu'on a eu du fournisseur d'équipements, il
18 y a plusieurs terminaux de pointe qui utilisent
19 cette philosophie-là, effectivement.

20 C'est la même chose aussi du côté de Fortis
21 BC qui a été confirmé par Jenmar aussi dans un
22 échange qu'on a eu. Ils ont validé avec Fortis BC,
23 ils ont exactement la même philosophie de
24 redondance qui est N+1 sur les équipements de
25 vaporisation.

1 Q. [297] Excellent. Prochaine question par rapport à
2 l'initiative. À quelques reprises, maître Gertler
3 vous a posé la question à l'égard des consultations
4 et c'est toujours important de savoir, parce qu'il
5 va y avoir des coûts qui vont être associés et
6 répartis à la clientèle.

7 La question vous a été posée à savoir s'il
8 y avait eu des consultations, vous avez
9 dit : « Oui, il y a les parties prenantes ». Et
10 vous avez, à quelques occasions dit : « Les parties
11 prenantes, c'est essentiellement des groupes
12 environnementaux. » Mais plus tard, vous avez
13 dit : « Ce n'est pas nécessairement une initiative
14 verte à couleur environnementale. » Et je comprends
15 que c'est plus une initiative relative à la
16 gouvernance d'entreprises.

17 Outre... Bien, selon moi, vous me
18 corrigerez... Outre la question... Outre la
19 consultation auprès d'entreprises environnementales
20 est-ce que vous avez consulté des consommateurs?
21 Et, entre autres, un deuxième volet de la question,
22 vous dites, dans une des références, on ne la lira
23 pas, mais une référence du fameux... pas du fameux,
24 mais du document en question qui soutient votre
25 demande d'initiative, je crois que c'est la pièce

1 B-0184, vous dites :

2 Énergir inclura les coûts de la prime
3 dans les coûts à récupérer par
4 l'intermédiaire du tarif de
5 fournitures qui s'appliquent aux
6 clients qui sont en gaz de réseaux.

7 Donc, est-ce qu'il y a quelconques clients, en gaz
8 de réseaux, qui ont été consultés? Donc, premier
9 volet, autres que l'environnement, autres que des
10 groupes en environnement, puis le second, des
11 clients en gaz de réseaux?

12 M. VINCENT REGNAULT :

13 R. Bien, en fait, la réponse à votre question c'est
14 « oui ». C'est certain que l'initiative, au départ,
15 sur la question du développement durable, a été
16 développée beaucoup en consultations avec des
17 groupes environnementaux.

18 Par la suite, par contre, on a eu
19 l'occasion de présenter cette initiative-là dans le
20 cadre du PCR, qui est évidemment le groupe de
21 travail... l'ancien PEN là, moi, dans mon temps
22 c'était « Le PEN ». Donc, et on a eu l'occasion de
23 recueillir certains commentaires. Évidemment, c'est
24 un processus qui est confidentiel, ça fait que je
25 vais malheureusement me garder cette petite gêne-

1 là, mais on a eu l'occasion, donc, de consulter les
2 gens, les groupes, qui interviennent ici, à la
3 Régie, sur cette initiative-là et les coûts qui y
4 étaient associés et caetera.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Alors, je n'ai pas d'autre question.

7 R. Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Ça complète. Vous n'aviez pas de question suite
10 à... Non? Ça va? Est-ce que vous avez un
11 réinterrogatoire, Maître Locas? Oui?

12 Me VINCENT LOCAS :

13 Vous m'excuserez, moi aussi j'ai besoin... Ça va
14 toujours mieux quand on a de l'aide pour ce genre
15 de choses-là. Je vous dirais que pour la portion
16 publique, donc celle qui s'achève sur le pannel
17 numéro 6, sur l'appro gazier, on n'aurait pas de
18 réinterrogatoire.

19 Mon questionnement, par contre, c'est, pour
20 le reste de l'après-midi, comment on se débrouille
21 considérant l'heure. Et je sais qu'il faut un
22 battement pour transformer la salle en mode huis
23 clos.

24 S'il y a des questions en huis clos...

25 J'aurais pu comprendre du côté de la FCEI du moins,

1 quelques questions.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Oui, quelques questions. Vous aviez évalué combien
4 de temps?

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Quinze (15) minutes.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Quinze (15) minutes. Et nous aurons peut-être des
9 questions.

10 Me VINCENT LOCAS :

11 Oui, exactement.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Ça ira à demain matin. Est-ce que ça pose un
14 problème?

15 Me VINCENT LOCAS :

16 Je me tourne vers le panel pour leur disponibilité.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Parce que, voyez-vous, c'est vingt (20) minutes à
19 peu près de tout...

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Oui, pour le...

22 LE PRÉSIDENT :

23 ... convertir.

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Vous me permettez?

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bien sûr.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Bien, je vais aller...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui.

7 (15 h 27)

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Vous m'excuserez, des petits enjeux de
10 disponibilité. Voici la situation. Dans le... si on
11 est pour reporter la suite sur la portion huis clos
12 du panel à demain, l'idéal ce serait de le faire en
13 début d'après-midi. Ceci étant dit, je comprends
14 qu'il y a encore deux panels avant de conclure
15 notre preuve, soit le panel sur PGEÉ, CASS, CASEP
16 et le panel sur allocation de coûts, stratégies
17 tarifaires.

18 Là où j'ai un point d'interrogation c'est
19 bien évidemment la durée de ces deux panels-là, si
20 ça va relativement vite est-ce qu'on va être
21 déjà... est-ce qu'on va être rendus au point d'être
22 en début d'après-midi? Est-ce que je dois
23 comprendre que l'enjeu de temps pour cet après-midi
24 c'est... c'est... c'est un « non » catégorique, on
25 ne peut pas pousser plus puis prendre la... je

1 comprends, une demi-heure pour finaliser ou...

2 LE PRÉSIDENT :

3 C'est peut-être plus qu'une demi-heure, c'est peut-

4 être moins, mais prenez pour acquis que c'est vingt

5 minutes (20 min), quinze (15 min) à vingt minutes

6 (20 min) préparer la salle... dix minutes (10 min),

7 mais... Écoutez, Maître Neuman, vous avez... Maître

8 Neuman, excusez, Maître Turmel vous avez annoncé

9 combien de temps, quinze minutes (15 min)?

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Quinze (15 min) à vingt minutes (20 min).

12 Honnêtement, je préférerais demain.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Je pense que ce serait mieux demain pour qu'on...

15 Me VINCENT LOCAS :

16 J'ai pas de...

17 LE PRÉSIDENT :

18 On mettra ça en après-midi, effectivement, on

19 s'ajustera.

20 Me VINCENT LOCAS :

21 J'ai pas d'enjeu sur demain, si c'est demain

22 idéalement ce serait juste après le lunch.

23 LE PRÉSIDENT :

24 On fera ça en après-midi, donc on va commencer

25 autrement dit demain, est-ce que je me trompe, avec

1 le panel réponse DDR-9?

2 Me VINCENT LOCAS :

3 Oui, que j'ai rebaptisé CASS, CASEP, PGEÉ.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Panel tarif et allocation des coûts.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Ça va être tarifaire, ce qu'on me souffle à
8 l'oreille.

9 LE PRÉSIDENT :

10 On commence avec le tarifaire, on s'ajustera. On
11 préfère toujours de bien faire les choses, alors si
12 on pousse actuellement sur quelque chose où est-ce
13 qu'on a tous hâte de... non, pas qu'on a tous hâte,
14 mais où est-ce qu'il y a une fin qui doit arriver,
15 alors ça peut être problématique. Alors désolé,
16 écoutez, c'est important de vous entendre
17 complètement et de bien vous entendre. Donc, on
18 reprendra demain à neuf heures (9 h). Et également
19 on a déposé ou ce sera déposé sous peu la
20 clarification demandée par rapport à la... la
21 question 9.1. Non, c'est la DDR-9, 8.2.

22 Me VINCENT LOCAS :

23 8.2.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Ça devrait être déposé sous peu, mais je voulais

1 m'assurer qu'on a une copie papier entre les mains
2 qui vous sera remise bientôt. Et si c'est pas
3 clair, bien j'ose croire qu'il y aura des
4 croisements dans les corridors pour des fois savoir
5 s'il y a une virgule de trop ou pas ou comment on
6 peut clarifier tout ça.

7 Me VINCENT LOCAS :

8 Parfait. Et de mon côté, j'en profite pour
9 mentionner que la version à moitié publique...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui.

12 Me VINCENT LOCAS :

13 ... de la DDR 8, soit la série 1...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui.

16 Me VINCENT LOCAS :

17 ... a été déposée au SDÉ.

18 LE PRÉSIDENT :

19 C'est bien aimable. Alors tout le monde... tout
20 sera respecté à date. Je pense que les engagements,
21 il en reste...

22 Me VINCENT LOCAS :

23 Bien là, on en a pris plusieurs cet après-midi, au
24 moins...

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 C'est vrai, vous avez raison, vous avez raison.
3 O.K. Maître Gertler, une conclusion?
4 Me FRANKLIN S. GERTLER :
5 Non, il n'y a pas de contrainte. C'est juste pour
6 essayer de comprendre exactement où est-ce qu'on
7 s'en va puis quel panel, dans quel ordre. Et la
8 prévision, dans la mesure du possible, de quand.
9 C'est parce que...
10 LE PRÉSIDENT :
11 Demain matin, tarif et allocation des coûts.
12 Me FRANKLIN S. GERTLER :
13 O.K. Prévues pour durer combien de temps à peu près?
14 LE PRÉSIDENT :
15 C'est indiqué au calendrier, ça devrait prendre...
16 Me FRANKLIN S. GERTLER :
17 La matinée finalement, c'est ça.
18 LE PRÉSIDENT :
19 Oui, exactement. À peu près une heure (1 h). Oui,
20 DDR-9 par la suite.
21 Me FRANKLIN S. GERTLER :
22 O.K. C'est bon. Merci beaucoup.
23 LE PRÉSIDENT :
24 Désolé, c'est juste de l'ajustement pour accommoder
25 un petit peu tout le monde...

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Non, non, ça va.

3 LE PRÉSIDENT :

4 ... pour y arriver.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Merci beaucoup.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Alors merci. Oui?

9 Me VINCENT LOCAS :

10 On me mentionne que si jamais on avait un besoin de
11 faire la suite de la portion à huis clos du panel
12 numéro 6, « approvisionnement gazier », il y aurait
13 une possibilité aussi de le faire à partir de la
14 deuxième portion de la matinée, là, dix heures et
15 demie (10 h 30), onze heures (11 h), si jamais on
16 trouve du temps.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Si on y arrive, on le fera.

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Avant le lunch ou après le lunch, mais c'est à peu
21 près le...

22 LE PRÉSIDENT :

23 Excellent, excellent. Bien merci, puis une bonne
24 fin de journée.

25 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7

14

15

16

17

18